



**DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000**  
**"SAVART DU CAMP MILITAIRE DE**  
**MORONVILLIERS"**  
**FR2100256 N° régional 11**

-

**TOME 1**



*Ingénierie de l'Environnement & de l'Aménagement*

*Institut d'Écologie Appliquée sarl*

Novembre 2013

## **AUTEURS DE L'ÉTUDE**

Pilote de l'étude  
Guillaume VUITTON

Inventaires biologiques  
Maria RIBEIRO

Rédaction  
Maria RIBEIRO et Adeline AIRD

Contrôle qualité  
Anne-Marie BODARD

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b>	<b>6</b>
<b>I - DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR 2100256</b>	<b>7</b>
<b>II - INTRODUCTION GENERALE</b>	<b>7</b>
<b>III - LA DIRECTIVE "HABITATS" ET LE RÉSEAU NATURA 2000</b>	<b>7</b>
<b>IV - LA GESTION DES SITES NATURA 2000</b>	<b>9</b>
A - LE COMITÉ DE PILOTAGE ET LA CONCERTATION	9
B - L'ÉLABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	10
C - LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	11
<b>PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE</b>	<b>14</b>
<b>I - LOCALISATION ET LIMITES DU SITE</b>	<b>15</b>
<b>II - DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE</b>	<b>15</b>
<b>III - COMMUNES CONCERNÉES</b>	<b>17</b>
<b>IV - PROTECTIONS ET INVENTAIRES</b>	<b>18</b>
<b>V - PARAMÈTRES PHYSIQUES</b>	<b>18</b>
A - LE CLIMAT ET LA PHYTOGÉOGRAPHIE	18
B - LE RELIEF ET LE PAYSAGE	19
C - LA GÉOLOGIE	20
D - LES TYPES DE SOLS	21
E - LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE ET LA QUALITÉ DE L'EAU	21
<b>DEUXIEME PARTIE : DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE</b>	<b>22</b>
<b>INTRODUCTION - METHODOLOGIE</b>	<b>23</b>
<b>I - HISTORIQUE</b>	<b>23</b>
A - LE SITE AVANT L'INSTALLATION DU CAMP	24
B - LE CAMP MILITAIRE DE MORONVILLIERS	28
<b>II - LES ACTIVITÉS SUR LES ZONES NATURA 2000 DU CAMP MILITAIRE DE MORONVILLIERS</b>	<b>29</b>
A - LES ACTIVITES MILITAIRES SUR LES ZONES 31 ET 33	29
B - LES ACTIVITES MILITAIRES SUR LA ZONE 34	30
C - LA CHASSE SUR LES ZONES 31, 33 ET 34	30
D - LA PÊCHE SUR LES ZONES 31, 33 ET 34	30
E - LA GESTION DES ESPACES	31
F - L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU	31
G - LES PLANS D'EAU ET LES FORAGES	32
<b>III - PRINCIPAUX PLANS ET PROGRAMMES EN COURS</b>	<b>32</b>

<b>IV - CONCLUSION</b>	<b>33</b>
<b>TROISIEME PARTIE : DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE</b>	<b>34</b>
<b>INTRODUCTION : METHODOLOGIE</b>	<b>35</b>
A - LA SYNTHÈSE DOCUMENTAIRE ET LA PHOTO-INTERPRÉTATION	35
B - L'ANALYSE DU CONTEXTE ÉCOLOGIQUE	35
C - LES INVESTIGATIONS DE TERRAIN	35
<b>I - LES HABITATS NATURELS</b>	<b>36</b>
A - ORGANISATION DES HABITATS NATURELS SUR LE SITE	36
B - RÉCAPITULATIF DES HABITATS PRÉSENTS SUR LE SITE "SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MORONVILLIERS"	42
C - SCHÉMAS THÉORIQUES DE LA SUCCESSION DE LA VÉGÉTATION	43
<b>II - LES ESPÈCES CITEES EN ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS</b>	<b>44</b>
<b>III - FICHES DE PRÉSENTATION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE</b>	<b>45</b>
<b>IV - SYNTHÈSE DES ESPÈCES ET DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE PRÉSENTS SUR LE SITE</b>	<b>45</b>
A - ESPECES ET HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE OBSERVÉS	45
B - HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE MENTIONNÉS DANS LE FORMULAIRE STANDARD DES DONNÉES MAIS NON OBSERVÉS	46
C - HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE NON MENTIONNÉS DANS LE FORMULAIRE STANDARD DES DONNÉES MAIS OBSERVÉS	46
D - ESPECES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE POTENTIELLEMENT PRESENTES MAIS NON OBSERVEES	46
E - AUTRES ESPECES PATRIMONIALES NON D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE OBSERVEES	47
<b>QUATRIEME PARTIE : ANALYSE ÉCOLOGIQUE</b>	<b>48</b>
<b>INTRODUCTION - METHODOLOGIE</b>	<b>49</b>
A - ÉTUDE DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES	49
B - DÉFINITION ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX	51
C - LA VALEUR PATRIMONIALE	52
D - L'URGENCE À INTERVENIR	53
<b>I - ANALYSE ECOLOGIQUE</b>	<b>53</b>
A - LES PELOUSES SEMI-ARIDES CALCICOLES (CODE NATURA 2000 : 6210-15 ET 6210*-15)	53
B - LES PRAIRIES DE FAUCHE (CODE NATURA 2000 : 6510-6)	54
C - LE SISYMBRE COUCHE (CODE NATURA 2000 : 1493)	56
D - RECAPITULATIF DE L'ETAT DE CONSERVATION	57
E - PRESENTATION DES MENACES POTENTIELLES ET AVEREES	58
<b>II - DÉFINITION ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX - RÉSULTATS ET ANALYSE</b>	<b>59</b>

<b>CINQUIEME PARTIE : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>65</b>
<b>INTRODUCTION - METHODOLOGIE</b>	<b>66</b>
<b>I - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>66</b>
A - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES	66
B - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE TRANSVERSAUX	67
<b>II - OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<b>67</b>
A - PRESENTATION DES OBJECTIFS OPERATIONNELS	68
B - PRESENTATION DES OBJECTIFS TRANSVERSAUX	70
<b>SIXIEME PARTIE : PROPOSITION DE MESURES DE GESTION</b>	<b>73</b>
<b>I - CATEGORIES DE MESURES ENVISAGEABLES</b>	<b>74</b>
A - LE RESEAU NATURA 2000	74
B - PRESENTATION DES PROTOCOLES DES MESURES DE SUIVI ET D'AMELIORATION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES	74
<b>II - PROPOSITIONS DE MESURES SUR LE SITE NATURA 2000</b>	<b>76</b>
<b>III - INVENTAIRES ET SUIVIS</b>	<b>78</b>
A - MESURES D'INVENTAIRES ET DE SUIVIS	78
B - INDICATEURS D'INVENTAIRES ET DE SUIVIS	81
<b>IV - CAHIER DES CHARGES DES MESURES CONTRACTUELLES</b>	<b>83</b>
A - REMARQUES GENERALES	83
B - NOTICE DES CAHIERS DES CHARGES	84
<b>V - CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES D'ANIMATION</b>	<b>107</b>
A - ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE	107
B - RECAPITULATIF FINANCIER	109
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>110</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>116</b>

## **PREAMBULE**

## I - DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR 2100256

- ❖ Maître d'ouvrage : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la mer - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Champagne-Ardenne.
- ❖ Structure porteuse : Armée de terre
- ❖ Opérateur : Institut d'Écologie Appliquée (*IEA*)
- ❖ Rédaction du document d'objectifs :
  - Rédaction / coordination / cartographie : Maria RIBEIRO, Adeline AIRD, Guillaume VUITTON, Vincent VAUCHEY, Adrien PAGET
  - Contribution au diagnostic écologique : Maria RIBEIRO
  - Contribution / synthèse / relecture : Anne-Marie BODARD
- ❖ Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires : Vincent VAUCHEY, Adrien PAGET, Maria RIBEIRO
- ❖ Crédits photographiques (couverture) : Maria RIBEIRO
- ❖ Référence à utiliser : 2013 - Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR2100256 "Savart du camp militaire de Moronvilliers". Institut d'Écologie Appliquée, Saint-Jean-de-Braye, 117 p.

## II - INTRODUCTION GENERALE

Ce DOCOB a pour vocation de préserver les savarts, pelouses d'un fort intérêt patrimonial qui constituent le camp de Moronvilliers, tout en étant en cohérence avec les activités militaires qui s'y déroulent.

## III - LA DIRECTIVE "HABITATS" ET LE RÉSEAU NATURA 2000

La directive 92/43/CEE modifiée dite directive "Habitats" a été instaurée dans le cadre du quatrième programme d'action communautaire en matière d'environnement de l'Union européenne (1987-1992). Elle apporte une large contribution à la convention sur la diversité biologique, adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992.

Les objectifs de cette directive sont :

- ❖ "la protection de la biodiversité dans l'Union européenne",
- ❖ "le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire" en tenant compte des "exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales" pour une gestion "durable et concertée" de la nature.

La directive distingue deux types d'habitats :

- ❖ les habitats naturels d'intérêt communautaire, qui correspondent aux habitats rares ou menacés de disparition. Ils figurent à l'annexe I de la directive,
- ❖ les habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit des habitats naturels utilisés par une espèce animale vulnérable, rare ou endémique au cours de son cycle biologique. Ainsi, pour une même espèce, plusieurs habitats naturels (biotopes) peuvent être concernés. Les espèces dont l'habitat est à prendre en considération sont listées à l'annexe II de la directive.

L'état de conservation se définit par :

- ❖ L'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire visé à l'article 2 de la Directive Habitats.
- ❖ L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme favorable lorsque :
  - son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension, et
  - la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible, et
  - l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

Se référer à l'Annexe II pour l'ensemble des définitions dans la Directive Habitats.

La directive "Habitats" est le "texte fondateur" du réseau Natura 2000 : les objectifs de conservation des habitats et des espèces doivent être atteints par la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) qui constituent, avec les Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées au titre de la directive 2009/147/CE dite directive "Oiseaux" concernant la conservation des oiseaux sauvages, le réseau Natura 2000.

La désignation d'un site Natura 2000 au titre de la directive "Habitats" passe par les étapes suivantes :

- ❖ établissement d'une liste, par chaque État membre, des sites susceptibles d'être intégrés au réseau Natura 2000, sur la base d'inventaires scientifiques préalables ;
- ❖ mise en cohérence au niveau européen de toutes les listes nationales : décision de la Commission Européenne arrêtant la liste des Sites d'Importance Communautaire ;
- ❖ arrêté du ministre chargé de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) désignant la zone comme site Natura 2000 (ZSC).

En France, en 2007, le réseau Natura 2000 comptait 1 705 sites (1 334 ZSC et 371 ZPS) et couvrait 6,82 millions d'hectares, soit près de 12 % de la superficie du territoire terrestre.

La directive "Oiseaux" s'applique à l'aire de distribution des oiseaux sauvages situés sur le territoire des pays membres de l'Union Européenne. Elle concerne :

- les habitats des espèces inscrites à l'annexe I de la directive qui comprend les espèces menacées de disparition, vulnérables ou rares,
- les milieux terrestres et marins utilisés par les espèces migratrices non visées par l'annexe I.

Au titre de la directive "Oiseaux", la désignation d'une ZPS s'effectue sur la base de l'inventaire des ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux).

## IV - LA GESTION DES SITES NATURA 2000

Conformément au principe de subsidiarité, chaque État membre définit une méthode afin de constituer un réseau de sites cohérent sur son territoire. La France a choisi une démarche de concertation et de communication avec les partenaires et acteurs locaux concernés par chacun des sites.

Il s'agit en effet de définir des objectifs de gestion afin d'assurer le maintien ou le rétablissement des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte du contexte économique, social et culturel. Tous ces éléments sont rassemblés dans le document d'objectifs (DOCOB), véritable document de référence pour la gestion et la conservation des habitats et des espèces du site concerné.

9

### A - LE COMITÉ DE PILOTAGE ET LA CONCERTATION

La concertation prend une part prépondérante au cours de l'élaboration du document d'objectifs. Les partenaires et acteurs locaux concernés par le site sont amenés à s'exprimer :

- au travers du comité de pilotage,
- au cours de réunions de groupes de travail,
- lors des réunions publiques d'information.

Le comité de pilotage regroupe habituellement l'ensemble des acteurs concernés : collectivités territoriales et leurs groupements, représentants des propriétaires, des usagers, associations locales de protection de l'environnement, experts scientifiques... Le cas présent est particulier puisque le comité de pilotage regroupe uniquement les acteurs liés à l'activité du site militaire.

La liste des membres du comité de pilotage est fixée par arrêté préfectoral (voir l'arrêté préfectoral de désignation du Comité de pilotage du site "Savart du camp militaire de Moronvilliers" en Annexe I). Ce comité, établi par le commandement de la région Terre Nord-Est, est présidé par le général gouverneur militaire de Metz ou son représentant.

Le rôle du comité de pilotage est d'accompagner l'opérateur local dans la constitution du document d'objectifs. Pour cela, il examine et valide les documents au cours

des différentes étapes de réalisation. Après approbation du document d'objectifs, il suit par ailleurs la gestion du site et la mise en œuvre des actions et des mesures contractuelles.

Les procédures d'évaluation du document d'objectifs prévues à la fin des deux périodes d'animation sont également assurées par le comité de pilotage, sous l'autorité du préfet.

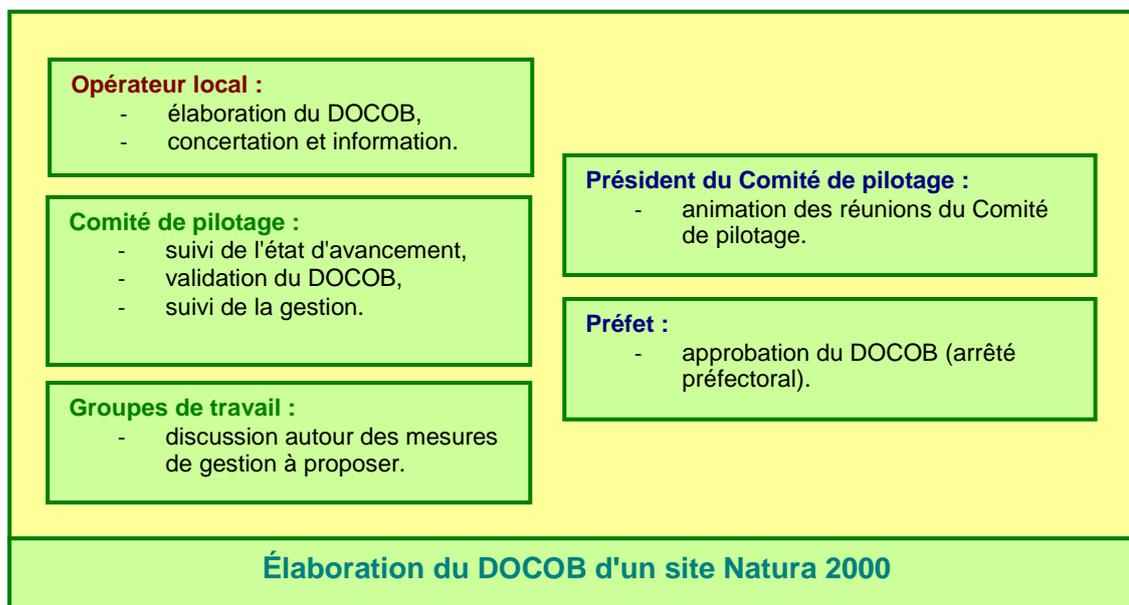


Figure 1 : Étapes de l'élaboration d'un document d'objectifs

## B - L'ÉLABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le document d'objectifs constitue un outil de référence et de communication à destination des acteurs locaux. Il est en quelque sorte le plan de gestion du site Natura 2000 fixant les objectifs de développement durable, les orientations de gestion et les moyens (contractuels et financiers) pour assurer sa mise en œuvre.

L'élaboration du DOCOB se décline selon trois phases principales :

- inventaires et analyse des espèces et habitats d'intérêt communautaire, des activités humaines et de leurs interactions ; une cartographie précise est associée à cette phase diagnostique,
- sur la base de cet état des lieux : hiérarchisation des enjeux et définition des objectifs de conservation visant à maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats et espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le site a été désigné,
- propositions de mesures concrètes de gestion, de suivi et d'évaluation accompagnées des dispositifs de contractualisation (cahiers des charges types) et des dispositifs financiers.

L'élaboration de ce document se fait en concertation avec l'ensemble des partenaires et acteurs locaux. À sa validation finale par le comité de pilotage et le préfet

(arrêté préfectoral portant approbation du DOCOB), il est rendu public et mis à disposition dans les mairies des communes incluses dans le périmètre du site Natura 2000.

Le comité de pilotage désigne alors une structure animatrice responsable de la mise en œuvre et du suivi du DOCOB.

L'actualisation régulière du DOCOB est prévue afin d'examiner l'évolution de l'état de conservation des habitats et espèces et d'établir le bilan des mesures et actions menées. Cette actualisation permet, si nécessaire, d'adapter les objectifs opérationnels aux évolutions éventuelles des activités humaines sur le site et à l'effet de la gestion mise en œuvre sur les habitats et les espèces.

## C - LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

### 1) Les mesures contractuelles

La mise en œuvre du document d'objectifs est assurée pour une large part par la signature des contrats Natura 2000 et des contrats agricoles ou MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées).

Ces contrats relèvent d'une démarche volontaire. Ils sont conclus entre l'État (le préfet) et le propriétaire ou exploitant locataire (ou toute personne ayant un droit sur la parcelle) des parcelles concernées pour une durée égale ou supérieure à cinq ans.

11

Dans le cas présent, le site Natura 2000 étant un camp militaire et l'État ne pouvant contractualiser avec lui-même, des modalités spécifiques seront mises en œuvre. Parmi les différentes mesures présentées par la suite, seuls les contrats forestiers et ni-ni pourront être signés grâce à un ayant droit de la Défense bénéficiant d'une convention avec cette dernière.

Ils précisent les modalités d'intervention pour assurer le "maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats ou des espèces", en conformité avec les orientations de gestion et de conservation définies dans le DOCOB. Ces engagements donnent lieu au versement d'une contrepartie financière.

Le contrôle du respect des engagements souscrits par le titulaire auparavant assuré par le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA) et par les services déconcentrés de l'État (DREAL) est aujourd'hui géré par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et par les services déconcentrés de l'État (DDT).

Plusieurs types de contrats peuvent être signés. On distingue les contrats agricoles, les contrats forestiers et les contrats ni agricoles ni forestiers.

### ❖ Les contrats agricoles

Un contrat agricole Natura 2000 peut être signé uniquement sur les terrains agricoles (SAU). Le signataire d'un contrat s'engage à mettre en œuvre une ou plusieurs Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (une mesure surfacique, éventuellement couplée à une ou plusieurs mesures linéaires ou ponctuelles).

Chacune de ces MAET est constituée d'une somme d'engagements unitaires définis dans le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) et adaptés au contexte local et aux objectifs visés. Les MAET remplacent les anciens Contrats d'Agriculture Durable (CAD).

La signature d'un contrat agricole donne droit à des aides financières pour l'application de ces mesures de conservation, versées à hauteur de 55 % par l'Union européenne via le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et de 45 % par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

### ❖ Les contrats forestiers

Les contrats forestiers s'appliquent aux terrains boisés de plus de 0,5 hectare. Ils ne concernent que des mesures non productives visant à rétablir ou maintenir l'état de conservation favorable des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Ces contrats Natura 2000 sont élaborés à partir d'une liste d'actions établie conjointement par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) dans le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH). Chacune de ces actions constitue une mesure pouvant donner lieu à un contrat Natura 2000 forestier, contrairement aux contrats agricoles pour lesquels une MAET est constituée de plusieurs engagements unitaires.

12

Les contrats Natura 2000 forestiers sont financés à 55 % par l'Union européenne (FEADER) et à hauteur de 45 % par le MEDDE.

La liste des contrats Natura 2000 seront établis selon les modalités en vigueur au moment de leur signature.

### ❖ Les contrats ni agricoles ni forestiers

Les titulaires de droits réels ou personnels (propriétaires, communes, associations, fédérations...) sur les terrains ni agricoles (hors SAU) ni forestiers peuvent également signer un contrat Natura 2000. La contrepartie financière est versée par le MEDDE (45 %) et l'Union européenne via le FEADER (55 %). Ils peuvent également être cofinancés à hauteur de 50% par le FEADER au titre de la mesure 323B du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH).

Une liste de mesures éligibles a été arrêtée au niveau national et validée par l'Europe, dans le cadre du PDRH.

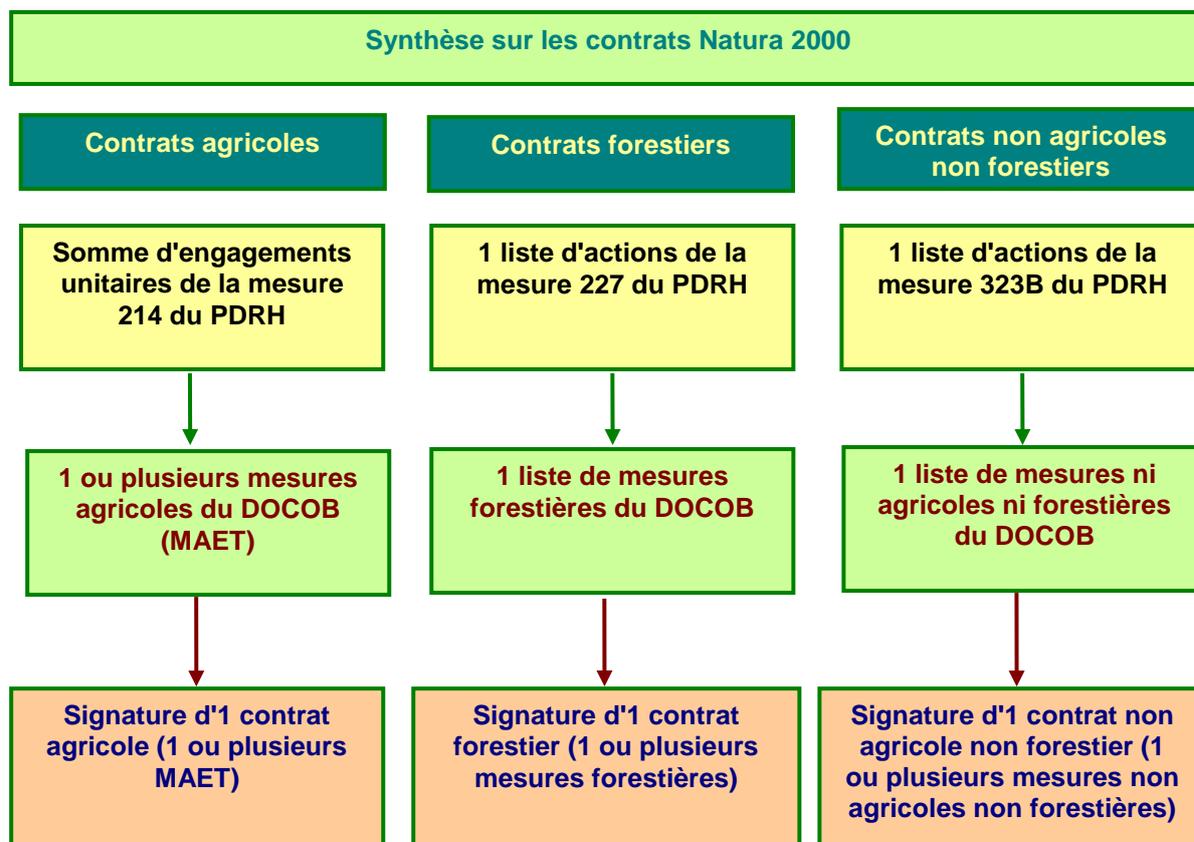


Figure 2 : Schéma d'élaboration des contrats Natura 2000

## 2) La charte Natura 2000

La charte Natura 2000 fait partie intégrante du document d'objectifs. Elle s'inscrit dans une démarche volontaire d'adhésion aux "bonnes pratiques" de gestion des habitats et des espèces du site Natura 2000.

Elle comporte une liste d'engagements (contrôlables) et de recommandations (conseils non obligatoires) de gestion définis par l'opérateur local et le comité de pilotage.

L'adhésion à la charte Natura 2000 d'un site, pour une durée de cinq ans, n'induit pas de contrepartie financière. En revanche, elle donne droit à des avantages fiscaux.

Il semble important de rappeler que l'adhésion à la charte Natura 2000 laisse libre choix à l'adhérent de signer ou non un contrat Natura 2000 sur d'autres parcelles que celles engagées dans la charte. De la même façon, un signataire d'un contrat Natura 2000 peut, à son gré, adhérer ou non à la charte Natura 2000 pour des parcelles sur lesquelles il n'a pas contractualisé.

**La charte Natura 2000 ne présente aucune utilité sur le site "Savart du camp militaire de Moronvilliers" puisque ce site appartient à l'armée.**

## **PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE**

14

## I - LOCALISATION ET LIMITES DU SITE

Le site "Savart du camp militaire de Moronvilliers" est localisé au Nord-Est du département de la Marne et dans la région Champagne-Ardenne.

Il se situe en domaine continental, dans la Champagne Crayeuse. Le site concerne entièrement les emprises du site militaire de Moronvilliers qui se trouve sur les communes de Beine-Nauroy, Saint-Martin-l'Heureux et Prosnes. Sur le camp militaire, le site concerne une seule entité destinée à l'entraînement au tir.

Dans le cadre du DOCOB, l'étude porte exclusivement sur cette zone désignée en Site d'Importance Communautaire (SIC).

## II - DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE

### 1) Préambule

Le camp de Moronvilliers s'inscrit dans le dispositif du commandement centre de préparation des forces (CCPF) à Mailly qui compte 5 camps en Champagne-Ardenne.

Il est destiné à l'entraînement des grandes unités, corps et détachement de l'armée de terre. Des unités des autres armées (air, marine et gendarmerie) ou étrangères y sont de temps en temps accueillies.

Les activités sont essentiellement centrées sur la manœuvre et le tir et permettent aux unités de s'entraîner des plus bas échelons jusqu'au niveau des grandes unités internationales.

Le plan d'emploi du camp est fixé annuellement par la circulaire ministérielle 2000 établie par le commandement des forces terrestres (CFT) basé à Lille.

Créé en 1920, le camp de Moronvilliers a fait l'objet de nombreux bombardements lors de la 1<sup>re</sup> guerre mondiale de sorte que la probabilité de pollution pyrotechnique est forte.

En conséquence, les travaux en profondeur sont à proscrire dans un souci de sécurité des personnes. En revanche, les travaux en surface peuvent être tolérés sous réserve que les zones Natura 2000 concernées aient fait l'objet d'une reconnaissance visuelle préalable par l'officier de sécurité du CENTIAL.

Dans le cas où malgré tout un engin pyrotechnique serait découvert, la démarche suivante devra être effectuée :

- in situ, ne toucher et ne récupérer aucun objet ou munition ancienne ou moderne,
- repérer la position des objets suspects (ex : GPS si possible) et rendre compte au bureau sécurité du CENTIAL qui fera le nécessaire.

Enfin, l'accès au camp et tous les travaux à venir sur ce site Natura 2000 sont soumis à une autorisation du commandement régional. À ces fins, les demandes d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) devront être transmises à l'adresse suivante :

Commandement de la base de défense de Mourmelon-Mailly  
Quartier Delestraint  
51401 Mourmelon-le-Grand

Une AOT unique et globale pourra être délivrée pour le site à l'opérateur à condition qu'il fournisse un calendrier prévisionnel sur une durée de 6 mois à un an indiquant les noms des personnes appelées à intervenir sur les sites et les actions menées. Des AOT pourront être également délivrées ponctuellement en tant que de besoin.

Les modalités pratiques seront définies avec le CENTIAL. Il est précisé que toute visite sur le camp devra être précédée et suivie d'un contact avec le bureau camp.

## 2) Historique administratif

Le site Natura 2000 "Savart du camp militaire de Moronvilliers" a été désigné au titre de la directive "Habitats" en avril 2006, il est destiné à devenir par la suite une ZSC.

Le comité de pilotage s'est constitué le 3 avril 2007.

Les inventaires et la rencontre des acteurs sur le terrain se sont échelonnés entre 2008 et 2009 avec un passage le 26 août 2008, un second passage entre le 25 et le 27 mai 2009 et un troisième les 7 et 8 juillet 2009.

Suite à cette phase de terrain, la partie état des lieux et hiérarchisation des enjeux a été élaborée par *IE&A* courant 2009, notamment grâce à la prise de contacts (par téléphone ou par mail) avec les différentes personnes concernées.

Une première réunion de travail s'est déroulée le 15 mars 2010 autour de la première partie du DOCOB.

Une deuxième réunion de travail a été réalisée le 23 mai 2013 afin de discuter de la seconde partie du DOCOB (objectifs et orientations de gestion)

Un comité de pilotage a été effectué le 7 novembre 2013 pour valider de l'ensemble du DOCOB.

## 3) Description générale du site

Il couvre une surface de 1 511 hectares et aucune extension du site n'est envisagée.

Les caractéristiques géologiques du sous-sol, composé de calcaires friables, sont à l'origine d'un paysage constitué de collines peu élevées et de vallons occupés par des cours d'eau ou par des vallées sèches.

La porosité de la roche confère au site une sécheresse très importante expliquant la présence de pelouses sèches sur calcaires et des faciès d'évolution de la végétation vers des fourrés puis des boisements calcaires. Notons que le Savart du camp militaire de Moronvilliers représente un des derniers savarts de la région. Il se caractérise par des pelouses steppiques sèches sur sols très pauvres ponctués d'arbustes et de buissons. Le maintien de ces milieux, au centre de plaines de cultures intensives, est assuré par le camp militaire qui en garantit la gestion à des fins militaires.

Le Formulaire Standard de Données (FSD) fait état de quatre formations végétales, à savoir :

- les **pelouses sèches calcaires**, aussi nommées savarts dans cette région, hébergent de nombreuses espèces rares. La présence d'orchidées sur ce milieu en fait un habitat prioritaire. Notons que ces savarts rassemblent la majorité des orchidées de la Champagne Crayeuse,
- les **landes à Genévrier** qui proviennent de l'évolution des savarts forment des communautés arbustives pionnières,
- les **boisements de conifères**, issus de plantations ou de semis naturels, en mélange avec des fruticées et des espèces retrouvées dans les savarts voisins,
- les **Chênaies thermophiles** qui, comme l'indique le FSD, constituent les dernières garennes en boisements feuillus de Champagne Crayeuse, riches en Chêne pubescent et abritant le Laser blanc, le Fraisier des collines et le Bois-joli.

Le camp militaire de Moronvilliers doit son nom à la commune du même nom, rayée de la carte lors de la Première Guerre mondiale. Cette commune, de par sa situation (sur le front Est), fut dans le passé le théâtre de nombreuses batailles à l'origine de la destruction complète de la ville.

La zone géographique qui contenait la ville de Moronvilliers est maintenant rattachée à la commune de Pontfaverger-Moronvilliers.

Le camp, situé non loin de l'ancienne ville de Moronvilliers, est utilisé exclusivement comme site d'entraînement au tir.

Aujourd'hui, la végétation évolue librement sur ce camp et elle n'est gérée qu'au niveau des dessertes et des sites de tir.

Étant donné l'intensification de l'agriculture à l'extérieur du camp, ce dernier représente une zone de quiétude et de gagnage pour la faune et notamment le gibier. Pour réguler les peuplements de gibier, des chasses sont organisées, des cultures sont réalisées à l'Est du camp (à l'opposé des zones de tir) afin de concentrer les animaux sur ces plantations.

Une plus ample présentation du site se trouve en troisième partie.

### III - COMMUNES CONCERNÉES

Trois communes sont concernées en partie par le périmètre du site "Savart du camp militaire de Moronvilliers" : Beine-Nauroy, Saint-Martin-l'Heureux et Prosnes.

## IV - PROTECTIONS ET INVENTAIRES

**Une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II** concerne en totalité le site Natura 2000 "Savart du camp militaire de Moronvilliers" : ZNIEFF n°210000980 "Pelouse et bois du camp militaire de Moronvilliers". Notons que cette ZNIEFF ne concerne pas uniquement les communes de Beine-Nauroy, Saint-Martin-l'Heureux et Prosnes mais également Pontfaverger-Moronvilliers, Saint-Hilaire-le-Petit, Val-de-Vesle et Vaudesincourt.

**Aucune autre zone d'inventaire ou de protection** (arrêté de protection de biotope (APPB), réserve, périmètre de protection de captage d'eau, par exemple) n'est localisée à l'intérieur du périmètre Natura 2000.

## V - PARAMÈTRES PHYSIQUES

### A - LE CLIMAT ET LA PHYTOGÉOGRAPHIE

La zone d'étude est située dans la Marne. Les données qui suivent sont issues de la station météorologique de Reims-Courcy qui se trouve à une altitude de 91 m.

**Le climat est de type atlantique et soumis à des influences continentales.** En effet, les normales annuelles des températures minimales s'élèvent à 5,8 °C alors que pour les températures maximales, elles sont de 14,7 °C.

**Les normales mensuelles des températures calculées de 1971 à 2000** indiquent que les hivers sont froids et les étés frais, mais sans températures extrêmes. Les températures moyennes les plus faibles sont enregistrées en janvier avec des normales de 2,8 °C alors que les moyennes les plus chaudes sont en juillet, soit des normales de 18,25 °C.

**Les normales pluviométriques annuelles** à la station météorologique de Reims-Courcy dans le département de la Marne sont de 617,8 mm. De façon générale, les pluies sont modérées sur l'ensemble de l'année. Néanmoins, on observe que les normales des précipitations hivernales sont moins importantes que les estivales. Le mois recevant le moins de pluie est le mois de février avec 39,5 mm, alors que le mois le plus arrosé est le mois de mai avec 58,8 mm. Entre 2000 et 2008, le cumul annuel des précipitations oscille de 440 à 834 mm. L'année la plus humide enregistrée au cours de cette dernière période est 2001 alors que l'année la plus sèche est 2005, année caniculaire après 2003.

**Le diagramme ombrothermique** indique qu'il n'y a pas de déficit hydrique sur l'ensemble de l'année.

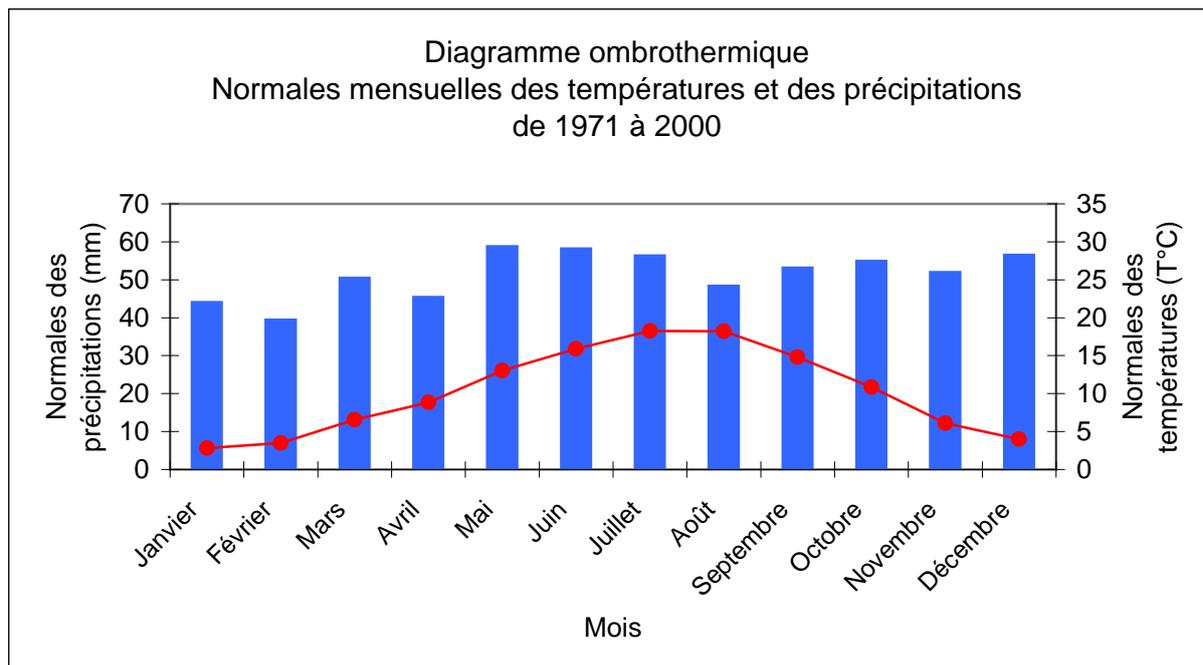


Figure 3 : Diagramme ombrothermique de la station Reims-Courcy

**En termes phytogéographiques**, la zone d'étude s'inscrit dans le domaine centro-européen, plus précisément dans le secteur champenois (planitiaire précontinental).

## B - LE RELIEF ET LE PAYSAGE

Le site Natura 2000 "Savart du camp militaire de Moronvilliers" est inclus dans la région naturelle de la Champagne Crayeuse. Celle-ci est la plus vaste de Champagne-Ardenne puisqu'elle couvre 30 % de la surface régionale.

La Champagne Crayeuse occupe le Sud-Ouest des Ardennes, toute la partie médiane du département de la Marne et la partie Nord de l'Aube. Elle s'étend à l'Ouest jusqu'à la cuesta de l'Île-de-France et à l'Est jusqu'à la Champagne Humide et au Pays d'Othe.

Elle se caractérise par un paysage de plaines avec de larges ondulations dont l'altitude varie, hormis dans les vallées, entre 120 et 200 m.

Géologiquement, la Champagne Crayeuse repose presque entièrement sur les craies blanches du Sénonien. Au contact de la Champagne Humide, la craie marneuse du Turonien forme bien souvent une petite corniche représentée sur la bordure Est de la Champagne Crayeuse. Les sols typiques de cette région naturelle se rattachent en grande partie au groupe des rendzines. L'excès de calcaire à la surface est peu favorable à la végétation forestière.

Cependant, la Champagne Crayeuse est traversée d'Est en Ouest par l'Aisne, la Marne, l'Aube et la Seine ainsi que leurs affluents dont les vallées offrent des possibilités sylvicoles bien plus importantes. Ces vallées sont identifiées comme appartenant à une région naturelle bien individualisée, dite "des vallées".

D'un point de vue écologique, la présence de vastes cultures intensives induit que la plupart des espèces typiques de la Champagne Crayeuse sont aujourd'hui relictuelles. Elles se maintiennent principalement dans les terrains militaires et à leurs abords ou au niveau des derniers marais situés dans les vallées.

Les Monts de Moronvilliers constituent des buttes témoins de la cuesta de l'Île-de-France.

## C - LA GÉOLOGIE

Le site Natura 2000 "Savart du camp militaire de Moronvilliers" est installé sur des roches exclusivement calcaires de différentes sortes et de différentes époques présentées ci-dessous dans l'ordre chronologique.

### ❖ Les formations du Secondaire

Les plus anciennes, du Crétacé supérieur, datent de - 96 millions d'années à - 65 millions d'années. Les roches calcaires de cette époque sont composées de tests calcaires de foraminifères qui ont sédimenté après la mort des organismes, alors que la zone était encore marine. Elles se composent de craies de Reims à *Actinocamax quadrata* et de roches du Campanien.

### ❖ Les formations du Tertiaire

Les couches qui suivent sont classées dans les altérites et les paléosols. Une régression marine a laissé localement place à des poches d'eau voire localement à un assèchement complet. Ces roches constituent des formations :

- résiduelles à meulières au sens strict sur des marnes lacustres datant du Paléogène et probablement du Priabonien, soit d'environ - 34 millions d'années,
- argilo-limoneuses de paléosols sur craie,
- d'argiles à meulières datant soit du Sannoisien soit du Stampien inférieur (dès - 34 millions d'années).

### ❖ Les formations du Quaternaire

Les successions suivantes sont composées de graveluches. La graveluche, en patois marnais, désigne une terre granuleuse très calcaire typique de la Marne. Sur le site, on trouve les graveluches limoneuses puis les graveluches crayeuses, litées et grossières.

Les formations les plus récentes sont des formations colluviales qui remplissent les vallées sèches. Parmi ces formations, on peut noter des formations argilo-limoneuses à meulières remaniées.

## **D - LES TYPES DE SOLS**

Les grands types de sols de la Champagne Crayeuse sont des rendzines développées sur craie, dont l'excès de calcaire en fait des zones peu favorables à la végétation forestière.

## **E - LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE ET LA QUALITÉ DE L'EAU**

Le cours d'eau le plus proche, la Suippe, se situe à plus de 2 km du site Natura 2000. Il n'est en rien concerné par le camp militaire de Moronvilliers et ne sera pas décrit.

## DEUXIEME PARTIE : DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

## INTRODUCTION - METHODOLOGIE

Le diagnostic socio-économique repose sur :

- une recherche et une analyse documentaires,
- des enquêtes réalisées auprès du camp militaire et d'historiens locaux,
- la mise en place de groupes de travail.

**Dans ce contexte, la précision du diagnostic socio-économique dépend directement de la précision des informations transmises par les structures impliquées.**

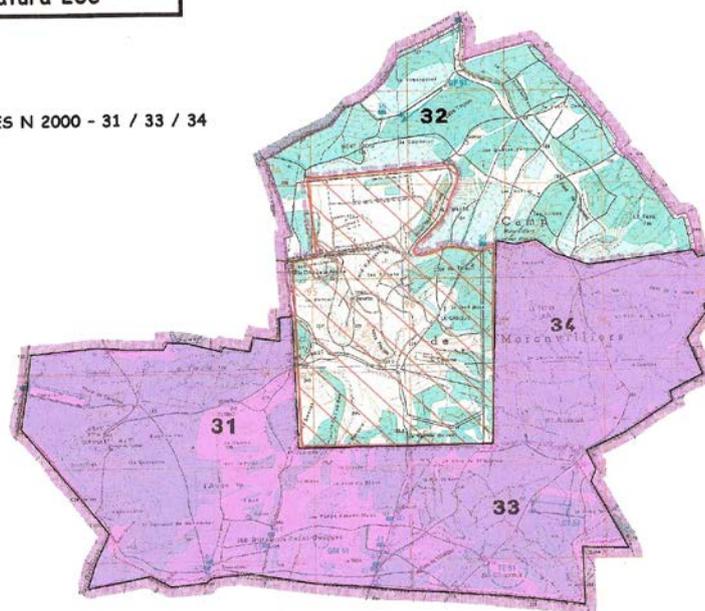
L'analyse des activités militaires sur le site à partir des données recueillies et lors des réunions de travail nous permet de mettre en évidence **les effets directs et indirects de ces activités et de la gestion en cours** sur les habitats et les espèces.

## I - HISTORIQUE

Ce camp représente une surface de 2 600 hectares dont 500 hectares réservés au Polygone d'Expérimentation de Moronvilliers (PEM) dépendant du CEA. La zone Natura 2000 représente 1 511 hectares et comprend les zones 31, 33 et 34.

Camp de MORONVILLIERS  
Zones Natura 200

ZONES N 2000 - 31 / 33 / 34



## A - LE SITE AVANT L'INSTALLATION DU CAMP

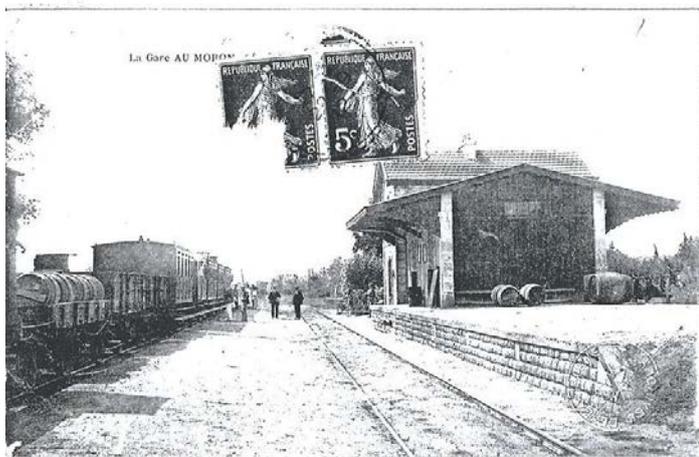
### 1) Caractéristiques régionales

La région était autrefois boisée (Chênaies) et constituée de landes incultes avant d'être exploitée pour l'agriculture. Le caractère crayeux des terres ne s'est cependant jamais véritablement prêté à la mise en culture, ce qui explique la pauvreté et les conditions de vie difficiles des villages ruraux du massif.

La mise en culture et les plantations étaient possibles, mais la productivité médiocre : sur trois années, il était dit qu'une allait être bonne, une médiocre et une mauvaise. Malgré une situation entre les vallées de la Suippe et de la Vesle, l'eau n'était pas une ressource facile à obtenir. Pour pallier ce problème, des puits mesurant de 60 à 70 mètres de profondeur ont été creusés. Ces puits, parfois munis de caches ou de galeries souterraines reliées à des zones de refuge, constituent aujourd'hui une des curiosités du pays.

La plantation de résineux a connu un réel essor vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, passant d'une proportion de 2.5 % à 25 % de la superficie totale du territoire.

Le territoire était autrefois parcouru par un des chemins les plus importants de Champagne : le chemin de Châlons à Rethel, également parcouru par la voie de chemin de fer.



*Photo 1 : Gare de Moronvilliers au début du XX<sup>ème</sup> siècle*

### 2) Moronvilliers

#### a) Historique

Moronvilliers a été fondée au temps des Mérovingiens (1066). Son nom proviendrait de "Moron", un nom propre d'homme, ou bien de l'adjectif morne, évoquant un village silencieux, triste. Morne pourrait également signifier "mont", faisant ainsi référence à la situation en hauteur (200 m d'altitude) du village.

## b) Caractéristiques sociales

Il s'agit d'un village très petit avec peu d'habitants. Ainsi, en 1837, on comptait 94 habitants, ce qui était le double des individus recensés en 1775... On estime que la population a subi des pertes conséquentes à cause de guerres ou d'années de famines dues à de mauvaises récoltes. Le village aurait même perdu tous ses habitants entre 1474 et 1475.

## c) Caractéristiques économiques

Les bois de Moronvilliers appartenait à l'Archevêque de Reims, mais les terres étaient exploitées par des laboureurs et des bergers. Les productions étaient essentiellement tournées vers la culture de sarrasin (tradition aujourd'hui perdue), l'élevage de porcs, de moutons (aujourd'hui encore perceptible par la présence de ces terres rases et sèches appelées savarts) et la production de miel.

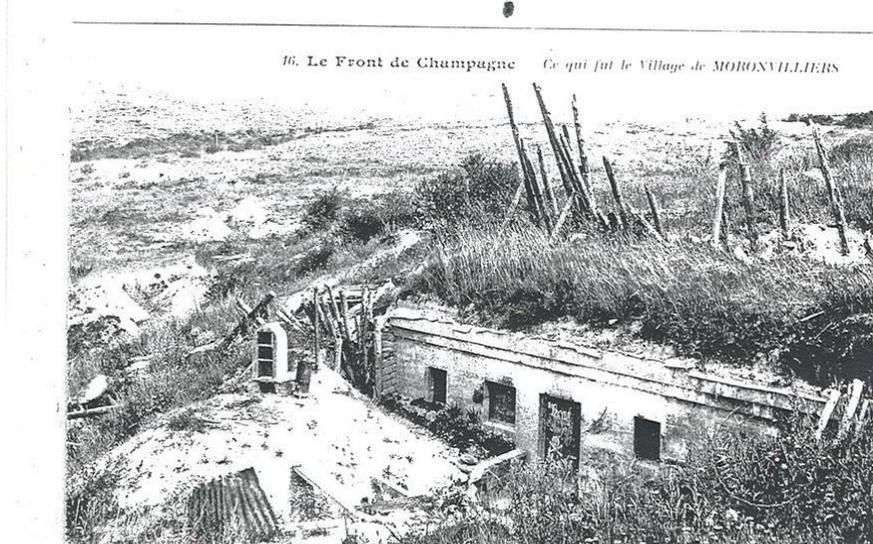
Une usine de confection de plâtre a été lancée puis rapidement abandonnée car peu rentable pour une si petite localité sans relations extérieures. La commune possédait également des cabaretiers. En 1911, une bonne partie des habitants de Moronvilliers travaillait pour le compte du manufacturier Herlem de Pontfaverger.

En sachant que le contingent militaire de Moronvilliers était seulement formé de trois hommes entre 1832 et 1837, il paraît difficile de croire que la guerre et l'armée aient façonné à la fois le passé et le présent de la ville, ce qui est pourtant le cas.

25

## d) La fin tragique du village

En 1917, lors de violents combats dans les Monts de Champagne entre les armées française et allemande, l'intégralité de ce village d'environ 1 300 hectares est détruite par des tirs de mortiers et d'obus.



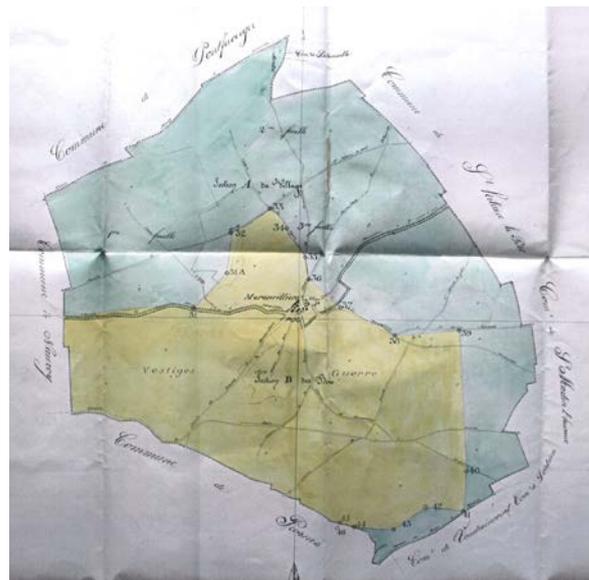
*Photo 2 : Vestiges de la commune détruite de Moronvilliers*

En 1920, la Commission Spéciale de délimitation a classé l'intégralité de la commune de Moronvilliers en **zone rouge** (*Photo 3*), ce qui correspond aux lignes de front des armées où se sont concentrés les dommages majeurs. Les sols y sont bouleversés ; les infrastructures routières, ferroviaires et industrielles ainsi que les ponts, les ports et les canaux y sont généralement totalement détruits.

Puis, en 1923, cette zone est de nouveau réexaminée : une partie est destinée à être boisée, une autre à être classée comme vestige de guerre comme le montre la *Photo 4*.



*Photo 3 : Classement de la commune de Moronvilliers en zone rouge*



*Photo 4 : Réexamen du tracé de Moronvilliers. En vert les zones destinées au boisement. En jaune les parties classées vestiges de guerre*

La trace du village détruit perdure cependant de nos jours à travers son rattachement en 1950 à une commune englobant son ancien territoire : la commune de Pontfaverger, actuellement dénommée Pontfaverger-Moronvilliers, commune qui compte aujourd'hui environ 1 500 habitants.

### 3) Les autres communes du site

#### a) Pontfaverger

Pontfaverger tient son nom de la construction aux alentours de 1250 d'un pont sur la Suippe. Le nom de "Pons Fabricatus" qui signifie "pont fabriqué à l'usage de tous" sera repris plus tard par la commune.

D'un passé agricole, Pontfaverger s'est peu à peu tournée vers l'industrialisation (on compte de nombreux employés dans les usines de filature dès 1891). Mais la ville connaît un déclin de sa population puisqu'elle compte aujourd'hui environ 1 300 habitants alors qu'on en dénombrait 2 300 en 1891.

Il s'agit aujourd'hui d'une ville importante sur le plan militaire puisque, devenue Pontfaverger-Moronvilliers, elle abrite désormais le camp militaire de Moronvilliers.

## b) Nauroy

Nauroy, comme sa voisine Moronvilliers, a été détruite durant les affrontements de la Première Guerre mondiale. Sa population en 1837 était d'environ 200 habitants, mais il ne reste aujourd'hui qu'un cimetière abandonné, si bien qu'elle a été rattachée à la commune de Beine.

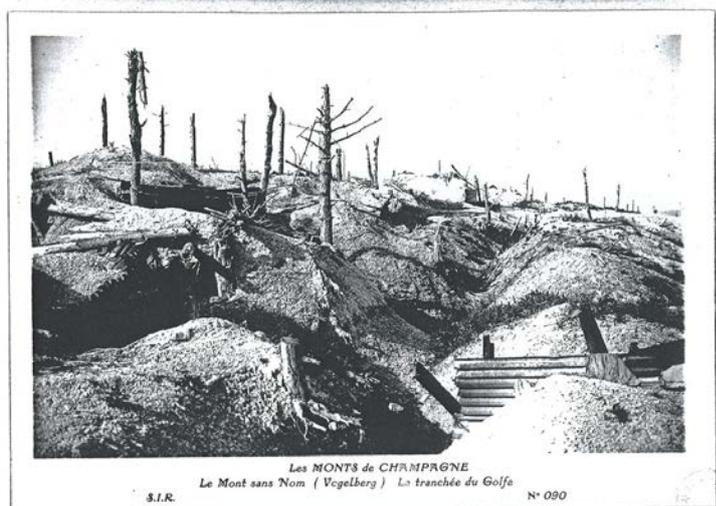
Beine-Noroy compte aujourd'hui un millier d'habitants.

## c) Saint-Martin-l'Heureux

Saint-Martin-l'Heureux était auparavant un village de la taille de ses voisins, avec une population de 186 habitants en 1837. C'est aujourd'hui un très petit village comptant moins d'une centaine d'habitants.

## d) Prosnes

C'est sur la commune de Prosnes que se situe le Mont Cornillet, célèbre lieu de violents combats ayant opposé les Allemands aux Français durant la Première Guerre mondiale, à plusieurs reprises. En 1917 on relate la prise du Mont Cornillet alors aux mains des Allemands. Prosnes comptait entre 1775 et 1837 environ 550 habitants mais ils sont aujourd'hui moins d'une centaine.



*Photo 5 : Vestiges de guerre sur les Monts de Champagne (dont fait partie le Mont Cornillet)*

Pour résumer, la région de Moronvilliers a été fortement influencée par les affrontements militaires de la Première Guerre mondiale. Aujourd'hui, l'empreinte militaire subsiste toujours avec la présence de trois camps militaires d'importance : les camps de Suippes, de Mourmelon et de Moronvilliers.

## **B - LE CAMP MILITAIRE DE MORONVILLIERS**

### **1) La création du camp militaire**

Le camp militaire de Moronvilliers a été établi en 1950 sur le territoire des deux communes disparues de Nauroy et Moronvilliers. Il s'étend actuellement sur 5 communes.

Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) y a installé une station expérimentale. Le Commissariat est rattaché au Centre de recherche CEA de la Direction des applications militaires (DAM) de l'Île-de-France.

Selon le CEA, le site de Moronvilliers sert à la mise en œuvre d'expériences de physique, conduites dans le cadre du programme "Simulation". Ces expériences ont pour but d'étudier le début du fonctionnement de l'arme nucléaire.

Elles mettent en œuvre des explosifs chimiques et des matériaux inertes qui se substituent à ceux utilisés dans une arme réelle tout en assurant la sécurité et la protection de l'environnement.

Installée au Polygone d'expérimentation de Moronvilliers (PEM), la machine de radiographie Airix ("Accélérateur à Induction Radiographique pour L'imagerie X") joue un rôle fondamental dans le programme "Simulation". Elle fait partie des plus puissants générateurs de rayons X - avec le Dual-Axis Radiographic Hydrodynamics Test Facility (DARHT) situé à Los Alamos aux États-Unis - et permet de photographier l'état de matériaux soumis à des déformations très rapides provoquées par un explosif.

28

### **2) Son influence sur les activités locales**

Le Polygone d'expérimentation de Moronvilliers rassemble plus d'une centaine de salariés.

Mais les suspicions de pollution du sol liées aux essais nucléaires ainsi que la présence de la machine Airix font polémique parmi la population environnante. Le site a été le siège d'une manifestation organisée en 1997 par les associations marnaises "Appel des Cent pour la Paix" et "Mouvement de la Paix". Il s'agit d'associations anti-militaires s'élevant entre autres contre les programmes nucléaires (notamment celui de Moronvilliers) et pour le respect du Traité de Non-prolifération nucléaire.

### **3) Les événements majeurs de son évolution**

En 1999 on assiste au lancement des premières expériences du programme "Simulation" dites expériences "froides".

Puis vient une seconde installation réalisée dans ce cadre en 2005.

Aujourd'hui, le camp est à la fois un lieu d'entraînement au maniement des armes et au tir à la cible et un centre d'expérimentation nucléaire de grande ampleur.

Après 50 ans de tirs aériens et souterrains avec des matières classées hautement toxiques et cancérigènes telles que l'uranium, le béryllium ..., ce centre d'expérimentation présente des traces de pollution mais qui ne dépassent pas les normes en vigueur selon les analyses qui y ont été menées.

#### 4) Description des activités militaires hors des zones Natura 2000

##### ❖ Zone 32

Occupée en permanence par de petites unités des régiments de proximité, y compris les week-ends, elle est officiellement identifiée comme ECI (Espace Commun d'Instruction) pour la base de défense de Mourmelon Mailly. Cette zone est utilisée par des unités de passage environ 220 jours par an, ce qui représente un volume moyen de 60 hommes/jour. Elle est dédiée à la formation tactique, au combat d'infanterie, à la conduite des véhicules tout terrain.

##### ❖ Les champs de tir (CT)

CT à armes légères à l'Ouest CT 41 et à l'Est CT 42.

Ils sont les seuls champs de tir "Instructions Sur le Tir de Combat" (ISTC) du CENTRAL (Centre d'Entraînement Interarmes et du soutien Logistique).

CT grenades GM 41 au Sud-Ouest et explosifs TE 11 à l'Est.

Ils ne sont utilisés que quand les champs de tir pour armes légères ne sont pas activés.

##### ❖ PEM (Polygone d'Expérimentation de Moronvilliers)

Située au centre du camp, cette zone est interdite à toute activité.

29

Situées à l'extérieur, ces différentes activités n'ont pas d'influence directe sur le site Natura 2000.

## II - LES ACTIVITÉS SUR LES ZONES NATURA 2000 DU CAMP MILITAIRE DE MORONVILLIERS

### A - LES ACTIVITES MILITAIRES SUR LES ZONES 31 ET 33

Les activités militaires sont présentées sur la carte page suivante.

Ces zones sont destinées aux champs de tir et aux réceptacles des munitions. Elles ne sont pas utilisées pour de l'instruction tactique. Seul le bivouac hors gabarits de sécurité au Sud-Ouest de la zone 31 est parfois autorisé.

Les champs de tir sont activés environ 6 à 7 jours par semaine, sauf en juillet et août quand le camp est fermé pour entretien. Les zones dites "gabarits de sécurité" sont interdites d'accès et à toutes activités (y compris la manœuvre) quand les champs de tir sont activés. L'utilisation des munitions traçantes est proscrite pour limiter les feux.



CARTE DES ACTIVITES MILITAIRES

PEM - Polygone d'expérimentation  
de Moronvilliers (CEA)

Champ de tir - Arme d'infanterie

Zone d'implantation d'unité

Zone de bivouac

Champ de tir - Arme d'infanterie

Zone de bivouac

Champ de tir - Grenade à main

Champ de tir - Explosifs



## **B - LES ACTIVITES MILITAIRES SUR LA ZONE 34**

Cette zone est dédiée :

- à la formation tactique,
- au combat d'infanterie à pied.

## **C - LA CHASSE SUR LES ZONES 31, 33 ET 34**

Les activités de chasse et les effectifs des peuplements de gibier sur le camp de Moronvilliers sont gérés par la Société de Chasse militaire du camp de Mourmelon et de Moronvilliers (SCMM). Cette société est une association de la loi 1901 qui existe depuis le 16 juillet 1923. Elle fonctionne en partenariat avec la Fédération des chasseurs de la Marne et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Elle est considérée comme un Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) grand et petit gibier.

La chasse s'exerce sur les camps de Mourmelon et de Moronvilliers sur une surface de 9 832 ha. Bien que la chasse soit menée sur les deux sites militaires, la manœuvre sur le camp de Mourmelon reste prioritaire. L'activité de chasse sur Moronvilliers se déroule sur les zones 31,33 et 34 (voir carte des activités page suivante).

30

La Société de chasse veille également à ce que la sécurité soit omniprésente.

La végétation du camp est très dense, constituée de Prunelliers et de Pins sylvestres, au milieu desquels les sangliers prolifèrent. De plus, tous les bois n'ont pas été nettoyés après la tempête de 1999, ce qui a créé des zones impénétrables.

Les chasseurs ont ensemencé différentes parcelles sur le camp pour tenter d'y maintenir le gibier et éviter les dégâts chez les agriculteurs voisins (voir carte des activités page suivante).

De plus, une clôture électrique de 19 kms est implantée le long de la bordure Sud et est entretenue par la société de chasse militaire à l'aide de désherbant.

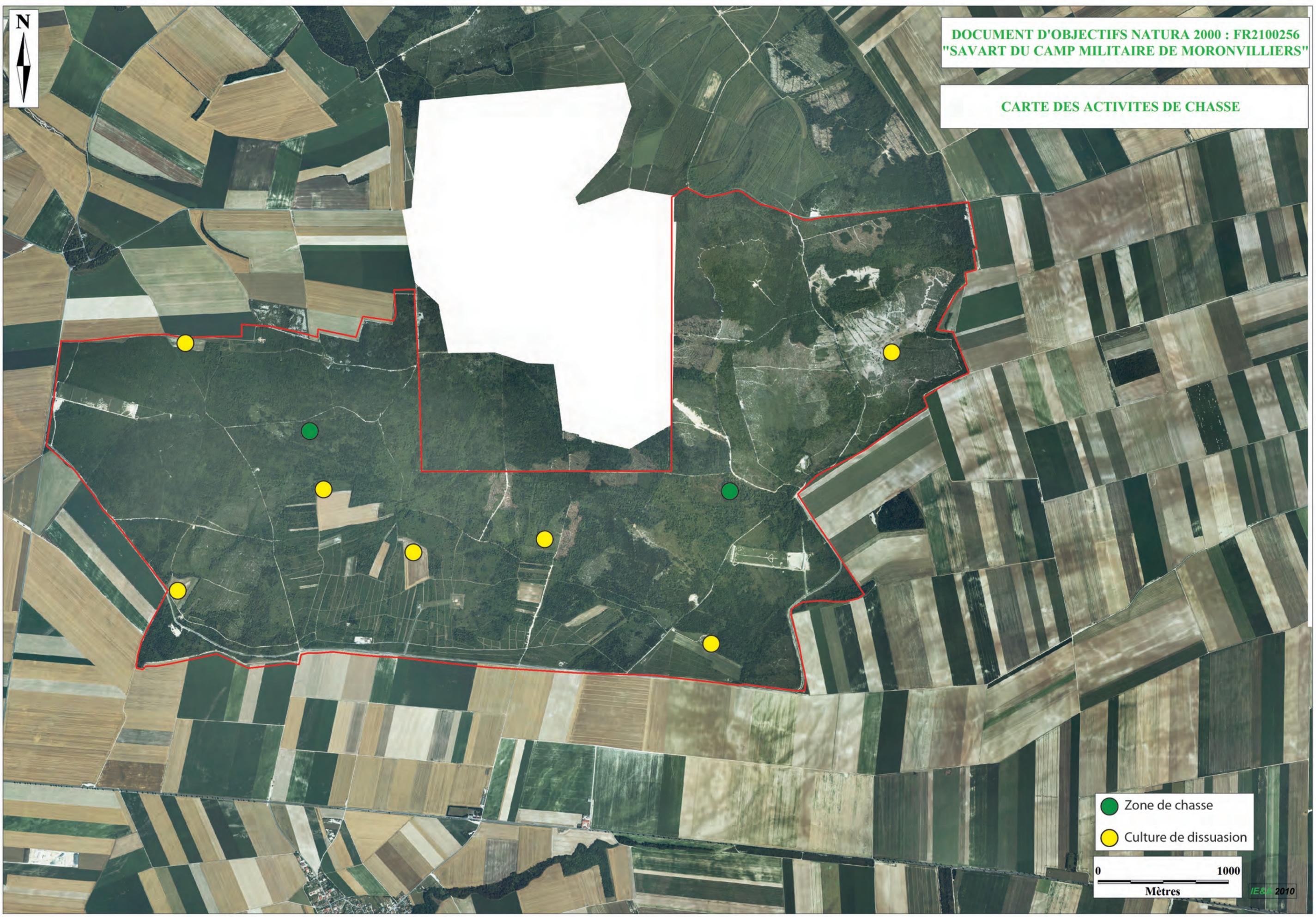
## **D - LA PÊCHE SUR LES ZONES 31, 33 ET 34**

Les activités de pêche sont inexistantes sur le camp militaire de Moronvilliers puisqu'on n'y recense aucun plan d'eau ni aucun cours d'eau.



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 : FR2100256  
"SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MORONVILLIERS"

CARTE DES ACTIVITES DE CHASSE



-  Zone de chasse
-  Culture de dissuasion



## E - LA GESTION DES ESPACES

Il existe une gestion concertée entre différents acteurs, à savoir le Comité technique local (CTL), la Société de chasse des camps militaires de Mourmelon et Moronvilliers, l'Office national des forêts (ONF), la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et des agriculteurs.

Deux grands types de milieux peuvent être individualisés : les milieux fermés et les zones ouvertes.

### ❖ Les milieux fermés

Les milieux fermés sont principalement composés de boisements, largement majoritaires sur le camp de Moronvilliers et principalement composés de résineux (Pins sylvestres.)

On compte également des fruticées calcicoles résultant de l'abandon d'anciens savarts.

### ❖ Les zones ouvertes

Les zones non boisées, peu nombreuses, sont constituées d'un côté par des zones semi-naturelles, de l'autre par des zones anthropisées. Les premières sont principalement des formations herbacées calcicoles. Il s'agit de pelouses plus ou moins embroussaillées, des prairies, des ourlets herbacés et, dans les secteurs les plus perturbés, des friches.

Ces secteurs-ci ne sont pas entretenus.

Les zones anthropisées telles que des pelouses semées et bandes enherbées, des dessertes, des zones de manœuvre et coupe-feu, des carrières d'extraction de gravats et des bâtiments et autres zones bitumées sont quant à elles entretenues afin d'en conserver l'utilité.

C'est la société de chasse qui entretient le chemin à l'aide d'une épareuse. Certaines zones les plus ouvertes attirent les cervidés, il convient donc d'en empêcher la fermeture.

Ce sont les agriculteurs qui entretiennent les clôtures et les zones de culture sur le site.

## F - L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Le cours d'eau le plus proche, la Suippe, se situe à plus de 2 km du site Natura 2000. Il n'est en rien concerné par le camp militaire de Moronvilliers.

## G - LES PLANS D'EAU ET LES FORAGES

### 1) Les plans d'eau déclarés

Il n'y a pas de plan d'eau sur le camp militaire de Moronvilliers.

### 2) Les prélèvements pour l'adduction d'eau potable (AEP)

#### a) Stations de captage AEP

Il n'y a pas de station de captage AEP sur le site proprement dit, mais un forage AEP est recensé à proximité :

*Tableau 1 : Station AEP à proximité du site*

Stations de captage AEP	Communes	Lieux-dits	Usages
01328X0002/FAEP	PROSNES	CHÂTEAU D'EAU	AEP + usages domestiques

#### b) Stations de captage non AEP

Il n'y a pas de station de captage non AEP sur le site proprement dit, mais trois points d'eau proches sont recensés. Il s'agit exclusivement de puits privés utilisés par la sucrerie Sillery (Cristal Union, ex-Beghin-Say) afin de vérifier la proximité de la nappe sur des terres d'épandage.

32

*Tableau 2 : Stations non AEP à proximité du site*

Stations de captage AEP	Communes	Lieux-dits	Usages
01324X0027/SY-N9	BEINE-NAUROY	NOUE DE SERRE-CHAMP	Sondage Puits privé (Beghin-Say)
01328X0023/N4	VAL-DE-VESLE	CLEVELAND	Sondage Puits privé (Beghin-Say)
01328X0005/PU	PROSNES	FERME DE MOSCOU	Sondage Puits privé (Beghin-Say)

## III - PRINCIPAUX PLANS ET PROGRAMMES EN COURS

Le **SAGE Aisne Vesle Suipe** rattaché à l'Agence de l'eau de Seine-Normandie est actuellement en phase d'élaboration (depuis 2005).

La structure porteuse est le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle (S.I.A.BA.VE) qui agit sur 2 régions : la Champagne-Ardenne et la Picardie.

Ses enjeux sont la préservation et la sécurisation de la ressource en eau potable, l'amélioration de la qualité des eaux superficielles, la gestion du régime des eaux (prévention des inondations, entretien des ouvrages) et la préservation des milieux aquatiques.

Ces derniers sont les eaux superficielles et souterraines des bassins versants de la Vesle, de l'Aisne moyenne et de la Suippe.

Une zone de **développement éolien** a été en outre validée par la DREAL Champagne-Ardenne. Il s'agit d'une zone située sur la Communauté de communes des rives de la Suippe. Elle n'est pas incluse dans le site mais en est en périphérie proche.

## IV - CONCLUSION

La problématique principale de ce site est liée à son historique. En effet, le camp de Moronvilliers appartient au secteur que l'on nomme les Monts de Champagne, zone stratégiquement très importante durant la Première Guerre mondiale.

Le site regorge de munitions issues des combats qui remontent progressivement à la surface et deviennent de plus en plus instables. Certaines armes chimiques ont également été utilisées à cet endroit, rendant le sol très pollué. La composition du sol en fait un site très dangereux sur lequel une intervention n'est pas envisageable en cas d'incendie par exemple.

33

Un réaménagement en profondeur de la zone est donc proscrit. Les opérations de gestion qui seront proposées dans le cadre de Natura 2000 prendront en compte cette problématique forte.

L'interaction des activités du site avec les habitats d'intérêt communautaire, leur influence positive ou négative seront analysées par la suite dans l'analyse écologique (Quatrième partie).

## TROISIEME PARTIE : DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

34

## INTRODUCTION : METHODOLOGIE

### A - LA SYNTHÈSE DOCUMENTAIRE ET LA PHOTO-INTERPRÉTATION

Avant de commencer le diagnostic écologique à proprement parler, **une recherche documentaire est menée**. Pour cela, les personnes et structures disposant d'informations utiles à la mission sont contactées :

- le camp militaire, dont le génie est chargé de la gestion de la végétation,
- la société de chasse militaire du Camp de Mourmelon-Moronvilliers responsable de la gestion du gibier.

Une analyse des photographies aériennes permet, en outre, d'avoir une première approche du site afin de préparer les inventaires de terrain.

### B - L'ANALYSE DU CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

Les paramètres "généraux" de la zone d'étude sont étudiés, à savoir le climat local, la topographie, la géologie, les propriétés des sols.

35

### C - LES INVESTIGATIONS DE TERRAIN

S'agissant d'un camp militaire, les inventaires sont réalisés exclusivement **dans l'enveloppe du site** afin d'étudier les habitats naturels d'intérêt communautaire situés dans les emprises du camp. L'ensemble de la zone d'étude est parcouru, au printemps et en été (périodes optimales de développement de la végétation et d'activité de la faune).

Pour l'identification et la caractérisation des habitats naturels, trois relevés phytosociologiques par type d'habitat sont réalisés. Sur la base de ces relevés, sont attribués :

- un nom d'alliance phytosociologique (voire d'association végétale),
- un code Corine Biotopes,
- un code Natura 2000 et un code "Cahier d'habitats" pour les habitats d'intérêt communautaire.

Pour chaque habitat, l'état de conservation, dont la méthode d'évaluation est détaillée à la Quatrième partie lors de l'analyse écologique, est également noté ainsi que la faisabilité de mise en œuvre d'opérations de restauration et/ou d'entretien et le type d'opération à préconiser.

Seule une espèce végétale d'intérêt communautaire est mentionnée dans le FSD : le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*). Il figure parmi les espèces végétales de la liste rouge de Champagne-Ardenne, il est protégé au niveau national et est inscrit en annexes II

et IV de la Directive "Habitats". Cette espèce est mentionnée non loin de là sur la commune de Suippes, elle présente donc de fortes potentialités de présence sur le camp militaire de Moronvilliers, notamment au niveau des chemins de manœuvre caractérisés par des sols crayeux ou argileux souvent fréquentés, conditions nécessaires à sa présence et à son maintien.

Aucune espèce animale d'intérêt communautaire n'est mentionnée dans le FSD.

Les savarts, quant à eux, peuvent potentiellement accueillir des orchidées remarquables faisant ainsi des pelouses calcicoles d'intérêt communautaire des habitats prioritaires. Les prospections réalisées au printemps ont pour objectif de les rechercher au moment de leur développement optimal.

Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), inscrit en annexe II de la Directive "Habitats", est recherché au niveau des pelouses ou des prairies calcaires sèches où il peut être présent sous réserve de la présence de sa plante-hôte qui est principalement la Scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria*) sur ces milieux secs.

Les recherches sont faites par temps ensoleillé et sec. Lorsque cela s'avère nécessaire, les spécimens sont capturés au filet entomologique, identifiés et relâchés aussitôt.

Dans les formations boisées, lorsque des souches ou des arbres creux voire sénescents sont rencontrés, des indices de présence d'espèces saproxyliques d'intérêt communautaire sont recherchés. Les insectes concernés par ces investigations sont le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), inscrit en annexes II et IV de la directive Habitats, le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), inscrit en annexe II et le Pique-prune (*Osmoderma eremita*), espèce prioritaire inscrite en annexes II et IV.

Si toutefois d'autres espèces d'intérêt patrimonial sont recensées, elles sont localisées sur la photographie aérienne.

## I - LES HABITATS NATURELS

### A - ORGANISATION DES HABITATS NATURELS SUR LE SITE

La Champagne crayeuse dévoile de nombreuses et vastes parcelles agricoles dépourvues d'un réseau structuré de haies pouvant accueillir une faune et une flore diversifiées. En effet, la diminution de formations végétales naturelles et spontanées comme les pelouses, les prairies naturelles, les fourrés et les boisements en dehors des camps militaires de la région explique que ces mêmes camps deviennent des refuges pour la faune et des réservoirs de biodiversité.

Formé d'une entité, le site Natura 2000 "Savart du camp militaire de Moronvilliers" présente une succession d'habitats caractéristiques de milieux calcicoles. Ce site se caractérise en grande partie par des formations arbustives denses et impénétrables où subsistent, très localement, des zones ouvertes peu nombreuses mais floristiquement diversifiées. Ces zones ouvertes sont maintenues pour le bon fonctionnement militaire du

site, de la chasse qui s'y déroule ainsi que pour la circulation du gibier qui fréquente le camp. Les axes qui sillonnent le camp permettent de desservir les sites de tir et assurent également le rôle de coupe-feu.

## 1) Les milieux herbacés

Les formations herbacées calcicoles, peu nombreuses sur le camp militaire, sont des pelouses plus ou moins embroussaillées, des prairies, des ourlets herbacés et, dans les secteurs les plus perturbés, des friches.

### a) Les pelouses semi-arides calcicoles

Les pelouses semi-arides calcicoles présentent deux faciès distincts : un premier faciès ras, très diversifié et un second faciès moins diversifié et en cours de fermeture par une strate arbustive qui s'étend à partir des habitats voisins.

La pelouse semi-aride calcicole, localisée dans des parcelles segmentées par des merlons de terre, présente une structure rase très diversifiée, notamment en Orchidées puisqu'elle compte 11 espèces d'Orchidées distinctes, de plus en abondance, faisant de ce milieu un habitat prioritaire (Code Natura 2000 : 6210\*-15).

Le faciès d'embroussaillage de cette pelouse est observable non loin de la pelouse précédente, sur un talus qui borde le chemin. Cette pelouse embroussaillée est dense en graminées sociales comme le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*). Elle abrite également une proportion importante de ligneux arbustifs très représentés sur l'ensemble du site et qui constitue non loin de là les fruticées calcicoles xérophiles. Contrairement à l'habitat précédent, cette pelouse n'est pas prioritaire en raison de l'absence d'une grande diversité d'Orchidées caractéristiques de ces milieux.

Malgré une différence de faciès, ces deux pelouses correspondent au même code Corine Biotopes 34.3227 et à l'intitulé Natura 2000 : "**Pelouses mésophiles de l'Est**". Une d'entre elles, plus diversifiée, est prioritaire (**6210\*-15**) alors que le faciès d'embroussaillage de la pelouse ne l'est pas (6210-15).

### b) Les prairies mésophiles de fauche

Les prairies de fauche du site se développent sur des sols basophiles moyennement humides, plus ou moins en pente. Elles sont diversifiées mais occupent une faible surface et se trouvent dispersées sur l'ensemble du site. Isolées et entourées par des fruticées denses et des boisements dont la dynamique de colonisation est active sur le site, elles menacent de se fermer. En effet, si la gestion actuelle qui vise à les maintenir ouvertes devait s'arrêter, les ligneux pourraient prendre le pas sur les formations herbacées et modifier durablement leur constitution et leur diversité floristique.

La composition floristique diversifiée et les caractéristiques écologiques de ce milieu nous permettent de les associer au code Corine Biotopes 38.22 et aux "**Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques et basophiles**", code Natura 2000 : **6510-6**.

### c) Les ourlets herbacés

Les ourlets herbacés se développent en marge des boisements de Pins sylvestres et de fruticées calcicoles xérophiles. Cet habitat s'étend sur des sols calcaires de faible épaisseur et il est principalement composé de Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) qui domine dès lors que les zones ouvertes ne sont plus gérées par fauche annuelle ou pâturage continu. Cette espèce sociale est localement accompagnée de la Gentianelle d'Allemagne (*Gentianella germanica*), de la Gentianelle ciliée (*Gentianella ciliata*) ou de la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*) et d'autres espèces des ourlets herbacés comme l'Aigremoine (*Agrimonia eupatoria*). Pour la cartographie, ce groupement a en grande partie été indiqué en mosaïque avec les fruticées calcicoles xérophiles du fait de sa faible superficie.

Les ourlets herbacés, aussi appelés "Lisières mésophiles", correspondent au code 34.42 dans la classification Corine Biotopes.

### d) Les friches

Les friches nitrophiles se caractérisent par une végétation plus ou moins dense selon le stade d'évolution, abritant des espèces aimant les terrains vagues notablement enrichis en azote et fortement perturbés avant leur abandon. Les milieux ont évolué vers ce type d'habitat soit en raison des activités du camp militaire (aménagements militaires divers ou mise en place de culture à gibier pour la chasse) soit suite à une succession de tempêtes ayant provoqué la chute de nombreux arbres et donc une forte perturbation du sol.

38

Ce bouleversement de la végétation est principalement observable au Nord-Est du site Natura 2000 "Savart du camp de Moronvilliers" et donne lieu à un habitat que l'on rattache au code 87.1 : "Terrains en friche".

## 2) Les milieux ligneux

Les formations ligneuses dominent largement sur le site Natura 2000 "Savart du camp de Moronvilliers" en raison de l'abandon des modes de gestion pastorale en place dans le passé. Cet abandon et l'utilisation de la zone à des fins militaires ont conduit à la fermeture des milieux, principalement constitués de "savarts", pour former des fruticées impénétrables puis des boisements.

### a) Les fruticées calcicoles xérophiles

Les fruticées calcicoles xérophiles représentent plus de la moitié du site. Elles se trouvent dans des stations relativement thermophiles avec de nombreux épineux.

Elles traduisent une fermeture du milieu suite à l'abandon des pratiques agricoles pastorales antérieures au camp militaire. L'absence de gestion a contribué à la réduction de la surface des "savarts" et autres formations herbacées ouvertes probablement en place avant les activités militaires et qui ont été remplacées par des épineux en forte densité comme le Prunellier (*Prunus spinosa*) et l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*).

Ce type de formation peut être rattaché aux "fruticées subméditerranéennes de Prunelliers et de Troènes", code Corine Biotopes : 31.8122.

### b) Les boisements

Les boisements observés sont de deux types :

- soit composés de résineux et formant des boisements de Pins sylvestres,
- soit abritant des feuillus et constituant des boisements calciclins dominés par les Chênes sessiles et les Charmes.

#### ❖ Les boisements de Pins sylvestres

Les boisements de Pins sylvestres, quant à eux, se développent dans des conditions plus thermophiles. Ils tiennent leur origine de la colonisation spontanée des Pins sylvestres plantés dans le passé. L'abandon de la gestion sylvicole et l'abandon des pelouses semi-arides calcicoles voisines nous permettent d'observer une dynamique d'évolution naturelle des savarts qui se ferment en donnant lieu à des fruticées calcicoles xérophiles puis à des boisements de Pins sylvestres. Ceux-ci représentent les principaux boisements de Champagne Crayeuse.

Ils sont rattachés au code Corine Biotopes : 42.5E dénommé "Reboisement de Pins sylvestres".

La dynamique naturelle d'évolution de ces boisements pourrait les faire évoluer lentement vers une Hêtraie-chênaie thermophile caractéristique de la région Champagne-Ardenne. En effet, le développement de la strate arbustive représentée par les espèces composant les fruticées calcicoles xérophiles peut à long terme induire la disparition progressive du boisement de pinèdes et régénérer un habitat de meilleur intérêt écologique.

39

#### Les boisements calciphiles de Chênes sessiles et de Charmes

Les boisements calciphiles sont composés d'espèces indigènes adaptées aux conditions stationnelles (sol calcaire sec). Ils proviennent de l'évolution progressive des milieux qui se ferment jusqu'à devenir des boisements de feuillus. La strate arborée est principalement constituée de Chênes sessiles (*Quercus petraea*) et de Charmes (*Carpinus betulus*) et est accompagnée de plantes herbacées calcicoles, c'est pourquoi cet habitat peut être rattaché aux "Chênaies-charmaies calciphiles", code Corine Biotopes : 41.273.

### 3) Les milieux artificialisés

Bien que ce site Natura 2000 soit géré par l'homme, son empreinte est relativement peu marquée. Celle-ci se remarque par la présence de bâtiments peu nombreux sur le site, d'aménagements réalisés par le camp militaire et de cultures visant à maintenir le gibier sur place.

#### a) Les cultures

Les cultures pratiquées (sorgho, chanvre) visent à attirer le gibier au niveau du camp et non en dehors pour éviter les ravages sur les cultures agricoles voisines. Les espèces visées ici sont le Chevreuil et le Sanglier en particulier.

Ces cultures sont dispersées sur l'ensemble du site. La plus grande proportion se trouve dans la partie Sud du camp militaire.

## b) Les milieux anthropogènes

Les milieux anthropogènes recensés dans la zone d'étude correspondent aux :

- pelouses semées et bandes enherbées (code Corine Biotopes : 81.1),
- dessertes, zones de manœuvre et coupe-feu réalisés sur le camp (Code Corine Biotopes : 87.2),
- carrières d'extraction de gravats (Code Corine Biotopes : 86.41),
- bâtiments et zones bitumées (Code Corine Biotopes : 86).

### ❖ Les pelouses semées et les bandes enherbées

Ces milieux correspondent aux ensemencements réalisés par le camp militaire sur les zones de tirs et à ceux effectués en bordure de champ cultivé.

Ces formations peu diversifiées ont un très faible intérêt écologique. Cependant, la présence de deux zones de tirs nous permet de constater que, en l'absence d'ensemencement et avec une gestion par fauche annuelle, ces sites peuvent abriter des pelouses semi-arides calcicoles très diversifiées et prioritaires.

### ❖ Les dessertes, zones de manœuvre et coupe-feu

Ces pistes et zones de manœuvre sont réalisées pour permettre l'accès du site aux militaires qui viennent s'entraîner au tir sur le camp.

Ces dessertes et les zones de sol mis à nu constituent des ensembles dépourvus de végétation. Ceci est la conséquence du passage répété des engins de manœuvre qui suivent les mêmes circuits. Bien que ces habitats ne présentent que très peu de végétation, ils accueillent néanmoins le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*), espèce d'intérêt communautaire, sur deux stations au Nord-Est et au Sud-Est.

Les coupe-feu, quant à eux, peuvent également être utilisés comme des pistes, cependant leur principale fonction est d'éviter la propagation des feux qui pourraient démarrer sur le camp, étant donné les conditions de sécheresse qui y règnent, surtout en été.

### ❖ Les carrières d'extraction de gravats

Les carrières recensées sur le site sont de faible surface. Elles sont utilisées pour extraire les gravats nécessaires aux différents aménagements des camps militaires. Elles sont totalement dépourvues de végétation.

### ❖ Les bâtiments, les routes et les zones bitumées

Les bâtiments se trouvent dispersés sur l'ensemble du site, non loin des zones de tir à l'Est et à l'Ouest essentiellement.

Il en est de même pour les zones bitumées qui sont localisées à l'entrée de ces zones de tir et à la marge de l'ensemble du site Natura 2000.

## B - RÉCAPITULATIF DES HABITATS PRÉSENTS SUR LE SITE "SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MORONVILLIERS"

*Tableau 3 : Récapitulatif des habitats présents sur le site*

Intitulé de l'habitat	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	Présent au FSD	Surface (ha)	% du site
Pelouse semi-aride calcicole	34.3227	6210*-15	Oui	2,9	0,2
Pelouse semi-aride calcicole, faciès d'embroussaillage	34.3227	6210-15	Oui	0,8	0,1
Prairie mésophile de fauche	38.22	6510-6	Non	5,6	0,4
Fruticée calcicole xérophile	31.8122	-		525,0	
Fruticée calcicole xérophile/Ourlet herbacé des boisements de Pins sylvestres	31.8122 /34.42	-		210,0	
Ourlet herbacé des boisements de Pins sylvestres	34.42	-		0,3	
Boisement calcicline de Chênes sessiles et de Charmes	41.273	-		16,9	
Boisement de Pins sylvestres	42.5E	-		570,7	
Culture	82.3	-		43,5	
Carrière d'extraction de gravats	86.41	-		4,4	
Desserte et zone de manœuvre sur sol superficiel	87.2	-		15,8	
Pelouse semée et bandes enherbées	81.1	-		7,5	
Bâtiments, route et zones bituminées	86	-		8,5	
Friche nitrophile	87.1	-		99,0	

\* habitat prioritaire

La localisation de ces habitats est présentée sur la carte page suivante.

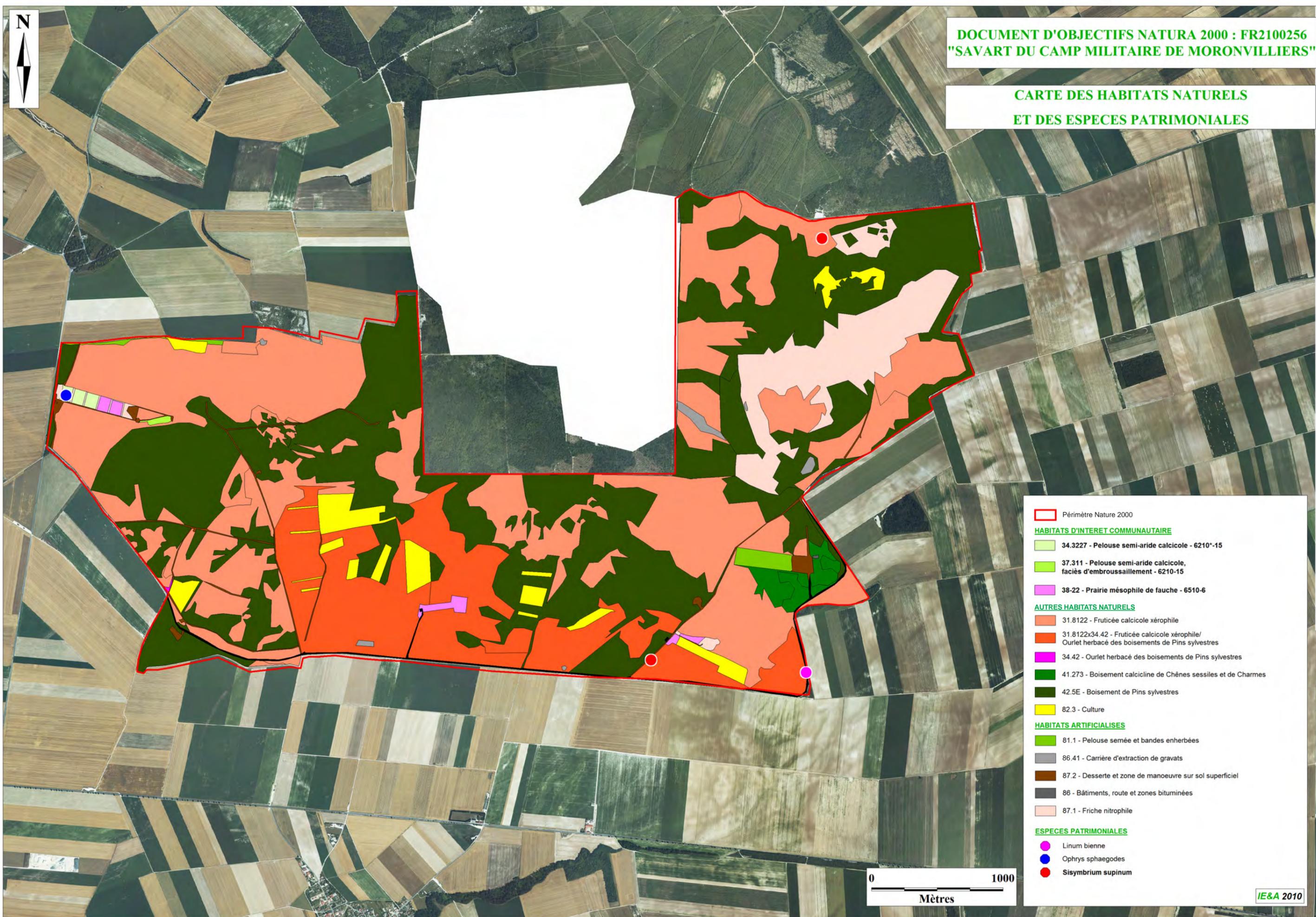
Une différence notable existe entre les surfaces d'habitats exposées dans le FSD et dans le présent document. Dans le FSD il est indiqué qu'il y a à l'intérieur du site 151,1 ha de pelouses semi-arides calcicoles contre 3,7 ha dans le tableau ci-dessus.

L'évolution naturelle des milieux ouverts tend vers leur fermeture causée par la progression non maîtrisée des ligneux. Il est donc possible que sans gestion particulière des pelouses cette évolution ait entraîné la dégradation voire la disparition de celles-ci.

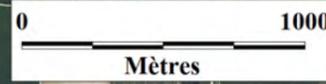
La différence de surface observée entre le FSD et les résultats présentés ci-dessus peut donc être expliquée par la dégradation naturelle et l'absence de gestion des habitats en question



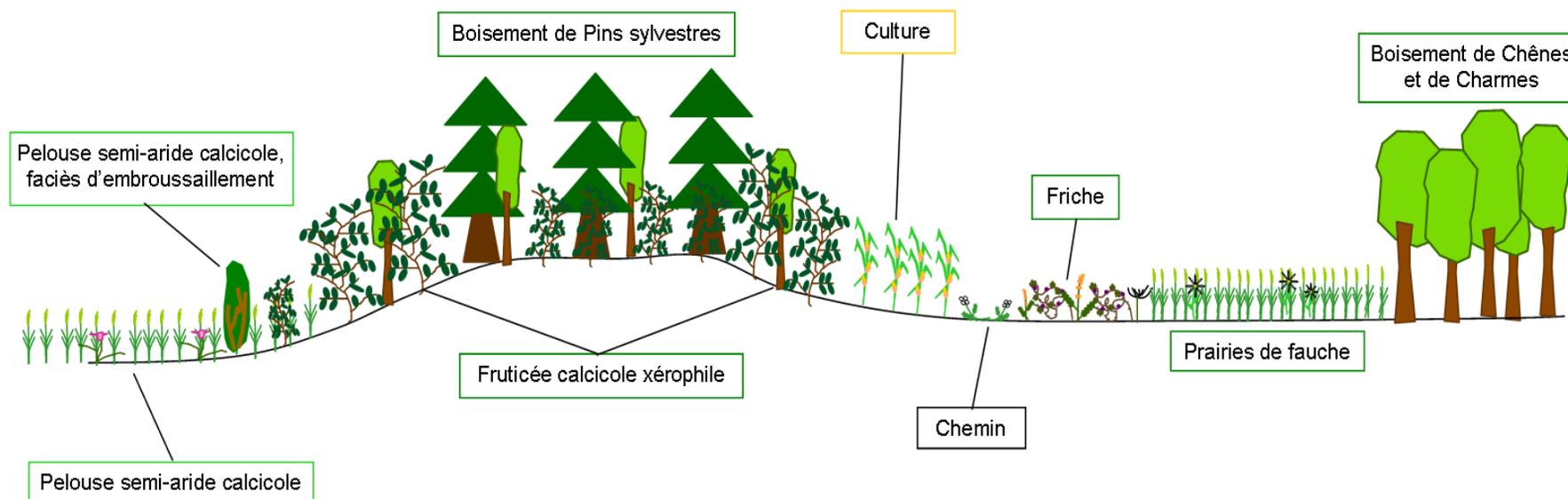
CARTE DES HABITATS NATURELS  
ET DES ESPECES PATRIMONIALES



-  Périmètre Nature 2000
- HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**
-  34.3227 - Pelouse semi-aride calcicole - 6210\*-15
-  37.311 - Pelouse semi-aride calcicole, faciès d'embroussailement - 6210-15
-  38-22 - Prairie mésophile de fauche - 6510-6
- AUTRES HABITATS NATURELS**
-  31.8122 - Fruticée calcicole xérophile
-  31.8122x34.42 - Fruticée calcicole xérophile/ Ourlet herbacé des boisements de Pins sylvestres
-  34.42 - Ourlet herbacé des boisements de Pins sylvestres
-  41.273 - Boisement calcicole de Chênes sessiles et de Charmes
-  42.5E - Boisement de Pins sylvestres
-  82.3 - Culture
- HABITATS ARTIFICIALISES**
-  81.1 - Pelouse semée et bandes enherbées
-  86.41 - Carrière d'extraction de gravats
-  87.2 - Desserte et zone de manoeuvre sur sol superficiel
-  86 - Bâtiments, route et zones bituminées
-  87.1 - Friche nitrophile
- ESPECES PATRIMONIALES**
-  Linum bienne
-  Ophrys sphaegodes
-  Sisymbrium supinum



## C - SCHEMAS THEORIQUES DE LA SUCCESSION DE LA VEGETATION



## II - LES ESPÈCES CITEES EN ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS

Le **Sisymbre couché** (*Sisymbrium supinum*) était mentionné dans le Formulaire Standard des Données (FSD).

Cette espèce, endémique de l'Europe, se voit menacée en raison de la réduction importante et rapide de son aire de répartition. Elle a la caractéristique d'occuper des sols sablonneux humides mais également les sols crayeux secs subissant un apport notable d'azote. D'après la base de données du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien cette espèce est connue sur la commune de Suippes, non loin du camp militaire de Moronvilliers.

Dans le site Natura 2000 "Savart du camp de Moronvilliers", cette espèce se développe sur des sols calcaires régulièrement fréquentés, permettant le maintien d'un contexte pionnier. Ces conditions sont rencontrées sur les pistes et les zones de manœuvre. Ces secteurs, non recouverts par des matériaux anthropogènes, comme le goudron par exemple, laissent apparaître un sol quasiment nu propice à son développement. Pour ces raisons, les camps militaires de Champagne-Ardenne représentent des zones de refuge pour cette espèce, en maintenant des milieux ouverts tout en évitant dans l'ensemble leur surfréquentation ou leur artificialisation excessive. Toutefois, une surfréquentation plus locale de certains secteurs, qui empêche la végétation de se développer, est un facteur défavorable au maintien ou à l'expansion du Sisymbre couché sur ces milieux.

44

De plus, peu compétitif, le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*) reste sensible au développement d'espèces sociales pionnières des chemins et autres zones fréquentées comme la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*), le Mouron rouge (*Anagallis arvensis*), etc.

Remarque : le site n'a pas pu être prospecté dans son intégralité en raison de son utilisation comme zone d'entraînement militaire au tir. Étant donné le grand nombre de pistes et de zones de manœuvre, le site est vraisemblablement favorable à la présence d'autres stations de Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*).

### III - FICHES DE PRÉSENTATION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les fiches habitats et espèces sont présentées en Annexe V.

### IV - SYNTHÈSE DES ESPÈCES ET DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE PRÉSENTS SUR LE SITE

#### A - ESPECES ET HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE OBSERVÉS

Tableau 4 : Espèce et habitats d'intérêt communautaire observés sur le site

Code Natura 2000	Intitulé	Localisation sur le site	Nombre de stations ou superficie (ha)	% du site
1493	<b>Sisymbre couché</b> ( <i>Sisymbrium supinum</i> )	Il est observé sur les pistes qui desservent le camp militaire sur les parties Nord-Est au niveau de la marge végétalisée d'une desserte et au Sud-Est (Sud de la zone 33).	2 stations de moins de 5 pieds chacune	
6210*-15	<b>Pelouse semi-aride calcicole</b>	La pelouse semi-aride calcicole est localisée dans la partie Ouest du site Natura 2000 (zone 31). Elle occupe plusieurs parcelles séparées par des merlons de terre dans l'axe de la zone de tir.	2,9	0,2
6210-15	<b>Pelouse semi-aride calcicole, faciès d'embroussaillage</b>	Le faciès d'embroussaillage de la pelouse semi-aride calcicole s'observe à l'Ouest du site (zone 31) et à l'Est de la zone de pelouse non embroussaillée, à proximité du site d'entraînement militaire au tir. Cet habitat occupe le large talus et rejoint la fruticée au sommet de la pente.	0,8	0,1
6510-6	<b>Prairie de fauche mésophile</b>	L'habitat de prairie de fauche est présent dans la partie Sud Natura 2000 sur une zone d'accès à une plateforme et à proximité de fourrés, de bois et de cultures destinées au gibier qui fréquente le camp militaire.	5,6	0,4

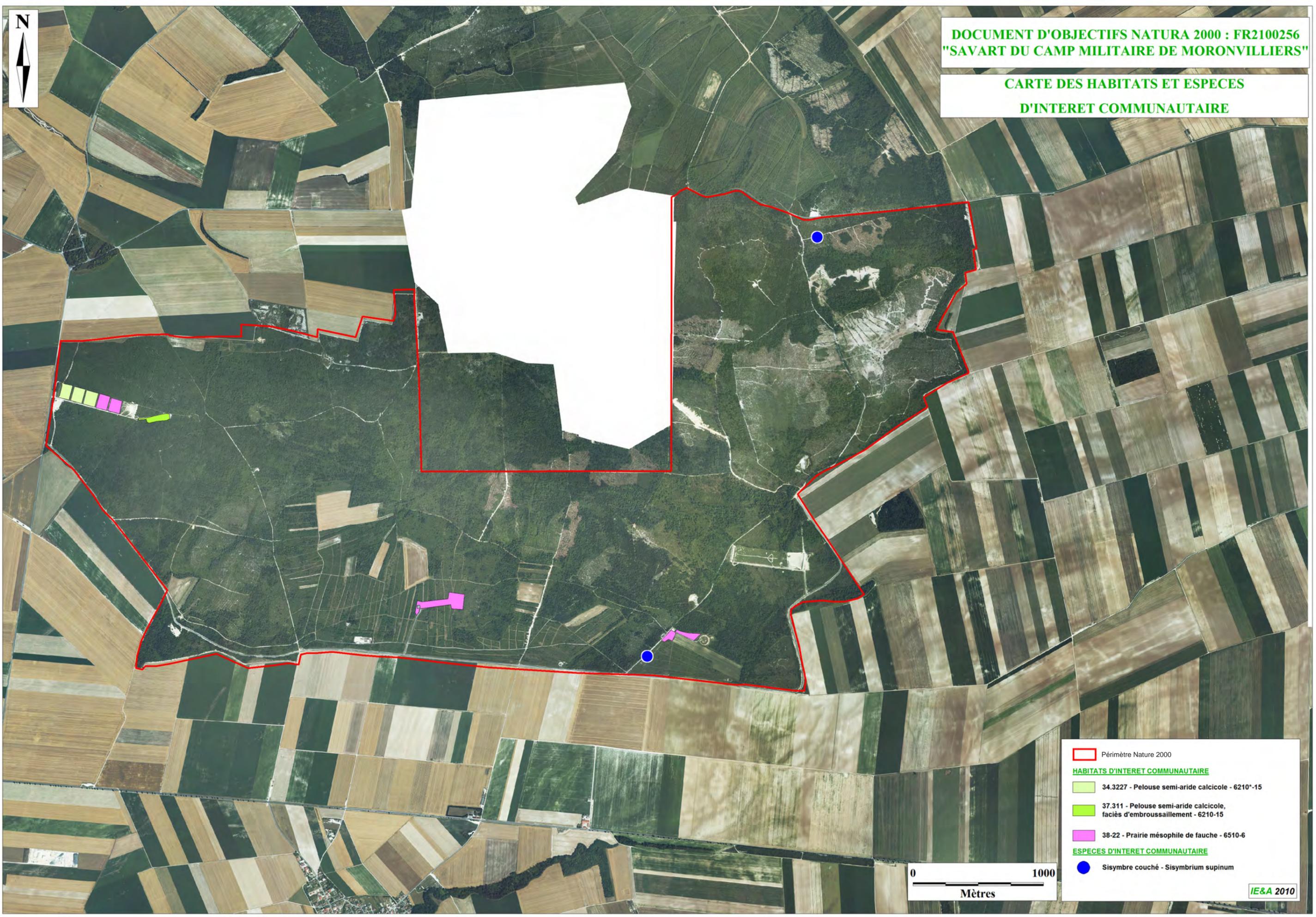
\* habitat prioritaire

La localisation de cette espèce et de ces habitats d'intérêt communautaire est présentée sur la carte page suivante.



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 : FR2100256  
"SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MORONVILLIERS"

CARTE DES HABITATS ET ESPECES  
D'INTERET COMMUNAUTAIRE



-  Périmètre Nature 2000
- HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**
-  34.3227 - Pelouse semi-aride calcicole - 6210\*-15
-  37.311 - Pelouse semi-aride calcicole, faciès d'embroussaillage - 6210-15
-  38-22 - Prairie mésophile de fauche - 6510-6
- ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**
-  Sisymbre couché - *Sisymbrium supinum*



## **B - HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE MENTIONNÉS DANS LE FORMULAIRE STANDARD DES DONNÉES MAIS NON OBSERVÉS**

Parmi les habitats cités dans le FSD, seul l'habitat "Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires", code Natura 2000 : 5130 n'a pas été revu.

Ces formations sont citées dans le FSD comme des habitats rencontrés habituellement dans la Champagne Crayeuse et qui participent à la diversité biologique de cette région naturelle. Bien que les conditions soient favorables à leur présence dans le camp militaire de Moronvilliers en raison de la faible pression humaine, elles demeurent absentes sur le site Natura 2000.

## **C - HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE NON MENTIONNÉS DANS LE FORMULAIRE STANDARD DES DONNÉES MAIS OBSERVÉS**

Les prairies de fauche n'étaient pas citées dans le FSD mais ont été observées sur le site de Moronvilliers, il faudra donc réactualiser ce dernier.

## **D - ESPECES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE POTENTIELLEMENT PRESENTES MAIS NON OBSERVEES**

46

Les habitats présents sur le site sont favorables au Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*). Les prospections sur le site n'ont cependant pas abouti à la découverte de cette espèce. Il pourra être intéressant de la rechercher lors des futurs suivis et inventaires.

Les boisements présents sur le site sont encore trop jeunes et seuls quelques vieux arbres y sont localisés. Ces caractéristiques sont encore peu favorables pour permettre le développement des insectes saproxyliques d'intérêt communautaire tels que le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et le Pique Prune (*Osmoderma eremita*). Les prospections sur le site n'ont pas abouti à la découverte de ces espèces. Il pourra être intéressant de les rechercher lors des futurs suivis et inventaires, lorsque le boisement aura eu le temps de vieillir.

## E - AUTRES ESPECES PATRIMONIALES NON D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE OBSERVEES

Tableau 5 : Autres espèces patrimoniales observées

Nom français	Nom scientifique	Localisation	Statut en Champagne-Ardenne
Lin bisannuel	<i>Linum bienne</i>	Zone Sud-Est, au niveau de la zone 33	Liste rouge - RRR (espèce rarissime, exceptionnelle, très peu de stations ou quasi disparue)
Ophrys araignée	<i>Ophrys sphegodes</i> <i>ssp. sphegodes</i>	Zone 31 au Nord-Est, dans la pelouse semi-aride constituant un savart	Liste rouge - RR (espèce très rare)

Ces espèces sont localisées sur la carte des espèces et habitats naturels et des espèces patrimoniales présentées précédemment.

## QUATRIEME PARTIE : ANALYSE ÉCOLOGIQUE

## INTRODUCTION - METHODOLOGIE

L'analyse écologique vise à hiérarchiser les enjeux de conservation sur le site et prioriser les actions. Elle consiste à mettre en lien différents éléments liés aux espèces ou aux habitats :

- les exigences écologiques de l'espèce ou de l'habitat,
- sa valeur patrimoniale,
- son état de conservation,
- sa vulnérabilité intrinsèque,
- les menaces potentielles.

Ces éléments sont présentés dans les fiches espèces et habitats en Annexe V.

### A - ÉTUDE DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES

#### 1) Étude de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Les facteurs de dégradation, positifs ou négatifs, naturels ou anthropiques, ayant une influence sur l'état de conservation sont définis précisément. *IE&A* s'est notamment attaché à identifier les causes de dégradation des populations d'espèces d'intérêt communautaire, de leurs habitats et des habitats naturels d'intérêt communautaire, ainsi que les activités humaines participant à leur maintien dans un état de conservation favorable.

49

L'état de conservation de chaque **habitat** est évalué en fonction de :

- sa typicité floristique, écologique et biogéographique,
- sa représentativité,
- son intérêt patrimonial (présence d'espèces protégées, rares ou menacées),
- sa dynamique.

Lors de la réalisation des relevés phytosociologiques, les causes de dégradation des habitats sont identifiées. Les facteurs de dégradation possibles sont les suivants :

- l'**embroussaillage** qui se traduit par une fermeture d'un milieu par des jeunes ligneux ou des Ronces (*Rubus sp.*) ou la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*),
- la **rudéralisation** caractérisée par le développement de la Grande Bardane (*Arctium lappa*) et l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), par exemple suite à une forte pression humaine sur le milieu,
- l'**eutrophisation** qui, suite à l'enrichissement du milieu en éléments minéraux, azotés et phosphorés notamment, favorise le développement d'espèces dites nitrophiles comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*),

- la **surfréquentation** qui provoque la mise à nu du substrat après un piétinement intense ou le passage répété d'engins,
- l'**érosion** se traduisant par un entraînement du substrat consécutivement à une mise à nu de ce dernier. L'érosion peut être naturelle ; par exemple, c'est le cas pour l'érosion des berges d'un cours d'eau à cause de son fort débit. Elle peut aussi être artificielle et, dans ce cas, elle est induite par le passage d'engins suivi de pluies torrentielles ou de vents forts par exemple,
- le **dépôt de remblais** qui favorise d'autres facteurs de dégradation tels que la rudéralisation et l'eutrophisation,
- la **décharge sauvage** qui par ses composantes favorise également la rudéralisation et l'eutrophisation,
- l'**enrésinement**, lorsqu'il est mis en place par l'homme ou que les résineux colonisent les milieux naturels depuis des plantations, est défavorable à la flore locale et représente une forme de dégradation des milieux naturels d'intérêt communautaire ou non,
- la présence d'**espèces invasives** est défavorable au maintien des habitats naturels dans un bon état de conservation. En effet, leur origine exogène, leur capacité à envahir rapidement de nouveaux milieux et l'absence d'agents pathogènes pouvant limiter leurs populations permettent aux espèces invasives de coloniser rapidement un milieu, et ce, aux dépens de la flore locale quelquefois d'intérêt patrimonial.

Si d'autres facteurs de dégradation sont recensés, ils viennent compléter la présente liste.

Après avoir identifié les facteurs de dégradation, un niveau de dégradation leur est attribué comme suit.

50

Niveau de dégradation	Surface de l'habitat occupée par un type de dégradation (en %) et signification
0	< 5, non significatif
1	5-20, faible
2	> 20, forte

Plusieurs causes de dégradation de différentes surfaces pouvant être rencontrées sur un même habitat, le calcul de l'état de conservation se fait de la façon suivante :

État de conservation	Nombre de niveaux de facteurs de dégradation
Bon	Aucun type de dégradation
Moyen	1 type de dégradation de niveau 1
Mauvais	1 ou plusieurs types de dégradation de niveau 2 ou au moins 2 types de dégradation de niveau 1

## 2) Étude de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire

Pour les **espèces végétales**, la taille, la vitalité et la viabilité des populations sont estimées. Cette viabilité est analysée en croisant les données concernant la taille des populations étudiées, la biologie des espèces concernées, la qualité des habitats disponibles et la connectivité avec les populations les plus proches.

Les espèces protégées aux niveaux national et régional et les espèces d'intérêt communautaire sont localisées au GPS et les surfaces occupées sont précisées.

Les espèces d'intérêt communautaire font l'objet d'une étude approfondie. Le nombre de pieds est comptabilisé et leur état sanitaire évalué (pieds broutés, fauchés, population traitée par des phytosanitaires...). La viabilité des populations est explicitée par l'étude des menaces qui pèsent sur elles et par l'analyse de l'état de conservation des habitats qui les abritent.

Pour chaque espèce végétale d'intérêt communautaire, un bordereau comportant les caractéristiques de la station est rempli en vue des suivis postérieurs.

Dans l'optique du **suivi de la gestion**, des protocoles pour suivre leur évolution sont proposés.

## B - DÉFINITION ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

51

Les enjeux de conservation sont définis, localisés et hiérarchisés dans un premier temps en fonction des types d'habitats concernés :

- habitats d'intérêt communautaire prioritaires,
- habitats d'intérêt communautaire,
- habitats d'espèces,
- corridors écologiques,
- zones-tampons.

Cette hiérarchisation est ensuite "ajustée" en fonction de trois grands types de critères complémentaires :

- **la valeur patrimoniale**,
- **l'urgence à intervenir** (évaluée en fonction de l'état de conservation, de la fragilité de l'espèce concernée et du niveau de menaces naturelles ou anthropiques pesant sur l'espèce ou l'habitat),
- l'usage de l'habitat.

Cette triple entrée permet de tenir compte, pour la "priorisation" des actions, à la fois :

- de l'intérêt écologique et patrimonial des habitats et des espèces,
- de la nécessité d'intervenir plus ou moins rapidement pour maintenir ou restaurer un état de conservation favorable,

- des activités du camp militaire.

Les deux derniers critères ont un caractère plus opérationnel et doivent permettre une mise en œuvre du document d'objectifs aussi adaptée que possible aux réalités du terrain.

Cette hiérarchisation est menée en concertation avec les **groupes de travail et le Comité de pilotage**.

La hiérarchisation des enjeux repose sur une analyse comparée de l'ensemble de ces critères pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire observés sur le site.

## C - LA VALEUR PATRIMONIALE

Elle est elle-même subdivisée en plusieurs sous-critères :

- Le caractère prioritaire : il s'agit ici de savoir si l'habitat ou l'espèce concerné(e) est prioritaire au titre de la Directive "Habitats". Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire prioritaires sont ceux qui ont un astérisque accolé au code Natura 2000 ; par exemple les boisements riverains sont prioritaires, leur code Natura 2000 est : 91E0\*.
- La rareté : la rareté locale, régionale, nationale et européenne est également prise en compte. Le caractère endémique d'un habitat ou d'une espèce, c'est-à-dire le fait qu'il ou elle ne se rencontre que sur un territoire restreint est un critère particulièrement important.
- Le niveau de responsabilité du site pour la conservation de l'habitat ou de l'espèce : il est également important de connaître le niveau de responsabilité du site pour la conservation d'un habitat ou d'une espèce. Plus le niveau de responsabilité est important, plus l'enjeu sera élevé.
- La représentativité de l'habitat ou de l'espèce : il s'agit ici de savoir si l'habitat ou l'espèce concerné(e) est représentatif (ve) du site.
- La typicité : ce critère n'est pas valable pour les espèces. Pour les habitats, on compare les relevés de terrain aux relevés théoriques de l'habitat. Cela permet ainsi de voir si le faciès observé sur le terrain correspond à la définition habituelle de l'habitat ou si l'on a affaire à un faciès appauvri et peu typique.
- La richesse en espèces remarquables : ce critère n'est pas valable pour les espèces. Pour un habitat, la présence d'espèces animales ou végétales protégées au niveau régional ou national est un critère supplémentaire permettant de définir le niveau d'enjeu.
- Le statut de protection : ce critère n'est pas valable pour les habitats. Pour une espèce, le fait qu'elle soit protégée au niveau régional ou national augmente le niveau d'enjeu.

La valeur patrimoniale des habitats d'intérêt communautaire du camp militaire de Moronvilliers se trouve présentée en Annexe VI.

## D - L'URGENCE À INTERVENIR

Elle est elle-même subdivisée en 3 sous-critères :

- L'état de conservation : une analyse de l'état de conservation est réalisée. Pour les habitats naturels, l'état du cortège végétal, la structure de la végétation et le fonctionnement sont pris en compte. Pour les espèces, c'est la taille de la population, sa vitalité et sa viabilité qui sont étudiées.
- La fragilité intrinsèque : c'est la capacité d'un habitat ou d'une espèce à supporter des perturbations plus ou moins grandes, sans que son état de conservation soit irrémédiablement dégradé.
- Le niveau de menace : on s'attache ici à définir les menaces qui pèsent sur tel habitat ou telle espèce pour savoir si une dégradation de son état de conservation est prévisible.

## I - ANALYSE ECOLOGIQUE

### A - LES PELOUSES SEMI-ARIDES CALCICOLES (CODE NATURA 2000 : 6210-15 ET 6210\*-15)

53

#### 1) Exigences écologiques

Ces pelouses sont le plus souvent caractéristiques d'un sol pauvre, calcaire sur roches mères calcaires ou marneuses dans des conditions mésophiles à mésoxérophiles.

Elles peuvent s'installer sur des pentes plus ou moins fortes à des expositions variées.

Cet habitat est assez diversifié et se caractérise par un cortège floristique aimant les sols calciclins. Un milieu broyé tous les ans est favorable au développement d'une végétation prairiale diversifiée dans laquelle les proportions de plantes à fleurs sont importantes.

#### 2) État de conservation

Les milieux ouverts telles que les pelouses constituent des zones de refuge pour de nombreuses espèces d'insectes, de reptiles ou de mammifères.

À grande échelle, cet habitat est menacé de disparition et il est important de le préserver sur le site.

L'état de conservation est bon pour les faciès non embroussaillés (6210\*-15). Les pelouses présentant des faciès embroussaillés sont en état de conservation moyen (6210-15).

Le faciès d'embroussaillage implique un niveau de dégradation relativement avancé de l'habitat ainsi qu'un niveau de diversité floristique moindre, ce qui ne permet pas de le reconnaître comme étant d'intérêt prioritaire.

### 3) Valeur patrimoniale

Cet habitat peut abriter de nombreuses espèces d'Orchidées et un riche cortège entomologique (Orthoptères, Rhopalocères,...). Il s'agit aussi d'un milieu de vie apprécié par les reptiles.

Ce milieu ouvert constitue des zones de refuge pour ces groupes faunistiques.

À plus grande échelle, lorsque cet habitat est en bon état de conservation, il est menacé de disparition et est important de le préserver sur le site. Il est considéré comme un habitat prioritaire au sens de la Directive Habitats.

### 4) Vulnérabilité et menaces

Pour pouvoir être pérennisées, les pelouses calcicoles sèches nécessitent un milieu ouvert préservé et peu enrichi en éléments nutritifs. Sans entretien, elles se ferment naturellement.

Les menaces potentielles sur cet habitat sont la modification du cortège naturel par changement des pratiques de gestion actuelles (pâturage intensif remplaçant le pastoralisme, fertilisation, mise en culture), l'assèchement hivernal du milieu par drainage, l'enrésinement ou le boisement naturel suite à l'abandon du milieu.

Sur le camp de Moronvilliers, cet habitat est directement menacé par le boisement naturel suite à l'absence de gestion du milieu.

## B - LES PRAIRIES DE FAUCHE (CODE NATURA 2000 : 6510-6)

### 1) Exigences écologiques

Les prairies de fauche sont naturellement assez pauvres en azote. Elles sont plus ou moins fertilisées. On les trouve sur des milieux ouverts sur sols moyennement humides à moyennement secs.

C'est la gestion par fauche ou pâturage qui permet le maintien de ces milieux ouverts. Sans entretien, les prairies à Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*) sont colonisées d'abord par des fourrés de Saule cendré (*Salix cinerea*), Saule roux (*Salix purpurea*), Prunelliers (*Prunus spp.*), d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*)..., puis par la forêt alluviale ou des boisements plus mésophiles, selon le niveau auquel elles se trouvent.

## 2) État de conservation

Les prairies de fauche sont diversifiées et sont constituées du cortège typique. Pourtant, elles occupent une faible surface et se trouvent dispersées sur l'ensemble du site. Isolées et entourées par des fruticées denses et des boisements dont la dynamique de colonisation est active sur le site, elles menacent de se fermer. En effet, si la gestion actuelle qui vise à les maintenir ouvertes et dans un bon état de conservation devait s'arrêter, les ligneux pourraient prendre le pas sur les formations herbacées et modifier durablement leur constitution et leur diversité floristique.

Aucun facteur de dégradation n'a cependant été mis en évidence, l'état de conservation est donc bon.

## 3) Valeur patrimoniale

Comme beaucoup de milieux ouverts, les prairies à Fromental élevé constituent des zones-refuges pour bon nombre d'animaux et notamment pour de nombreuses espèces d'insectes, particulièrement des papillons, des criquets et des sauterelles.

## 4) Vulnérabilité et menaces

Les prairies mésophiles de fauche occupent une faible surface et se trouvent dispersées sur l'ensemble du site. Isolées et entourées par des fruticées denses et des boisements dont la dynamique de colonisation est active sur le site, elles menacent de se fermer. En effet, si la gestion actuelle qui vise à les maintenir ouvertes et dans un bon état de conservation devait s'arrêter, les ligneux pourraient prendre le pas sur les formations herbacées et modifier durablement leur constitution et leur diversité floristique.

55

Ces prairies ont besoin d'un entretien régulier pour ne pas être envahies par les ligneux. De plus, le substrat doit être assez pauvre en éléments nutritifs, notamment en azote.

L'absence de gestion conduit à la fermeture de ces prairies. De même, une fertilisation trop forte fait évoluer le cortège végétal en favorisant des espèces moins exigeantes et moins intéressantes. Les traitements phytosanitaires font disparaître les espèces les plus sensibles parmi lesquelles la Grande Pimprenelle. La mise en culture, l'extension des pinèdes et la surfréquentation par les véhicules sont également des menaces potentielles sur les prairies de fauche.

Sur le camp de Moronvilliers, cet habitat n'est pas directement menacé.

## C - LE SISYMBRE COUCHE (CODE NATURA 2000 : 1493)

### 1) Exigences écologiques

Le Sisymbre couché est une plante à caractère pionnier, ne supportant pas une forte concurrence avec d'autres végétaux. La dissémination des nombreuses graines contenues dans les siliques semble être le fait de l'eau, du vent ou des oiseaux.

### 2) État de conservation

Le Sisymbre couché n'est ni rare ni menacé dans son aire de répartition baltique mais a fortement régressé en Europe occidentale où il a notamment disparu de certains départements.

Il se maintient toujours en Champagne-Ardenne et Picardie, notamment dans les camps militaires où les terrains crayeux, tassés et remués sont propices à son développement.

Espèce rare et localisée sur le site avec uniquement 2 stations de moins de 5 pieds chacune.

Le Sisymbre couché est en mauvais état de conservation.

### 3) Valeur patrimoniale

Le Sisymbre couché est inscrit aux annexes II et IV de la Directive Habitats, à l'annexe I de la Convention de Berne.

Il s'agit d'une espèce protégée au niveau national (arrêté du 20 janvier 1982 modifié). L'UICN la considère non menacée au niveau mondial mais vulnérable au niveau français.

### 4) Vulnérabilité et menaces

Le Sisymbre couché peut souffrir de la fermeture du milieu ainsi que du désherbage chimique des bords de chemins, du remblaiement, du passage d'engins de manière trop répétée et de la présence d'autres espèces plus sociales.

Sur le camp de Moronvilliers, cette espèce est directement menacée par la compétition avec d'autres espèces pionnières plus sociales (Renouée des oiseaux), par le passage des engins sur les stations en période de floraison et de fructification et par l'augmentation de la surface en couvert boisé, qui lui apporte de l'ombre, néfaste à son développement. Pourtant, le Sisymbre est également bénéficiaire de la fréquentation des engins qui lui offre de nouvelles zones pionnières à coloniser. Il est donc important d'apporter des solutions prenant en compte ce paradoxe.

## D - RECAPITULATIF DE L'ETAT DE CONSERVATION

Tableau 6 : État de conservation des habitats et de l'espèce d'intérêt communautaire du site de Moronvilliers

Habitats et espèce d'intérêt communautaire (Code Natura 2000)	Facteurs de dégradation identifiés	Niveau de dégradation	Justification de l'état de conservation	État de conservation
<b>Sisymbre couché (<i>Sisymbrium supinum</i>) (1493)</b>	Surfréquentation (passage d'engins) Rudéralisation	Stations peu nombreuses Faible nombre de pieds par station État sanitaire moyen	L'état de conservation du Sisymbre couché ne peut pas être déterminé car les stations de Sisymbre semble être plus nombreuses que ce qui a été observé (source : Armée). De plus, les nombreuses pistes et zones de manœuvre semble être favorables à son développement.	<b>À déterminer</b>
<b>Pelouse semi-aride calcicole (6210*-15)</b>	-	0	Les pelouses semi-arides calcicoles prioritaires observées sur le site se trouvent dans un <b>bon</b> état de conservation. La gestion actuelle par broyage annuel et l'absence de fréquentation ont permis le maintien de diversité importante dans cet habitat, notamment en Orchidées.	<b>Bon</b>
<b>Pelouse semi-aride calcicole et faciès d'embroussaillage (6210-15)</b>	Embroussaillage	1	La pelouse semi-aride calcicole est dans un état de conservation <b>moyen</b> en raison de la fermeture du milieu par de nombreux arbustes.	<b>Moyen</b>
<b>Prairie de fauche mésophile (6510-6)</b>	-	0	Les prairies de fauche mésophiles sont gérées de façon extensive par broyage annuel favorisant une diversité floristique importante. De ce fait, elles se trouvent dans un <b>bon</b> état de conservation.	<b>Bon</b>

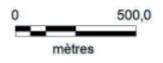
Légende :

\* : habitat prioritaire

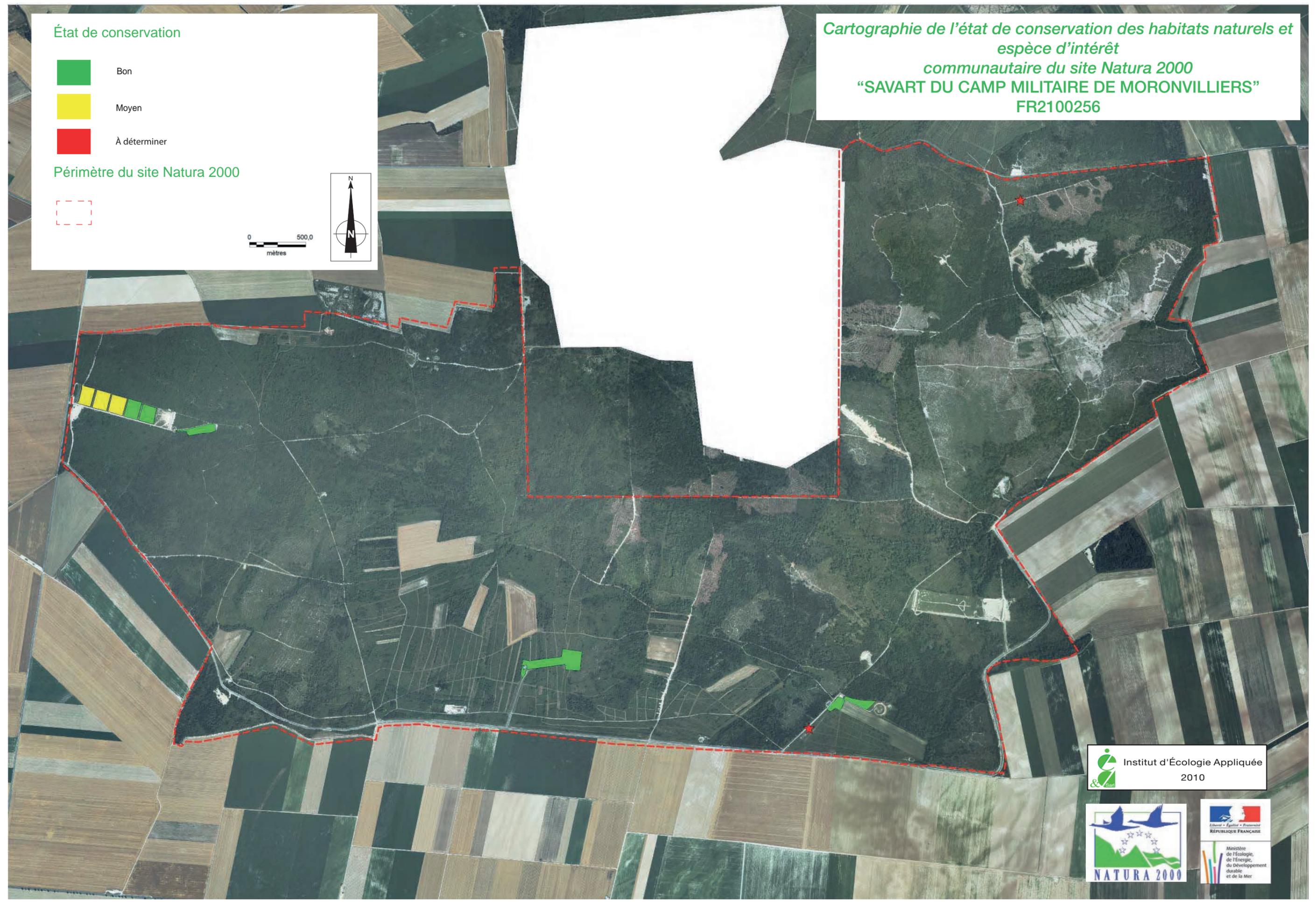
État de conservation

-  Bon
-  Moyen
-  À déterminer

Périmètre du site Natura 2000



*Cartographie de l'état de conservation des habitats naturels et  
espèce d'intérêt  
communautaire du site Natura 2000  
"SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MORONVILLIERS"  
FR2100256*



 Institut d'Écologie Appliquée  
2010



0 : surface de l'habitat dégradé < 5 %, non significatif  
1 : surface de l'habitat dégradé de 5 % à 20 %, faible

La carte page suivante illustre l'état de conservation de ces différents éléments d'intérêt communautaire.

## E - PRESENTATION DES MENACES POTENTIELLES ET AVEREES

*Tableau 7 : Présentation des menaces potentielles et avérées sur les habitats et l'espèce d'intérêt communautaire*

Habitats et espèce d'intérêt communautaire (Code Natura 2000)	Menaces potentielles	Menaces avérées
<b>Sisymbre couché (<i>Sisymbrium supinum</i>) (1493)</b>	<p>Fermeture du milieu.</p> <p>Désherbage chimique des bords de chemins.</p> <p>Remblaiement.</p> <p>Passage d'engins de manière très fréquente sur les stations en mauvaises périodes.</p> <p>Compétition avec d'autres espèces de milieux pionniers plus sociales.</p>	<p>Passage d'engins de manière très fréquente sur les stations en mauvaises périodes.</p> <p>Menacé par le développement d'espèces sociales plus compétitives comme la Renouée des oiseaux (<i>Polygonum aviculare</i>).</p> <p>Fermeture du milieu (ce qui entraîne une ombre croissante sur les stations).</p>
<b>Pelouse semi-aride calcicole (6210*-15)</b>	<p>Modification du cortège naturel par changement des pratiques de gestion actuelles (pâturage intensif remplaçant le pastoralisme, fertilisation, mise en culture).</p> <p>Assèchement hivernal du milieu par drainage.</p> <p>Enrésinement ou le boisement naturel suite à l'abandon du milieu.</p> <p>Abandon du milieu menant à sa fermeture.</p>	Aucune
<b>Pelouse semi-aride calcicole et faciès d'embroussaillage (6210-15)</b>		Abandon du milieu menant à sa fermeture
<b>Prairie de fauche mésophile (6510-6)</b>	<p>Absence de gestion qui conduit à la fermeture de ces prairies.</p> <p>Fertilisation trop forte qui fait évoluer le cortège végétal en favorisant des espèces moins exigeantes et moins intéressantes.</p> <p>Traitements phytosanitaires qui font disparaître les espèces les plus sensibles parmi lesquelles la Grande Pimprenelle.</p> <p>Mise en culture.</p> <p>Extension des pinèdes.</p> <p>Surfréquentation par les véhicules.</p>	Aucune

\* habitat prioritaire

## II - DÉFINITION ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX - RÉSULTATS ET ANALYSE

L'analyse écologique réalisée précédemment vise à hiérarchiser les enjeux de conservation sur le site et prioriser les actions. Elle consiste à mettre en lien différents éléments comme les exigences écologiques de l'espèce ou de l'habitat, sa valeur patrimoniale, son état de conservation, sa vulnérabilité intrinsèque, les menaces potentielles.

Ces éléments sont présentés dans les fiches espèces et habitats en Annexe V.

Comme expliqué précédemment lors du diagnostic socio-économique, on recense plusieurs zones destinées à différentes activités militaires sur le site de Moronvilliers :

- les zones de tir d'explosifs,
- les zones de tir de grenades,
- les zones de tir d'armes d'infanterie,
- les zones de bivouac,
- les zones de transmission et d'entraînement au combat,
- la chasse,
- les activités de gestion.

Celles-ci peuvent avoir une influence positive, négative ou neutre, à des degrés d'intensités différentes selon le type d'habitat ou d'espèce touché.

59

Légende des Tableaux 5, 6 et 7:

- + influence positive faible
- ++ influence positive moyenne
- +++ influence positive élevée
- influence négative faible
- influence négative moyenne
- influence négative élevée

## 1) Influence des activités militaires

Tableau 8 : Influence positive ou négative des activités militaires sur l'espèce et les habitats d'intérêt communautaire

Types d'influence  Habitats et espèce d'intérêt communautaire (Code Natura 2000)	ACTIVITÉS MILITAIRES															
	Zones de tirs d'explosifs (2 champs de tirs armes légères)			Zones de tirs de grenades (1 zone de lancer de grenade)			Zones de tir d'armes d'infanterie			Zones de bivouac		Manœuvres militaires		Présence de munitions dans le sol liée à l'historique (combats dans les Monts de Champagne durant la Seconde Guerre)		Zones de transmission et d'entraînement au combat
	Piétinement localisé	Pollution (déchets provenant des explosifs)	Entretien régulier nécessaire	Piétinement localisé	Pollution (déchets provenant des explosifs)	Entretien régulier nécessaire	Piétinement localisé	Pollution (déchets provenant des explosifs)	Entretien régulier nécessaire	Piétinement	Eutrophisation	Tassement du sol lors du passage d'engins	Piétinement d'espèces	Pollution	Non-intervention sur une large zone pour cause de sécurité	
Sisymbre couché ( <i>Sisymbrium supinum</i> ) (1493)		?	++									+++	--	?	--	?
Pelouse semi-aride calcicole (6210*-15)							---	---	+++					--	--	
Pelouse semi-aride calcicole, faciès d'embroussaillage (6210-15)														--	--	
Prairie de fauche mésophile (6510-6)	--	---	++	-	---	++	--	---	++					--	--	

\* habitat prioritaire

Le Sisymbre couché étant une espèce nitrophile, la présence de déchets enrichissant le sol n'est pas forcément une menace.

La nécessité d'entretenir des zones ouvertes pour ces pratiques de tirs est positive pour l'implantation ou le maintien des habitats et le Sisymbre.

Les manœuvres militaires ont une action bénéfique sur le Sisymbre couché de par le tassement du sol que les véhicules engendrent lors de leur passage. Cependant, un tel passage une fois l'espèce apparue peut nuire fortement à son développement, diminuant ses chances d'effectuer un cycle biologique complet et restreignant ainsi ses capacités de dispersion.

La fréquentation localisée par les véhicules motorisés entraîne une mise à nu du sol ou une rudéralisation pouvant nuire au Sisymbre couché.

Pour ce qui est des prairies de fauche situées non loin des tirs d'explosifs et de grenades, l'influence directe de la pollution est plutôt négative car elle peut mener à la dégradation de l'habitat.

Le fait que des munitions soient présentes dans le sol limite l'intervention sur les milieux, ce qui induit leur fermeture et le maintien de fruticées et de boisements.

## 2) Influence des activités de chasse

*Tableau 9 : Influence positive ou négative des activités de chasse sur l'espèce et les habitats d'intérêt communautaire*

		ACTIVITÉS DE CHASSE	
		Chasse au sanglier	Cultures de dissuasion
Habitats et espèce d'intérêt communautaire (Code Natura 2000)	Types d'influence	Régulation des populations de sangliers	Attraction des populations de sangliers
		<b>Sisymbre couché (<i>Sisymbrium supinum</i>) (1493)</b>	
	<b>Pelouse semi-aride calcicole (6210*-15)</b>	+	+
	<b>Pelouse semi-aride calcicole, faciès d'embroussaillage (6210-15)</b>	+	+
	<b>Prairie de fauche mésophile (6510-6)</b>	+	+

\* habitat prioritaire

La prolifération de sangliers tend à être une source de conflit avec les agriculteurs voisins, c'est pourquoi ils sont chassés et que des cultures sont implantées à l'intérieur du camp, prévenant ainsi les éventuels dégâts dans les cultures proches. Les savarts et les

prairies de fauche peuvent également être l'objet de dégâts (plantes à bulbes, comme les Orchidées, déterrées).

Ces deux activités (chasse et mise en culture) permettent donc indirectement de protéger les habitats ouverts.

Les cultures étant exemptes de tout traitement phytosanitaire, aucune influence négative n'est à observer sur les habitats proches (prairies de fauche).

La mise en culture sur des habitats d'intérêt communautaire est évidemment à proscrire.

### 3) Influence des activités de gestion des espaces du site

Tableau 10 : Influence positive ou négative des activités de gestion sur l'espèce et les habitats d'intérêt communautaire

	ACTIVITÉS DE GESTION DES ESPACES			
	Fauche/broyage	Coupe arbustive	Désherbage	Gestion forestière
Types d'influence Habitats et espèce d'intérêt communautaire (Code Natura 2000)	Entretien du milieu ouvert	Entretien du milieu	Destruction des espèces végétales sur la clôture mais atteinte éventuelle des espèces et habitats d'intérêt communautaire proches	Extension des pinèdes
Sisymbre couché ( <i>Sisymbrium supinum</i> ) (1493)			?	
Pelouse semi-aride calcicole (6210*-15)	+++	+++	?	-
Pelouse semi-aride calcicole, faciès d'embroussaillage (6210-15)	+++	+++		-
Prairie de fauche mésophile (6510-6)	+++	+++		-

\* habitat prioritaire

L'entretien de fauche des zones ouvertes (dans un but d'activités militaires comme expliqué précédemment) a une influence positive sur l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire du site, tous sensibles à la fermeture du milieu et nécessitant un entretien annuel pour se maintenir. La densification du tapis graminéen diminuant l'état des habitats ne peut pas se produire si l'on fauche régulièrement ces milieux. Cependant, pour le maintien d'une végétation de pelouse ou de prairie, la fauche est préconisée plutôt que le broyage.

Le désherbage des clôtures est pratiqué chimiquement et la proximité des stations de Sisymbre et des pelouses semi-arides en fait une menace potentielle.

#### 4) Facteurs d'influence naturels

Tableau 11 : Facteurs naturels d'influence négative sur l'espèce et les habitats d'intérêt communautaire

Habitats et espèce d'intérêt communautaire (Code Natura 2000)	Type de facteurs naturels négatifs observés sur le site
<b>Sisymbre couché (<i>Sisymbrium supinum</i>) (1493)</b>	Menacé par le développement d'espèces sociales plus compétitives comme la Renouée des oiseaux ( <i>Polygonum aviculare</i> ). Fermeture du milieu (ce qui entraîne une ombre croissante).
<b>Pelouse semi-aride calcicole (6210*-15)</b>	Évolution naturelle vers des pelouses-ourlets qui ne sont pas d'intérêt communautaire. Fermeture par envahissement d'espèces arbustives.
<b>Pelouse semi-aride calcicole, faciès d'embroussaillage (6210-15)</b>	
<b>Prairie de fauche mésophile (6510-6)</b>	

\* habitat prioritaire

Le Tableau 9 page suivante donne le niveau d'enjeu de chaque espèce ou habitat. Il reprend les raisons principales justifiant le niveau d'enjeu, contenues dans les fiches espèces et habitats. Il rappelle en outre la localisation de l'espèce ou de l'habitat concerné.

Tableau 12 : Hiérarchisation des enjeux de l'espèce et des habitats d'intérêt communautaire du Camp militaire de Moronvilliers

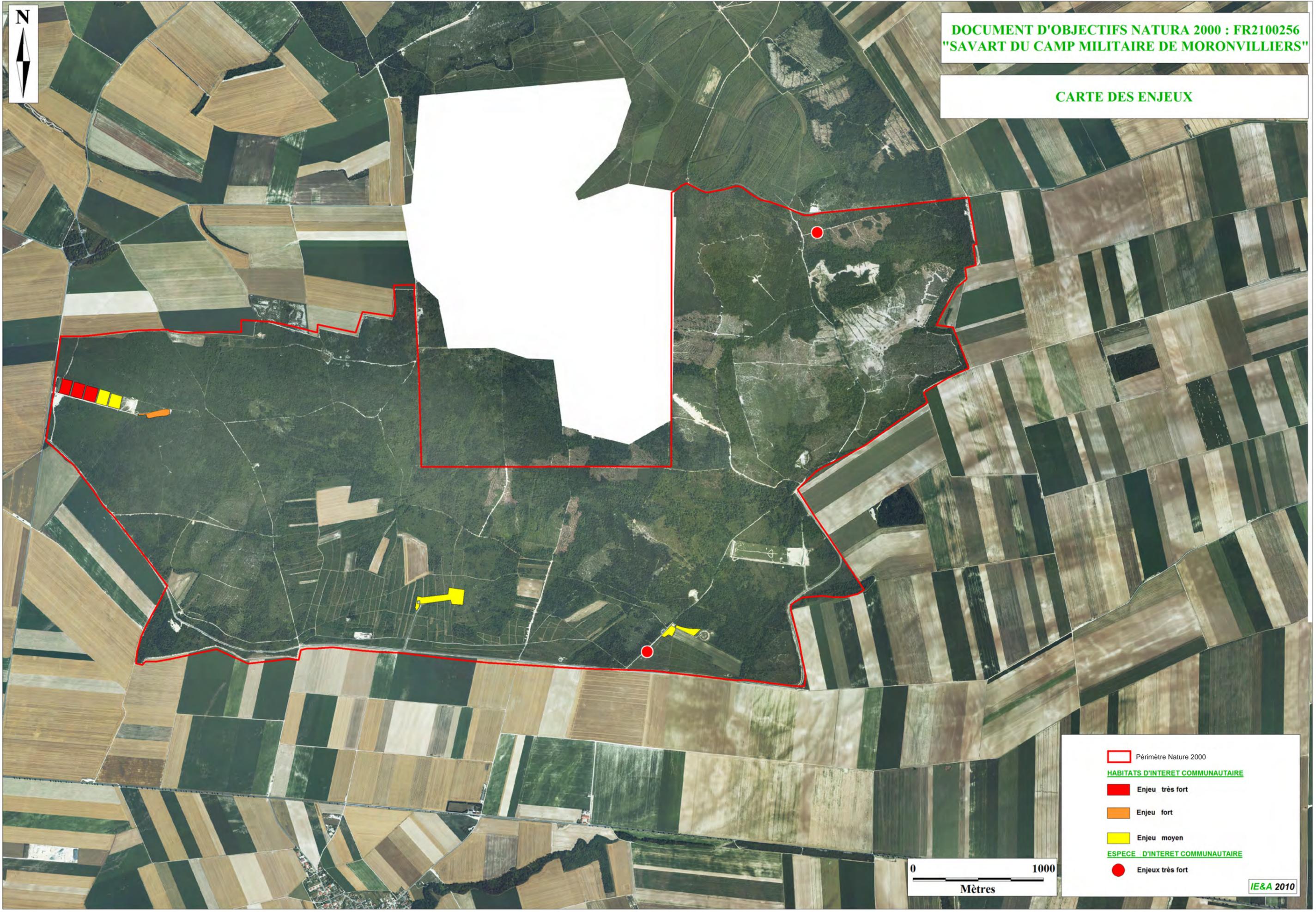
Habitats et espèce d'intérêt communautaire (Code Natura 2000)	Valeur patrimoniale	Urgence à intervenir	Usages entrant en interaction	Influence de l'usage	Principal motif justifiant le niveau d'enjeu	Niveau d'enjeu
<b>Sisymbre couché (1493)</b>	Très forte	Très forte	Tirs	++	Cette espèce est indiquée dans la littérature comme une endémique européenne dont l'aire de répartition est en forte régression. En France, elle se maintient dans le Nord-Est de la France malgré la réduction de son aire. Les stations sont rares et localisées.	<b>Très fort</b>
			Manœuvres	+++ ou --		
			Usage militaire passé (munitions)	--		
			Désherbage	?		
			Développement espèces sociales Carences en matières azotées Ombre	---		
<b>Pelouse semi-aride calcicole (6210*-15)</b>	Très forte	Moyenne	Tirs	--- et ++	À l'échelle de la Champagne Crayeuse, ces habitats sont fortement menacés par les pratiques culturales intensives. Le camp militaire de Moronvilliers représente une des rares zones-refuges pour ces types d'habitat ainsi que pour la flore qui les compose.	<b>Très fort</b>
			Usage militaire passé (munitions)	--		
			Chasse / culture	+		
			Fauche, coupe	+++		
			Désherbage	?		
			Fermeture naturelle du milieu	---		
<b>Pelouse semi-aride calcicole, faciès d'embroussaillage (6210-15)</b>	Forte	Forte	Usage militaire passé (munitions)	--	L'abandon des pratiques agricoles pastorales est une source de dégradation de ces milieux naturels qui, en l'absence de gestion, tendent à se banaliser (forte densité de graminées) et à se fermer (colonisation d'espèces arbustives). La gestion de ces milieux doit donc être adaptée et suivie afin de les préserver dans un bon état de conservation, étant donné leur fragilité et les menaces qui pèsent sur eux.	<b>Fort</b>
			Chasse / culture	+		
			Fauche, coupe	+++		
			Fermeture naturelle du milieu	---		
<b>Prairie de fauche mésotrophe (6510-6)</b>	Forte	Moyenne	Tirs	De --- à ++	La prairie de fauche est en bon état mais se trouve sur une très faible surface entourée par des boisements et des fruticées qui menacent de fermer ce milieu si la gestion n'est plus suivie. Il conviendra donc de maintenir la fauche annuelle actuellement en place sur ce milieu.	<b>Moyen</b>
			Usage militaire passé (munitions)	--		
			Chasse / culture	+		
			Fauche / coupe	+++		
			Fermeture naturelle du milieu	---		

\* habitat prioritaire

Les différents enjeux sont localisés sur la carte page suivante.



CARTE DES ENJEUX



-  Périmètre Nature 2000
- HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**
-  Enjeu très fort
-  Enjeu fort
-  Enjeu moyen
- ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**
-  Enjeux très fort



**CINQUIEME PARTIE :  
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

## INTRODUCTION - METHODOLOGIE

La localisation des enjeux et des activités militaires nous permet de définir et de cartographier des unités de gestion homogènes pour la mise en œuvre opérationnelle du document d'objectifs.

Les objectifs de conservation sont ensuite fixés, en concertation avec la DREAL Champagne-Ardenne et le Comité de pilotage, et après discussion en groupes de travail.

Deux types d'objectifs sont définis :

- **des objectifs de développement durable**, qui n'ont pas vocation à être modifiés à la fin de la période de 6 ans ; ces objectifs ont une visée à long terme et fixent les lignes directrices de la gestion sur le site ; ils répondent à la problématique générale du site,
- **des objectifs opérationnels** qui pourront, si nécessaire, être adaptés au bout de 6 ans, lors de l'évaluation du document d'objectifs ; ces objectifs ont une visée à court et moyen termes et constituent le cadre concret dans lequel les actions doivent être réalisées.

Il s'agit de définir des objectifs aussi quantifiables que possible afin de pouvoir estimer le taux de réalisation de ces objectifs au moment de l'évaluation.

Ces objectifs sont par ailleurs hiérarchisés. On distingue ainsi des objectifs prioritaires et des objectifs secondaires afin de cerner les urgences en termes d'interventions.

66

## I - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### A - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Les objectifs de développement durable du document d'objectifs constituent le but idéal à atteindre à long terme sur le site Natura 2000. Ils ne prennent pas en compte les facteurs positifs ou négatifs qui peuvent influencer la gestion du site.

Ils sont de large portée et en nombre restreint, et ont vocation à être déclinés en objectifs opérationnels, puis en actions.

Trois objectifs de développement durable liés aux habitats naturels et aux activités militaires ont été retenus pour le site Natura 2000 "Site Natura 2000 "Savart du camp militaire de Moronvilliers":

- Objectif de développement durable A : Maintenir, restaurer des pelouses semi-arides calcicoles qui constituent les savarts du camp de Moronvilliers.
- Objectif de développement durable B : Maintenir et/ou restaurer les prairies de fauche mésophiles d'intérêt communautaire.

**Ces objectifs s'inscrivent dans l'objectif général de maintenir et restaurer l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire du site. Cet objectif général est prioritaire, c'est l'objectif principal du document d'objectifs.** Il constitue le cœur de la démarche Natura 2000. Sa réalisation dépend directement (mais pas uniquement) des acteurs du site et des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du document d'objectifs.

## **B - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE TRANSVERSAUX**

**Il s'agit d'objectifs secondaires.** Leur réalisation doit permettre d'affiner les connaissances sur les milieux naturels du site et de suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire afin d'adapter, si nécessaire, les mesures de restauration et d'entretien aux réalités du terrain observées :

- Objectif de développement durable C : Améliorer la connaissance des espèces et des habitats de la Directive Habitats sur le site.
- Objectif de développement durable D : Favoriser la mise en œuvre d'une gestion cohérente et optimisée des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site.
- Objectif de développement durable E : F Encourager la sensibilisation des usagers du site aux enjeux environnementaux en valorisant les richesses du site

## **II - OBJECTIFS OPERATIONNELS**

Sur la base des objectifs de conservation, un programme d'actions est élaboré et des cahiers des charges sont rédigés pour la mise en œuvre des contrats de gestion sur le site. Les objectifs opérationnels correspondent à des objectifs concrets (voire chiffrés) qu'il faut atteindre afin de pouvoir atteindre les objectifs de développement durable fixés.

## A - PRESENTATION DES OBJECTIFS OPERATIONNELS

Les pelouses semi-arides calcicoles (savarts) sont les éléments qui ont justifié la désignation du site. Leur maintien ou leur restauration dans un bon état de conservation reste le principal objectif.

Vue la faible surface concernée 2,9 ha pour les savarts en bon état et 0,8 ha pour ceux qui sont embroussaillés, il paraît intéressant de restaurer ces derniers afin de retrouver des habitats naturels en bon état de conservation.

Tableau 13 : Présentation des objectifs du DOCOB

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les activités militaires du site
<b>Objectif de développement durable A :</b> Maintenir, restaurer des pelouses semi-arides calcicoles qui constituent les savarts du camp de Moronvilliers.	Maintenir l'ouverture des pelouses et des prairies calcicoles par fauche	Mesures ni agricoles, ni forestières	Pelouse semi-aride calcicole (6210*-15)  Pelouse semi-aride calcicole, faciès d'embroussaillage (6210-15)		Fauche / broyage déjà réalisé car les pelouses sont sur des zones de tirs  Problème de pollution et de piétinement
	Maintenir l'ouverture des pelouses et des prairies calcicoles par pâturage				
	Rouvrir les pelouses et des prairies calcicoles embroussaillées				
<b>Objectif de développement durable B :</b> Maintenir et/ou restaurer les prairies de fauche mésophiles d'intérêt communautaire.	Maintenir l'ouverture des prairies de fauche	Mesures ni agricoles, ni forestières	Prairie de fauche mésophile (6510-6)		Fauche / broyage déjà réalisé car les pelouses sont sur des zones de tirs

## **B - PRESENTATION DES OBJECTIFS TRANSVERSAUX**

En plus des objectifs liés à la gestion des habitats, il est important de définir sur le site des objectifs qui permettront de suivre l'évolution écologique du site. Il s'agit d'objectifs visant à améliorer la connaissance naturaliste sur le site, d'inventaires complémentaires, de suivis d'habitats ou d'espèces communautaires.

Tableau 14 : Objectifs transversaux

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités concernées
<b>Objectif de développement durable C :</b> Améliorer la connaissance des espèces et des habitats de la Directive Habitats sur le site	Actualiser la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire	Tous les habitats d'intérêt communautaire	-	Les inventaires et suivis seront tributaires des fortes contraintes liées aux manœuvres militaires et à l'accès rigoureusement contrôlé du site.
	Réaliser des inventaires spécifiques au Sisymbre couché. Pelouse semi-aride calcicole (6210*-15)	Pelouse semi-aride calcicole, faciès d'embroussaillage (6210-15) Prairie de fauche mésophile (6510-6)	Sisymbre couché ( <i>Sisymbrium supinum</i> ) (1493)	
	Réaliser des inventaires et des suivis sur les papillons avec recherches spécifiques du Damier de la Succise	Pelouse semi-aride calcicole (6210*-15) Pelouse semi-aride calcicole, faciès d'embroussaillage (6210-15) après restauration Prairie de fauche mésophile (6510-6)	Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> ) (1065)	
<b>Objectif de développement durable D :</b> Favoriser la mise en œuvre d'une gestion cohérente et optimisée des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site.	Évaluer l'impact de la gestion sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Pelouse semi-aride calcicole (6210*-15)	Sisymbre couché ( <i>Sisymbrium supinum</i> ) (1493)	Tirs Usage militaire passé (munitions) Chasse / culture Fauche, coupe Désherbage
	Faire le bilan de l'impact de la gestion sur l'état de conservation du site et adaptation des mesures si besoin.	Pelouse semi-aride calcicole, faciès d'embroussaillage (6210-15) Prairie de fauche mésophile (6510-6)	Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> ) (1065)	

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités concernées
<b>Objectif de développement durable E :</b> Encourager la sensibilisation des usagers du site aux enjeux environnementaux en valorisant les richesses du site	Réaliser des actions d'information	Tous les habitats d'intérêt communautaire	Toutes les espèces d'intérêt communautaire	

**SIXIEME PARTIE :  
PROPOSITION DE MESURES DE GESTION**

73

## I - CATEGORIES DE MESURES ENVISAGEABLES

La mise en place d'un document d'objectifs sur un site militaire implique une adaptation des mesures qu'il est possible d'y réaliser. Ainsi, sur le site militaire de Moronvilliers, il ne sera pas possible pour le Ministère de la Défense de passer des mesures contractuelles directement avec le Ministère de la Défense et le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable ou avec le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. **La contractualisation passera par un organisme ayant passé une convention avec le Ministère de la Défense ou par un ayant-droit de la Défense bénéficiant d'une convention avec cette dernière.**

### A - LE RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des États de l'Union européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a opté pour une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000.

Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la gestion et la conservation de ces sites :

- les contrats Natura 2000, regroupant les mesures ni agricoles, ni forestières, et les mesures forestières,
- les mesures agricoles, ou mesures agroenvironnementales territorialisées (MAETER).

74

### B - PRESENTATION DES PROTOCOLES DES MESURES DE SUIVI ET D'AMELIORATION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

#### 1) Suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site : suivi sur photographie aérienne

Une étude diachronique des photographies aériennes sera réalisée afin de suivre l'évolution générale de la végétation : évolution de la surface de ripisylve boisée et non boisée, de prairies, évolution des haies, embroussaillage... Cela impliquera de disposer de prises de vue actualisées. L'analyse des photographies aériennes devra être couplée à des vérifications de terrain, particulièrement pour les habitats occupant de petites surfaces.

Un tel suivi est à réaliser à la fin des six ans de validité du document d'objectifs, pour actualiser la cartographie des habitats naturels du site et estimer l'évolution des surfaces couvertes par les différents habitats d'intérêt communautaire. Un suivi plus complet de l'état

de conservation de ces habitats demandera un travail de terrain plus important. Ce travail sera plus spécialement réalisé lors du suivi de la gestion à l'échelle de la parcelle.

## 2) Suivi de la gestion à l'échelle de la parcelle

### a) Suivi par des relevés phytosociologiques

Il s'agira de renouveler périodiquement (tous les deux ou trois ans) des relevés phytosociologiques au sein des habitats faisant l'objet d'une gestion dans le cadre du document d'objectifs. Ces relevés consisteront en une liste floristique par strate (herbacée, arbustive, arborescente). Pour chaque espèce, le coefficient d'abondance-dominance et le coefficient de sociabilité seront notés. Il est important de réaliser le premier relevé avant la mise en place de la gestion afin de disposer d'un état initial du site.

Ces relevés seront disposés de la manière la plus pertinente possible par rapport aux caractéristiques des milieux rencontrés. Ils seront réalisés aux mêmes endroits d'une année sur l'autre. Le nombre et la localisation de ces relevés seront adaptés aux caractéristiques des milieux ciblés et à la gestion mise en œuvre.

Des relevés seront également réalisés dans des zones-témoins exemptes d'intervention afin, d'une part, de suivre l'évolution naturelle des milieux et, d'autre part, de juger de la pertinence des mesures de gestion.

Outre la composition floristique, les relevés phytosociologiques permettront d'évaluer la progression des strates arbustives et ligneuses et le degré de fermeture du milieu.

75

### b) Suivi sur photographies paysagères prises au sol

L'étude diachronique de photographies paysagères prises au sol permettra de suivre l'évolution de la physionomie et de la structure du milieu (fermeture par les ligneux, mares restaurées...). Les clichés seront répartis dans l'ensemble des unités de végétation des parcelles gérées et seront toujours pris du même point de vue. En cas de restauration ou d'entretien de mares, ces éléments ponctuels feront l'objet de clichés spécifiques.

Ce type de suivi devra être effectué régulièrement (tous les deux ou trois ans) afin de disposer de clichés chronologiques des sites.

### c) Suivi des stations d'espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial

Les stations de plantes ou d'animaux d'intérêt patrimonial seront suivies régulièrement au sein des parcelles gérées. Cela permettra d'évaluer la pertinence de la gestion sur la ou les espèce(s) considérée(s). Il peut être intéressant de suivre les mêmes espèces dans des parcelles non gérées et de comparer les résultats.

Ce type de suivi consistera à vérifier la présence ou l'absence des espèces considérées et à compter le nombre d'individus (ou à estimer l'abondance si ce nombre est trop grand). On suivra ainsi la dynamique des populations de ces espèces.

Les populations des espèces d'intérêt communautaire seront suivies spécifiquement afin d'évaluer l'évolution de leur état de conservation à l'échelle du site.

## II - PROPOSITIONS DE MESURES SUR LE SITE NATURA 2000

*Avant-propos :*

*Les priorités présentées dans les tableaux suivants sont établies sur la base de la hiérarchisation des enjeux précédemment réalisée dans le Diagnostic écologique. Lorsque cela s'avère nécessaire, une explication plus précise des raisons du classement de priorité est jointe dans les fiches du Cahier des charges.*

*Les espèces ou habitats présentés en gras sont celles et ceux qui bénéficieront directement de la mesure (travaux notamment). Les espèces ou habitats qui ne sont pas présentés en gras bénéficieront eux d'une manière indirecte des travaux entrepris dans le cadre de la mesure. Les mesures ni agricoles ni forestières et forestières ne contraignent pas le contractant d'adhérer systématiquement à toutes les actions d'une même mesure lors de la signature du contrat. Les contrats de gestion Natura 2000 seront établis avec les normes en vigueur au moment de la signature.*

Tableau 15 : Présentation des mesures de gestion des habitats

Intitulé de la mesure	Objectif de développement durable et niveau de priorité	Objectif opérationnel	Nature de la mesure (MAETER Études...)	Description de la mesure : lien avec les numéros des fiches mesures du cahier des charges	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Fréquence	Surface concernée (ha)
Entretien des savarts existants par fauche	Objectif A Priorité ***	Maintenir l'ouverture-des pelouses et des prairies calcicoles dans les 5 ans à venir.	Mesure ni-ni	GH 1	État	Armée	1 / an	2,9
Entretien des savarts existants par pâturage	Objectif A Priorité ***	Maintenir l'ouverture-des pelouses et des prairies calcicoles dans les 5 ans à venir.	Mesure ni-ni	GH 2	État	Armée	1 / an	2,9
Restauration des savarts embroussaillés	Objectif A Priorité ***	Rouvrir les pelouses et des prairies calcicoles embroussaillées dans les 5 ans à venir.	Mesure ni-ni	GH 3	État	Armée	1 / 6 ans	0,8
Entretien des prairies de fauche	Objectif B Priorité *	Maintenir l'ouverture -des prairies de fauche	Mesures ni-ni	GH 4	État	Armée	1 / an	5,6

### III - INVENTAIRES ET SUIVIS

#### A - MESURES D'INVENTAIRES ET DE SUIVIS

*Voir pages suivantes.*

Tableau 16 : Présentation des mesures d'inventaires et de suivis

Intitulé de la mesure	Objectif de développement durable et niveau de priorité	Objectif opérationnel	Nature de la mesure (MAETER Études...)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Fréquence	Surface concernée
Actualiser la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire	Objectif C Priorité ***	Mettre à jour le diagnostic des habitats naturels Modifier le FSD avec des résultats récents	Étude	État	Structure animatrice du site	1/période d'animation	Ensemble du site = 1511 ha
Réaliser des inventaires floristiques spécifiques au Sisymbre couché.	Objectif opérationnel C Priorité *	Évaluer l'état de conservation des populations du Sisymbre couché.	Étude	État	Structure animatrice du site	1/an	9,3 ha minimum
Réaliser des inventaires et des suivis sur les papillons avec recherches spécifiques du Damier de la Succise	Objectif opérationnel C Priorité *	Évaluer l'état de conservation des populations du Damier de la Succise Suivre la dynamique d'évolution. Actualiser la liste des espèces présentes	Étude	État	Structure animatrice du site	1/an	9,3 ha minimum
Évaluer l'impact de la gestion sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Objectifs opérationnel D Priorité *	S'assurer que les résultats obtenus sont conformes aux effets recherchés Se donner les moyens de modifier les modalités d'intervention en cas d'effets dommageables ou insuffisants.	Étude	État	Structure animatrice du site	1/période d'animation	9,3 ha minimum
Faire le bilan de l'impact de la gestion sur l'état de conservation du site et adaptation des mesures si besoin	Objectifs opérationnels D Priorité *	Approfondir les connaissances sur le patrimoine naturel du site Évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre des actions du DOCOB.	Étude	État	Structure animatrice du site	1/période d'animation	9,3 ha minimum

Intitulé de la mesure	Objectif de développement durable et niveau de priorité	Objectif opérationnel	Nature de la mesure (MAETER Études...)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Fréquence	Surface concernée
Réaliser des actions d'information	Objectif E Priorité *	Informers les usagers afin d'améliorer la gestion du site	Étude	État	Structure animatrice du site	2/période d'animation	Ensemble du site = 1511 ha

## B - INDICATEURS D'INVENTAIRES ET DE SUIVIS

Tableau 17 : Indicateurs de suivis pour les mesures de gestion des habitats

Nom de la mesure	Intitulé de la mesure	Objectif de développement durable et niveau de priorité	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
GH1	Entretien des savarts existants par fauche	Objectif A Priorité ***	Maintenir l'ouverture des pelouses et des prairies	Maintenir l'ouverture des pelouses et des prairies	Faire un bilan en termes de surface	
GH2	Entretien des savarts existants par pâturage	Objectif A Priorité ***	Maintenir l'ouverture des pelouses et des prairies	Maintenir l'ouverture des pelouses et des prairies	Faire un bilan en termes de surface	
GH3	Restauration des savarts embroussaillés	Objectif A Priorité ****	Rouvrir les pelouses et des prairies embroussaillées	Rouvrir des pelouses et des prairies embroussaillées	Faire un bilan en termes de surface.	
GH1	Entretien des prairies de fauche	Objectif B Priorité *	Maintenir l'ouverture des prairies de fauche	Maintenir l'ouverture des prairies de fauche	Faire un bilan en termes de surface	

*Tableau 18 : Indicateurs de suivis pour les mesures d'inventaires et de suivis*

Habitats naturels	Code Natura 2000	Surface initiale couverte par l'habitat / Estimation de la population initiale	Évolution de la surface ou de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
<b>Damier de la Succise</b>	1065	Aucune station inventoriée actuellement mais des potentialités existent				
<b>Sisymbre couché</b>	1493	2 stations de moins de 5 pieds chacune			Mauvais → .....	
<b>Pelouses semi-arides calcicoles</b>	6210*-15	2,9 ha			Bon → .....	
<b>Pelouse semi-arides calcicoles embroussaillées</b>	6210*-15	0,8 ha			Moyen → .....	
<b>Prairies de fauche</b>	6510-6	5,6 ha			Bon → .....	

## IV - CAHIER DES CHARGES DES MESURES CONTRACTUELLES

### A - REMARQUES GENERALES

- Études et frais d'experts : dans le cadre des contrats forestiers et ni agricoles ni forestiers, les études menées pour la mise en œuvre d'une mesure sont prises en charge à hauteur de 12 % maximum du devis total du contrat.
- Modalités des versements des aides : les aides seront versées après réalisation des opérations de restauration ou d'entretien, sur présentation de justificatifs.
- Durée du contrat : la durée de l'engagement est de 5 ans pour toutes les mesures.
- Calendrier de mise en œuvre des actions : le calendrier de mise en œuvre des actions doit être défini par la structure animatrice lors de la visite préalable à la signature du contrat.
- Prescriptions techniques générales :
  - o Une visite préalable du site doit être réalisée par la structure animatrice (ou un expert mandaté par elle) pour la mise en place du chantier :
    - Adaptation des opérations aux caractéristiques de la parcelle (résultats à atteindre, type de matériel à utiliser...),
    - Localisation des zones d'intervention,
    - Délimitation des zones sensibles (zones humides, stations botaniques, zones-refuges...).
  - o Les chemins d'accès des engins et les lieux de stockage sont à définir en accord avec la structure animatrice : choix de pistes de déplacement des engins de travaux (pour l'accès au site, le débardage...) et de zone de dépôt le moins perturbant possible pour les habitats et les espèces.
  - o Le matériel doit être adapté à la sensibilité du milieu, particulièrement à la portance du sol : utilisation de tracteurs à pneus basse pression, voire interdiction de pénétrer avec les engins dans les parcelles très marécageuses, débardage manuel ou au câble, débroussaillage manuel si milieu trop sensible à un débroussaillage mécanique...
  - o Les interventions doivent se faire dans la mesure du possible hors période de nidification et de mise bas des espèces sensibles présentes sur la parcelle et après s'être doté de tous les moyens pour limiter ou supprimer un éventuel impact sur des espèces végétales rares et protégées. Si le contrat dans lequel s'insère une mesure est conçu notamment au bénéfice d'une ou de plusieurs espèces animales, la période d'intervention autorisée pour l'application de cette mesure doit se situer prioritairement en dehors des périodes de forte sensibilité au dérangement de ces espèces.

## B - NOTICE DES CAHIERS DES CHARGES

Mesure n°	Intitulé de la mesure	Priorité : établie sur la base de la hiérarchisation des enjeux précédemment réalisée dans le Diagnostic écologique
Engagement unitaire du PDRH <sup>1</sup> retenu pour composer la mesure :	Action ou engagement unitaire du PDRH retenu(e) pour composer la mesure	
Objectif(s) du DOCOB visé(s) :	Objectif de conservation à atteindre dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure	
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels et espèces des annexes I et II de la directive Habitats prioritairement concernés par la mesure	
Description de la mesure et résultats à atteindre :	Descriptif synthétique de la mesure	
Localisation de la mesure et surface potentiellement concernée :	Localisation principale des habitats et des espèces potentiellement concernés par la mesure et surface maximale potentiellement concernée sur le site	
Actions éligibles dans le cadre des engagements rémunérés :	Actions qu'il est possible de financer dans le cadre de la mesure. Une sélection des actions à retenir pour chaque parcelle contractualisée doit être faite conjointement par la structure animatrice et le signataire du contrat en fonction de l'état de la parcelle	
Prescriptions techniques :	Précautions d'ordre technique à prendre pour la mise en œuvre des actions de restauration et d'entretien mentionnées dans le paragraphe précédent. Ces prescriptions ont un caractère obligatoire et peuvent être contrôlées par l'État ou toute structure mandatée par l'État	
Engagements non rémunérés :	Engagements complémentaires aux actions de gestion que le signataire est tenu de respecter	
Montant indicatif de l'aide :	Montant indicatif forfaitaire ou détaillé des aides qui peuvent être allouées dans le cadre de la mesure. Ce montant n'est qu'indicatif et le versement effectif des aides se fera sur la base de devis et de factures ou autres justificatifs	
Points de contrôle :	Points qui peuvent être contrôlés par l'État ou toute structure mandatée par l'État pour vérifier que les actions et les engagements de la mesure sont bien respectés par le titulaire du contrat	
Évaluation de la mesure :	Paramètres et méthodes retenus pour évaluer l'impact des actions de gestion sur les habitats et les espèces visés par la mesure. L'évaluation n'engage pas le titulaire du contrat. Elle est à la charge de l'État	
Acteurs concernés :	Acteurs prioritairement concernés par la mise en œuvre de la mesure	

84

*Les intitulés des mesures ni agricoles, ni forestières correspondent aux intitulés de la CIRCULAIRE DNP/SDEN N°2010*

<sup>1</sup> Programme de Développement Rural Hexagonal

<b>Mesure GH 1</b>	<b>Entretien des savarts existants par fauche</b>	<b>Priorité : forte</b>
<b>Mesures mobilisables du DRDR retenues pour composer la mesure :</b>	<i>A32304R - "gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts"</i>	
<b>Objectif(s) du DOCOB visé(s) :</b>	<b>Objectif de développement durable A</b> : Maintenir, restaurer, voire favoriser l'extension des habitats naturels d'intérêt communautaire qui constituent les savarts du camp de Moronvilliers.	
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pelouse semi-aride calcicoles (6210-15 après restauration et 6210*-15)</b></li> <li>- <b>Prairies de fauche (6510-6)</b></li> </ul>	
<b>Description de la mesure et résultats à atteindre :</b>	Cette mesure vise à maintenir ouverts les savarts qui sont dominés par des plantes herbacées et situés hors contexte agricole	
<b>Localisation de la mesure et surface potentiellement concernée :</b>	<p>La surface maximale potentiellement concernée par cette mesure est d'environ 8,5 ha.</p> <p><i>Voir cartographie des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000</i></p>	
<b>Actions éligibles dans le cadre des engagements rémunérés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fauche manuelle ou mécanique selon la sensibilité du milieu</li> <li>- Enlèvement et évacuation de la matière organique en décomposition sur le sol (défeutrage)</li> <li>- Conditionnement des produits de la fauche</li> <li>- Exportation et transport des produits de la fauche</li> <li>- Frais de mise en décharge des produits de fauche</li> <li>- Études et frais d'experts (écologue...)</li> </ul>	
<b>Prescriptions techniques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de zones-refuges : placettes ou bandes non fauchées</li> <li>- Adaptation des périodes d'intervention à la phénologie des espèces présentes (pas d'intervention entre le début du mois de mars et le mois de septembre)</li> <li>- Pas de broyage sans exportation sur les parcelles contractualisées</li> <li>- Fauche annuelle avec exportation des produits de coupe à réaliser entre les mois d'octobre et de février</li> <li>- Une restauration dans le cadre de la mesure n° GH 2 peut par ailleurs être nécessaire avant de passer à un entretien du milieu.</li> </ul>	
<b>Engagements non rémunérés :</b>	<p>Le fait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas boiser, drainer, retourner ou brûler les parcelles contractualisées</li> <li>- Ne pas fertiliser, amender ni utiliser des produits phytosanitaires sur les parcelles contractualisées</li> <li>- Ne pas stabiliser les chemins présents sur les parcelles contractualisées avec des matériaux qui risqueraient d'affecter le pH du sol</li> </ul>	

<p><b>Montant indicatif de l'aide :</b></p>	<p><u>Montant de l'aide :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunération accordée sur devis* et limitée aux dépenses réelles.</li> </ul> <p><u>Pièce justificative à produire pour l paiement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente*</li> </ul> <p><i>* Rémunération accordée sur devis : L'animateur contactera le service instructeur afin de connaître les exigences en vigueur en terme de nombre de devis minimum à fournir selon le statut du contractant potentiel.</i></p> <p><i>* Pièce de valeur probante équivalente : état récapitulatif du temps passé par le personnel, certifiée par une personne habilitée (directeur, chef du personnel...) ou coûts salariaux (attestation nominative de comptable, bulletin de paye...) ou frais professionnels (déplacement, hébergement restauration...).</i></p>
<p><b>Dispositif financier mobilisable :</b></p>	<p>Dispositif 323B du PDRH</p>
<p><b>Points de contrôle :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification du cahier d'enregistrement des interventions</li> <li>- Vérification des devis et factures</li> <li>- Comparaison de l'état initial et de l'état après travaux (photographies de la parcelle avant et après travaux)</li> </ul>
<p><b>Évaluation de la mesure :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi floristique et phytosociologique (réalisation de relevés avant et après travaux)</li> <li>- Suivi du recouvrement par les ligneux</li> </ul>
<p><b>Acteurs concernés :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Armée de terre</li> <li>- ONF</li> </ul>

Mesure GH 2	Entretien des savarts par pâturage	Priorité : forte
Mesures mobilisables du DRDR retenues pour composer la mesure :	<p>A32303R - "Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts"</p> <p>A32303P "Équipement pastoraux dans le cadre d'un projet de pâturage sur les habitats ouverts"</p>	
Objectif(s) du DOCOB visé(s) :	<b>Objectif A</b> : Maintenir et/ou restaurer les pelouses semi-arides et des prairies calcicoles qui constituent les savarts du camp de Moronvilliers.	
Habitats et espèces concernés :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pelouse semi-aride calcicoles (6210-15 après restauration et 6210*-15)</li> <li>- Prairies de fauche (6510-6)</li> </ul>	
Description de la mesure et résultats à atteindre :	<p>Cette mesure vise à maintenir ouverts les savarts qui sont dominés par des plantes herbacées et situés hors contexte agricole.</p> <p>Cette mesure est complémentaire de la mesure GH 3 et/ou de la mesure GH1.</p> <p>Elle peut être également liée à la signature de conventions Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du site.</p>	
Localisation de la mesure et surface potentiellement concernée :	<p>La surface maximale potentiellement concernée par cette mesure est d'environ 8,5 ha.</p> <p>Voir cartographies des habitats d'intérêt communautaire</p>	
Actions éligibles dans le cadre des engagements rémunérés :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien annuel par pâturage</li> <li>- Surveillance du troupeau et suivi vétérinaire</li> <li>- Chargement moyen maximum : 0,5 UGB/ha/an adaptable en fonction des sites</li> <li>- Fauche exportatrice des refus</li> <li>- Pose et dépose des clôtures si clôtures mobiles</li> <li>- Études et frais d'experts (écologue...)</li> </ul>	
Prescriptions techniques :	<p>Pas d'utilisation d'engins à chenilles pour la mise en œuvre des actions, travail uniquement en période sèche pour éviter d'impacter les habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>Clôtures fixes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compter 1 piquet écorcé Ø12 cm tous les 3 m, et piquets d'angle ou d'extrémité avec jambe de force,</li> <li>- Pose de grillage, fil lisse ou fil barbelé galvanisé,</li> <li>- Aménager des dispositifs de franchissement des clôtures,</li> </ul> <p>Clôtures mobiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Piquets en fer ou piquets souples équipés d'isolateurs et piquets de renforcement et d'angle, en fonction de la topographie du site,</li> <li>- Pose de rangs de fils électriques et installation d'un poste électrique,</li> <li>- Choix de matériel et de leur emplacement n'impactant pas les habitats</li> </ul>	

	<p>d'intérêt communautaire visés par la mesure.</p> <p>Réalisation d'un plan de pâturage pour le site engagé définissant les interventions pour la durée du contrat. Le plan sera réalisé (en régie ou via un prestataire) par la structure animatrice.</p> <p>La phase opérationnelle respectera les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chargement conseillé limité à 0,5 UGB/ha/an adaptable en fonction des sites,</li> <li>- Gardiennage par un berger qui devra observer les consignes préconisées dans le plan de pâturage,</li> <li>- Création d'exclos (zone de mise en défens pour la végétation et d'interdiction de pâturer au sein de celles-ci),</li> <li>- Pas de restriction de date de pâturage si ce n'est celles définies par le plan de pâturage,</li> <li>- Aucun apport d'amendement, d'engrais et de produits phytosanitaires,</li> <li>- Fauche des refus tous les deux ans,</li> <li>- Broyage partiel des buissons tous les deux ans entre octobre et février.</li> </ul> <p>Tenue d'un cahier de pâturage dans lequel doivent figurer à minima les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Période de pâturage,</li> <li>- Race utilisée et nombre d'animaux,</li> <li>- Lieux et dates de déplacement des animaux,</li> <li>- Suivi sanitaire,</li> <li>- Compléments alimentaires apportés (date, quantité, nature),</li> <li>- Nature et date des interventions sur les équipements pastoraux.</li> </ul> <p>Cette mesure doit être mise en place tous les ans. Les périodes d'intervention sont à définir en fonction des contraintes du camp.</p> <p>Les cahiers des charges pourront être modifiés afin de prendre en compte les spécificités du site.</p> <p>Une convention de gestion pourra être signée afin de pouvoir mettre en œuvre cette action sous forme de contrats Natura 2000, la Défense n'étant pas éligible aux contrats Natura 2000.</p>
<p><b>Engagements non rémunérés :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Période d'autorisation de pâturage,</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales,</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire),</li> <li>- Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture ou de boisement.</li> </ul>

<p><b>Montant indicatif de l'aide :</b></p>	<p><u>Montant de l'aide :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunération accordée sur devis* et limitée aux dépenses réelles.</li> </ul> <p><u>Pièce justificative à produire pour le paiement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente*</li> </ul> <p>* <i>Rémunération accordée sur devis : L'animateur contactera le service instructeur afin de connaître les exigences en vigueur en terme de nombre de devis minimum à fournir selon le statut du contractant potentiel.</i></p> <p>* <i>Pièce de valeur probante équivalente : état récapitulatif du temps passé par le personnel, certifiée par une personne habilitée (directeur, chef du personnel...) ou coûts salariaux (attestation nominative de comptable, bulletin de paye...) ou frais professionnels (déplacement, hébergement restauration...).</i></p>
<p><b>Dispositif financier mobilisable :</b></p>	<p>❖ Dispositif 323B du PDRH</p>
<p><b>Points de contrôle :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire),</li> <li>- Existence et tenue d'un cahier de pâturage,</li> <li>- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de gestion avec l'état des surfaces,</li> <li>- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes.</li> </ul>
<p><b>Évaluation de la mesure :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de la végétation dans et hors exclos témoins,</li> <li>- Recherche des espèces patrimoniales des habitats,</li> <li>- Comparatif global après pâturage sur la base du diagnostic préalable réalisé.</li> </ul>
<p><b>Acteurs concernés :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Armée de terre</li> <li>- ONF</li> </ul>

<b>Mesure GH 3</b>	<b>Restauration des savarts embroussaillés</b>	<b>Priorité : très forte</b>
<b>Mesures mobilisables du DRDR retenues pour composer la mesure :</b>	<i>A32301P - "chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage"</i>	
<b>Objectif(s) du DOCOB visé(s) :</b>	<b>Objectif de développement durable A</b> : Maintenir, restaurer, voire favoriser l'extension des habitats naturels d'intérêt communautaire qui constituent les savarts du camp de Moronvilliers.	
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pelouse semi-aride calcicole, faciès d'embroussaillage (6210-15)</b></li> <li>- <b>Prairies de fauche (6510-6)</b></li> </ul>	
<b>Description de la mesure et résultats à atteindre :</b>	<p>Cette mesure vise à ouvrir et à maintenir ouvertes des parcelles abandonnées, envahies naturellement par des ligneux ou plantées plus ou moins récemment en Pins ou en Peupliers.</p> <p><b>Les opérations de restauration concernent les parcelles dont le recouvrement ligneux est supérieur à 30 % alors que les opérations d'entretien concernent les parcelles dont le recouvrement ligneux est inférieur à 30 %.</b></p> <p>Restauration par <b>coupe de ligneux</b> hauts (pins, bouleaux, saules, chênes, peupliers hybrides...).</p> <p>Restauration par <b>gyrobroyage ou débroussaillage</b> de ligneux bas (Ronces, Prunellier, Aubépines...).</p> <p><b>Création ou maintien de corridors</b> entre différents secteurs ouverts.</p>	
<b>Localisation de la mesure et surface potentiellement concernée :</b>	<p>La surface concernée par cette mesure est d'environ 0,8 ha.</p> <p><i>Voir cartographie des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000</i></p>	
<b>Actions éligibles dans le cadre des engagements rémunérés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupes d'arbres</li> <li>- Dévitalisation des souches par annellation ou application localisée de phytocides</li> <li>- Arrachage manuel des jeunes sujets</li> <li>- Dessouchage ou rabotage des souches</li> <li>- Débardage adapté à la sensibilité du site (débardage manuel, au câble, utilisation de tracteurs à pneus basse pression...)</li> <li>- Débroussaillage manuel</li> <li>- Nettoyage du sol (par broyage...) et exportation de la matière végétale</li> <li>- Frais de mise en décharge ou de stockage en zone non sensible des rémanents</li> <li>- Études et frais d'experts (écologue...)</li> </ul>	

<p><b>Prescriptions techniques :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Maintien de zones-refuges : découpage éventuel de la parcelle en trois parties et étalement des travaux (restauration partie 1 année 1, restauration partie 2 année 3 et restauration partie 3 année 5), si le contexte le permet (parcelle &gt; 3 ha, hors habitats linéaires)</li> <li>❖ Les rémanents seront exportés de la parcelle, mis en décharge, stockés, broyés ou brûlés en zones non sensibles (ces zones seront définies en concertation avec la structure animatrice)</li> <li>❖ Pour le brûlage des rémanents, il sera fait en application des lois en vigueur (DFCI<sup>2</sup>...), sans utilisation de combustibles polluants tels que les vieux pneus, essence, huiles usagées ou autres déchets combustibles ; les foyers ne seront pas laissés sans surveillance ; les cendres seront évacuées (vers une parcelle de culture par exemple) après complet refroidissement</li> </ul>
<p><b>Engagements non rémunérés :</b></p>	<p>Le fait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas boiser, drainer, retourner (sauf pare-feux, au cas par cas) ou brûler les parcelles contractualisées</li> <li>- Ne pas fertiliser, amender ni utiliser de produits phytosanitaires sur les parcelles contractualisées</li> <li>- Ne pas stabiliser les chemins présents sur les parcelles contractualisées avec des matériaux qui risqueraient d'affecter le pH du sol</li> </ul>
<p><b>Montant indicatif de l'aide :</b></p>	<p><u>Montant de l'aide :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunération accordée sur devis* et limitée aux dépenses réelles :</li> <li>↳ Arrivée des engins sur le chantier : environ 200 à 220 €</li> <li>↳ Coupes d'arbres : 8 à 18 € par sujet selon le diamètre + 2 000 €/ha pour l'exportation hors de la parcelle</li> <li>↳ Dévitalisation des souches par annellation : 40 € par arbre</li> <li>↳ Arrachage manuel de jeunes sujets : 430 à 840 €/ha selon la taille</li> <li>↳ Fauche, gyrobroyage et débroussaillage, avec exportation des rémanents : 2 600 à 3 100 €/ha</li> <li>↳ Nettoyage du sol (par broyage...) et exportation de la matière végétale : 300 à 360 €/ha</li> <li>↳ Élimination par brûlage respectueux de l'environnement : 12 €/m<sup>3</sup></li> <li>↳ Frais de mise en décharge ou de stockage en zone non sensible des rémanents : À évaluer sur devis</li> </ul> <p><u>Pièce justificative à produire pour le paiement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente*</li> </ul> <p><i>* Rémunération accordée sur devis : L'animateur contactera le service instructeur afin de connaître les exigences en vigueur en terme de nombre de devis minimum à fournir selon le statut du contractant potentiel.</i></p> <p><i>* Pièce de valeur probante équivalente : état récapitulatif du temps passé par le personnel, certifiée par une personne habilitée (directeur, chef du personnel...) ou coûts salariaux (attestation nominative de comptable, bulletin de paye...) ou frais professionnels (déplacement, hébergement restauration...).</i></p>

<sup>2</sup> Défense de la Forêt Contre les Incendies

<b>Dispositif financier mobilisable :</b>	Dispositif 323B du PDRH
<b>Points de contrôle :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Vérification du cahier d'enregistrement des interventions</li><li>- Vérification des devis et factures (ou autres justificatifs)</li><li>- Comparaison de l'état initial et de l'état après travaux (photographies de la parcelle avant et après travaux)</li></ul>
<b>Évaluation de la mesure :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Suivi floristique et phytosociologique (réalisation de relevés avant et après travaux)</li><li>- Suivi du recouvrement par les ligneux</li></ul>
<b>Acteurs concernés :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Armée de terre</li><li>- ONF</li></ul>

<b>Mesures C</b>	<b>Réaliser des inventaires et des suivis sur les papillons avec recherches spécifiques du Damier de la Succise</b>	<b>Priorité : faible</b>
<b>Objectif de développement durable</b>	<b>Objectif de développement durable D</b> : Améliorer la connaissance des espèces de la Directive Habitats sur le site	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) (1065)</b></li> </ul>	
<b>Territoires concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pelouse semi-aride calcicole (6210*-15)</b></li> <li>- <b>Pelouse semi-aride calcicole, faciès d'embroussaillage (6210-15) après restauration</b></li> <li>- <b>Prairie de fauche mésophile (6510-6)</b></li> </ul>	
<b>Surface concernée</b>	La surface concernée par cette mesure est d'environ 9,3 ha. <i>Voir cartographie des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000</i>	
<b>Objectifs quantitatifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaires écologiques à la périodicité arrêtée lors du diagnostic écologique préalable aux travaux de gestion et un inventaire écologique de suivi périodique.</li> </ul>	
<b>Objectifs qualitatifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre de compléter la liste des espèces présentes sur le site et d'affirmer la présence d'espèces d'intérêt communautaire.</li> </ul>	
<b>Justification de l'action</b>	<p>Le dispositif Natura 2000 prévoit une préservation des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Il est donc nécessaire de s'assurer et de connaître la répartition de ces espèces au sein du site Natura 2000 afin de préserver leurs populations ainsi que leurs habitats dans un état de conservation favorable.</p>	
<b>Description de l'action</b>		
<b>Inventaires des espèces</b>	<p><b>Inventaires des papillons suivant un transect linéaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il s'agira de réaliser des relevés concernant les lépidoptères et plus spécifiquement le Damier de la Succise au sein des prairies calcicoles sèches, milieux favorables à cette espèce. Ces relevés consisteront en une liste d'espèces présentes sur le site. Pour le Damier de la Succise une estimation de la population devra être faite. Concernant les espaces qui seront gérés, il est important de réaliser le premier relevé avant la mise en place de la gestion afin de disposer d'un état initial de la zone.</li> <li>- Ces relevés seront réalisés au niveau des habitats favorables aux lépidoptères et particulièrement au Damier de la Succise. Les papillons seront comptés sur l'ensemble des zones prospectées.</li> <li>- Les inventaires seront réalisés aux mêmes endroits d'une année sur l'autre. Le nombre et la localisation de ces relevés seront adaptés aux</li> </ul>	

	<p>caractéristiques des milieux ciblés et à la gestion mise en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'analyse des données permettra au final d'évaluer l'état de conservation des populations du Damier de la Succise et de suivre la dynamique d'évolution.</li> <li>- Une cartographie des populations de l'espèce d'intérêt communautaire sera dressée et une note de synthèse sera établie proposant le cas échéant des adaptations techniques des modalités de mise en œuvre des travaux de gestion sur les parcelles concernées.</li> </ul>		
<b>Suivi des espèces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les stations d'animaux d'intérêt patrimonial seront suivies régulièrement au sein des parcelles gérées. Cela permettra d'évaluer la pertinence de la gestion sur la ou les espèce(s) considérée(s). Il peut être intéressant de suivre les mêmes espèces dans des parcelles non gérées et de comparer les résultats.</li> <li>- Ce type de suivi consistera à vérifier la présence ou l'absence des espèces considérées et à compter le nombre d'individus (ou à estimer l'abondance si ce nombre est trop grand). On suivra ainsi la dynamique des populations de ces espèces.</li> <li>- Les populations des espèces d'intérêt communautaire seront suivies spécifiquement afin d'évaluer l'évolution de leur état de conservation à l'échelle des milieux naturels favorables. Le même type de suivi pourra être mis en place à l'échelle du site afin d'évaluer l'évolution générale des populations.</li> </ul>		
<b>Planification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude à réaliser tous les deux ans en commençant dès la première année de la mise en œuvre du DOCOB avec 5 jours de prospections représentant 5 passages de d'une journée : 1 fin mai, 1 fin juin-début juillet, 1 fin juillet, 1 mi-août et un début septembre.</li> </ul>		
<b>Structures ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- animateur du DOCOB.</li> <li>- Bureau d'étude spécialisé.</li> </ul>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'étude</li> </ul>		
<b>Coûts et plan de financement</b>			
<b>Budget prévisionnel pour une année de prospection</b>			
<b>Actions</b>	<b>Quantité estimée</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Coût total</b>
Prospection de l'ensemble des prairies calcicoles sèches (6210)	5 j	550 €/j	2 750 €
Analyse des résultats	3 j	550 €/j	1 650 €
<b>Dispositif financier mobilisable :</b>	Dispositif 323A du PDRH		
<b>Financeurs potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État / Europe.</li> </ul>		

<b>Mesure E1</b>	<b>Actualiser la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire</b>	<b>Priorité : forte</b>
<b>Objectif de développement durable</b>	❖ Améliorer la connaissance des espèces et des habitats de la Directive Habitats sur le site	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire	
<b>Territoires concernés</b>	La totalité du site Natura 2000	
<b>Surface concernée</b>	La surface concernée par cette mesure est d'environ 1 511 ha. <i>Voir cartographies des habitats d'intérêt communautaire des zones</i>	
<b>Objectifs quantitatifs de l'action</b>	- Un passage d'inventaire écologique à la périodicité favorable au développement des espèces végétales.	
<b>Objectifs qualitatifs de l'action</b>	- Permettre d'actualiser la cartographie des habitats datant de 2008 et d'acquérir des données plus récentes pour rectifier le FSD.	
<b>Justification de l'action</b>	Le dispositif Natura 2000 prévoit une préservation des habitats d'intérêt communautaire. Il est donc nécessaire d'avoir une cartographie des habitats naturels la plus récente possible afin de préserver les habitats naturels un état de conservation favorable.	
<b>Description de l'action</b>		
<b>Inventaires phytosociologiques</b>	<b>Cartographie des habitats naturels :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans un premier temps, une interprétation des photos aériennes devra être réalisée afin de caractériser les unités écologiques du secteur d'étude. Ainsi pour chaque sous-secteur seront mis en évidence : les grands types de milieux en place, les enjeux potentiels de ces milieux, les périodes de prospections favorables.</li> <li>- Au moins trois relevés phytosociologiques devront être réalisés par type d'habitat. L'utilisation de relevés semi-quantitatifs selon la méthode Braun-Blanquet permettra de préciser l'abondance-dominance des espèces végétales. Ces relevés seront localisés précisément sur la photographie aérienne puis sur l'atlas.</li> <li>- Chaque habitat d'intérêt communautaire se verra attribuer : un nom d'alliance phytosociologique, voire un nom d'association, un code Corine biotopes (le guide régional des habitats déterminants de ZNIEFF servira de référence), un code Natura 2000 avec sa concordance avec la typologie européenne EUNIS.</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'état de conservation de chaque unité d'habitat d'intérêt communautaire sera préévalué sur le terrain en fonction de(s) : l'intégrité de son cortège végétal, la structure de sa végétation, facteurs positifs ou négatifs (menaces) apparents.</li> </ul>		
<b>Cartographie des habitats naturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une série de cartes concernant les habitats naturels devra être restituée à l'échelle minimale du 1/25 000ème. Elles concerneront les habitats naturels d'intérêt communautaire représentés au niveau de précision de l'association si possible ou à défaut au rang de l'alliance, les habitats élémentaires et les localisations des relevés phytosociologiques</li> <li>- Une seconde série de cartes concernant l'état de conservation des habitats naturels identiques aux précédentes où chaque habitat d'intérêt communautaire sera illustré en fonction de son état de conservation (favorable, défavorable, inconnu).</li> </ul>		
<b>Planification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude à réaliser la première année de la mise en œuvre du DOCOB avec 8 jours de prospections entre mai et juin et 4 jours travail sur la cartographie.</li> </ul>		
<b>Structures ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- animateur du DOCOB.</li> <li>- Bureau d'étude spécialisé.</li> </ul>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'étude</li> </ul>		
<b>Coûts et plan de financement</b>			
<b>Budget prévisionnel pour une année de prospection</b>			
<b>Actions</b>	<b>Quantité estimée</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Coût total</b>
Prospection de l'ensemble du site	8 j	550 €/j	4 400 €
Analyse des résultats	3 j	550 €/j	1 650 €
Rédaction	2 j	550 €/j	1 100 €
Cartographie	4 j	550 €/j	2 200 €
<b>Dispositif financier mobilisable :</b>	Dispositif 323A du PDRH		
<b>Financeurs potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État / Europe.</li> </ul>		

<b>Mesure E3</b>	<b>Réaliser des inventaires floristiques spécifiques au Sisymbre couché.</b>	<b>Priorité : faible</b>
<b>Objectif de développement durable</b>	❖ Améliorer la connaissance des espèces et des habitats de la Directive Habitats sur le site	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	- <b>Sisymbre couché (<i>Sisymbrium supinum</i>) (1493)</b>	
<b>Territoires concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pelouse semi-aride calcicole (6210*-15)</b></li> <li>- <b>Pelouse semi-aride calcicole, faciès d'embroussaillage (6210-15)</b></li> <li>- <b>Prairie de fauche mésophile (6510-6)</b></li> </ul>	
<b>Surface concernée</b>	La surface concernée par cette mesure est difficilement estimable au regard de la répartition de cette espèce peu connue. <i>Voir cartographies des habitats d'intérêt communautaire</i>	
<b>Objectifs quantitatifs de l'action</b>	- Un passage d'inventaire écologique à la périodicité arrêtée lors du diagnostic écologique préalable aux travaux de gestion.	
<b>Objectifs qualitatifs de l'action</b>	- Permettre de localiser l'espèce d'intérêt communautaire le Sisymbre couché.	
<b>Justification de l'action</b>	<p>Le dispositif Natura 2000 prévoit une préservation des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Il est donc nécessaire de s'assurer et de connaître la répartition de ces espèces au sein du site Natura 2000 afin de préserver leur population ainsi que leur habitat dans un état de conservation favorable.</p>	
<b>Description de l'action</b>		
<b>Inventaires des espèces</b>	<p><b>Inventaires floristiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il s'agira de réaliser des inventaires spécifiques au le Sisymbre couché sur l'ensemble du site. Ces relevés permettront d'estimer la population de cette espèce.</li> <li>- Ces relevés seront réalisés sur l'ensemble du site en privilégiant les milieux naturels favorables au Sisymbre couché (milieux naturels pionniers très ouverts).</li> <li>- L'analyse des données permettra d'évaluer l'état de conservation des populations du Sisymbre couché.</li> <li>- Une cartographie des populations de l'espèce d'intérêt communautaire sera dressée et une note de synthèse sera établie proposant le cas échéant des adaptations techniques des modalités de mise en œuvre des travaux de gestion sur les parcelles concernées.</li> </ul>	

<b>Planification</b>	- Étude à réaliser la première année de la mise en œuvre du DOCOB avec 6 jours de prospections représentant 3 passages de deux jours : 1 mi-juin, 1 mi-juillet et 1 mi-août début septembre.		
<b>Structures ressources</b>	- animateur du DOCOB. - Bureau d'étude spécialisé.		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure</b>	- Rapports d'étude avec cartographie des espèces végétales étudiées		
<b>Coûts et plan de financement</b>			
<b>Budget prévisionnel pour une année de prospection</b>			
<b>Actions</b>	<b>Quantité estimée</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Coût total</b>
Prospection de l'ensemble du site	6 j	550 €/j	3 300 €
Analyse des résultats	4 j	550 €/j	2 200 €
<b>Dispositif financier mobilisable :</b>	Dispositif 323A du PDRH		
<b>Financeurs potentiels</b>	- État / Europe.		

<b>Mesures D</b>	<b>Évaluer l'impact de la gestion sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire</b>	<b>Priorité : faible</b>
<b>Objectif de développement durable</b>	<b>Objectif de développement durable E</b> : Favoriser la mise en œuvre d'une gestion cohérente et optimisée des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site.	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les habitats d'intérêt communautaire</li> <li>- Tous les habitats d'espèces d'intérêt communautaire</li> </ul>	
<b>Territoires concernés</b>	Parcelles ayant fait l'objet de travaux de gestion dans le cadre d'un contrat N2000.	
<b>Surface concernée</b>	Surfaces ayant fait l'objet de travaux de gestion dans le cadre d'un contrat N2000.	
<b>Objectifs quantitatifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un passage de suivi écologique à la périodicité arrêtée lors du diagnostic écologique préalable aux travaux de gestion.</li> </ul>	
<b>Objectifs qualitatifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre l'impact de la gestion pour l'adapter et la réévaluer si besoin.</li> </ul>	
<b>Justification de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le dispositif Natura 2000 prévoit une évaluation périodique de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</li> <li>- Les actions de gestion menées à l'échelle des sites ont pour objectif d'améliorer ou de conforter l'état de conservation des habitats et des espèces.</li> <li>- Il est donc nécessaire de s'assurer que les résultats obtenus sont conformes aux effets recherchés par l'exécution de travaux et de se donner les moyens de modifier les modalités d'intervention en cas d'effets dommageables ou insuffisants.</li> <li>- La mise en place de dispositifs d'évaluation périodique à l'échelle des parcelles contractualisées est donc indispensable.</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b>		
<b>Suivi des habitats naturels</b>	<p><b>Suivi par des relevés phytosociologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il s'agira de renouveler périodiquement (tous les deux ou trois ans) des relevés phytosociologiques au sein des habitats faisant l'objet d'une gestion dans le cadre du document d'objectifs. Ces relevés consisteront en une liste floristique par strate (herbacée, arbustive, arborescente). Pour chaque espèce, le coefficient d'abondance-dominance et le coefficient de sociabilité seront notés. Il est important de réaliser le premier relevé avant la mise en place de la gestion afin de disposer d'un état initial du site.</li> <li>- Ces relevés seront disposés de la manière la plus pertinente possible par rapport aux caractéristiques des milieux rencontrés. Ils seront réalisés aux mêmes endroits d'une année sur l'autre. Le nombre et la localisation de ces relevés seront adaptés aux caractéristiques des milieux ciblés et à la gestion mise en œuvre.</li> <li>- Des relevés seront également réalisés dans des zones-témoins exemptes d'intervention afin, de suivre l'évolution naturelle des milieux et de juger de la pertinence des mesures de gestion.</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outre la composition floristique, les relevés phytosociologiques permettront d'évaluer la progression des strates et le degré de fermeture du milieu.</li> <li>- L'analyse des données permettra au final d'évaluer l'état de conservation et la typicité de l'habitat naturel, de vérifier la présence des plantes indicatrices et de suivre la dynamique d'évolution.</li> <li>- Une cartographie de l'habitat sera dressée et une note de synthèse sera établie proposant le cas échéant des adaptations techniques des modalités de mise en œuvre des travaux de gestion.</li> </ul> <p><b>Suivi sur photographies paysagères prises au sol</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'étude diachronique de photographies paysagères prises au sol permettra de suivre l'évolution de la physionomie et de la structure du milieu (fermeture par les ligneux, colonisation par la végétation de milieux décapés ou de mares restaurées...). Les clichés seront répartis dans l'ensemble des unités de végétation des parcelles gérées et seront toujours pris du même point de vue.</li> <li>- Ce type de suivi devra être effectué régulièrement (tous les deux ou trois ans) afin de disposer de clichés chronologiques des sites.</li> </ul>		
<b>Suivi des espèces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les stations de plantes ou d'animaux d'intérêt communautaire seront suivies régulièrement au sein des parcelles gérées. Cela permettra d'évaluer la pertinence de la gestion sur les espèces considérées. Il peut être intéressant de suivre les mêmes espèces dans des parcelles non gérées et de comparer les résultats.</li> <li>- Ce type de suivi consistera à vérifier la présence ou l'absence des espèces considérées et à compter le nombre d'individus (ou à estimer l'abondance si ce nombre est trop grand). On suivra ainsi la dynamique des populations de ces espèces.</li> </ul>		
<b>Planification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les suivis à l'échelle de la parcelle seront à mettre en œuvre en fonction de la dynamique des habitats concernés.</li> </ul>		
<b>Structures ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- animateur du DOCOB.</li> <li>- Bureau d'étude spécialisé.</li> </ul>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation effective des suivis et actualisation du DOCOB (cartographie et gestion).</li> </ul>		
<b>Coûts et plan de financement</b>			
<b>Budget prévisionnel sur 5 ans</b>			
<b>Actions</b>	<b>Quantité estimée</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Coût total</b>
Suivi des parcelles gérées dans le cadre de contrat N2000	3 j/contrat N2000 pour 5 contrats N2000	400 €/j	6 000 €
Suivi de l'ensemble du site	15 j	400 €/j	6 000 €
<b>Dispositif financier mobilisable :</b>	Dispositif 323A du PDRH		
<b>Financeurs potentiels</b>	- État / Europe.		

Mesures D	<b><i>Faire le bilan de l'impact de la gestion sur l'état de conservation du site et adaptation des mesures si besoin.</i></b>	Priorité : faible
Objectif de développement durable	<b>Objectif de développement durable E</b> : Favoriser la mise en œuvre d'une gestion cohérente et optimisée des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les habitats d'intérêt communautaire</li> <li>- Tous les habitats d'espèces d'intérêt communautaire</li> </ul>	
Territoires concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ensemble du site Natura 2000</li> </ul>	
Surface concernée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En fonction de l'échantillonnage</li> </ul>	
Objectifs quantitatifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du suivi à n + 5</li> </ul>	
Objectifs qualitatifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de l'évolution des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire</li> </ul>	
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les inventaires biologiques ont été réalisés en 2009 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ils ont permis notamment d'identifier et de localiser les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.</li> <li>- La réalisation d'un suivi périodique de l'évolution des habitats et de l'occupation du sol d'une manière générale a pour but d'approfondir les connaissances sur le patrimoine naturel du site et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre des actions du DOCOB. Il convient pour cela de mener des suivis scientifiques périodiques, voire dans certains cas des études complémentaires.</li> </ul>	
<b><i>Description de l'action</i></b>		
Étude diachronique des photographies aériennes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre l'évolution générale de la végétation,</li> <li>- Évolution de la surface en pelouse,</li> <li>- Évolution des peuplements forestiers, embroussaillage...</li> <li>- Cela impliquera de disposer de prises de vue actualisées. L'analyse des photographies aériennes devra être couplée à des vérifications de terrain, particulièrement pour les habitats occupant de petites surfaces.</li> </ul>	
Suivi sur le terrain de la répartition des habitats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour du SIG (cartes « occupation du sol » et « habitats naturels » du DOCOB) à réaliser l'année n+5 (n = année de démarrage de l'animation).</li> </ul>	

<b>Suivi de l'état de conservation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour chaque habitat, désignation d'un échantillonnage de parcelles devant faire l'objet du suivi (nombre de parcelles dépendant de la superficie totale de l'habitat dans le site).</li> <li>- Sur ces parcelles, relevés phytosociologiques sur des dispositifs permanents (placettes ou transects), à réaliser les années n+6 ; présence /absence d'espèces d'intérêt patrimonial.</li> </ul>
<b>Planification</b>	- Étude à réaliser à n + 6, 6 ans après le début de l'animation du DOCOB.
<b>Acteurs concernés</b>	- animateur du DOCOB
<b>Structures ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- animateur du DOCOB,</li> <li>- Bureaux d'études spécialisés,</li> <li>- Associations naturalistes.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure</b>	- Réalisation effective de la mise à jour des documents
<b>Coûts et plan de financement</b>	
<b>Coût indicatif unitaire prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de l'évolution des habitats et de leur état de conservation (20 jours l'année n+5) : 14 000 €</li> <li>- Actualisation du SIG (20 jours l'année n+5) : 14 000 €</li> </ul>
<b>Dispositif financier mobilisable :</b>	Dispositif 323A du PDRH
<b>Financeurs potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Europe</li> </ul>

<b>Mesure G1</b>	<b>Réaliser des actions d'information</b>	<b>Priorité : faible</b>
<b>Objectif de développement durable</b>	❖ Encourager la sensibilisation des usagers du site aux enjeux environnementaux en valorisant les richesses du site	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les habitats d'intérêt communautaire</li> <li>- Tous les habitats d'espèces d'intérêt communautaire</li> </ul>	
<b>Territoires concernés</b>	- Ensemble du site Natura 2000	
<b>Surface concernée</b>	- Ensemble du site Natura 2000	
<b>Objectifs quantitatifs de l'action</b>	- Réalisation d'actions d'information 2 fois durant la période d'animation.	
<b>Objectifs qualitatifs de l'action</b>	- Réalisation de support ou de temps d'échange avec les usagers pour les sensibiliser aux enjeux et la richesse écologiques du site.	
<b>Justification de la mesure</b>	Cette mesure doit permettre de faire prendre conscience aux différents intervenants de la richesse du site afin d'améliorer sa conservation.	
<b>Description de l'action</b>		
<b>Sensibilisation des usagers à la richesse écologique du site</b>	Réunion de sensibilisation, visite de terrain... avec les usagers (chasseur, pêcheur, militaires...) du site.	
<b>Information du grand public</b>	Diffusion de documents ou mise en place de rencontres (bulletin d'information pour les membres du COPIL, plaquette réunion publiques...)	
<b>Recommandations</b>	<p>Toute l'information qui sera apportée sur la connaissance du site, aura pour but d'améliorer la gestion du site mais ne devra en aucun cas "encourager" le public à pénétrer sur le camp. À cette fin, il sera nécessaire de définir en étroite collaboration avec l'état-major :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les intervenants à informer,</li> <li>- le mode d'information (plaquette, réunion, visites...),</li> <li>- le contenu de l'information (les habitats et les espèces existantes, la précision de localisation,...)</li> </ul>	
<b>Planification</b>	- Actions d'information à réaliser deux fois durant l'animation du DOCOB.	
<b>Acteurs concernés</b>	- animateur du DOCOB	

<b>Structures ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- animateur du DOCOB,</li><li>- Bureaux d'études spécialisés,</li><li>- Associations naturalistes.</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réalisation effective des actions d'information</li></ul>
<b><i>Coûts et plan de financement</i></b>	
<b>Coût indicatif unitaire prévisionnel</b>	Sur devis, variable selon les actions retenues.
<b>Dispositif financier mobilisable :</b>	Dispositif 323A du PDRH
<b>Financeurs potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- État</li><li>- Europe</li></ul>

<b>Animation du DOCOB</b>		<b>Priorité : Forte</b>
<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	Tous	
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Toutes	
<b>Territoires concernés</b>	Ensemble du site Natura 2000	
<b>Objectifs quantitatifs de l'action</b>	Tout au long de la validité du DOCOB et à partir de sa validation	
<b>Objectifs qualitatifs de l'action</b>	Étendre la politique Natura 2000 aux territoires proposés	
<b>Description de l'action</b>		
<b>Assistance administrative pour le compte du COPIL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer, assurer la gestion administrative et coordonner le DOCOB =&gt; 1 COPIL par an.</li> <li>- Veille et information sur le site dans les domaines de l'évaluation environnementale et de l'évaluation des incidences : information des maîtres d'ouvrage, participation à des réunions...</li> <li>- Assurer la bonne prise en compte des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les évaluations environnementales.</li> </ul>	
<b>Activation des mesures contractuelles dans le cadre agricole et hors cadre agricole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance à la réalisation des contrats ; préinstruction des contrats.</li> <li>- Recherche et médiation entre les autorités militaires et un éleveur pour signer une convention d'AOT (autorisation d'occupation temporaire).</li> <li>- Formalisation et signature des contrats.</li> </ul>	
<b>Mise en œuvre d'actions du DOCOB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication</li> <li>- Mise en cohérence du DOCOB et des autres documents de gestion ou d'aménagement du territoire</li> <li>- Réaliser ou faire réaliser des suivis</li> </ul>	
<b>Suivi de la mise en œuvre du DOCOB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir le bilan des actions du DOCOB : tableaux de bord de suivi détaillés par action et tableau de bord de suivi synthétique du programme d'actions du DOCOB.</li> <li>- Établir un bilan annuel de l'animation du site.</li> <li>- Présenter le bilan au COPIL et le programme d'actions à n + x.</li> <li>- Proposer les actualisations du DOCOB.</li> </ul>	
<b>Participation au réseau des opérateurs / animateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer aux échanges d'informations, à la formalisation d'outils.</li> <li>- Mutualiser les expériences.</li> <li>- Participer aux réunions régionales et départementales.</li> </ul>	
<b>Planification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout au long du DOCOB et à partir de sa validation.</li> </ul>	
<b>Outils</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission d'animation du DOCOB.</li> </ul>	
<b>Acteurs concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateur du DOCOB, ONF, CRPF, tous les acteurs du site.</li> </ul>	
<b>Structure ressource</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateur du DOCOB</li> </ul>	

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure</b>	Mise en œuvre effective du DOCOB : - réalisation et déroulement des COPIL, - nombre de contrats signés, - surfaces sous contrat, - temps passé pour l'animation du DOCOB, - budget investi pour l'animation du DOCOB, - objectifs atteints.		
<b>Coûts et plans de financement prévus sur 6 ans</b>			
<b>Actions</b>	<b>Quantité estimée</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Coût total</b>
<b>Assistance administrative pour le compte du COPIL</b>	3 j/an	400 €/j	7 200 €
<b>Activation des mesures contractuelles</b>	5 j/an	400 €/j	12 000 €
<b>Mise en œuvre d'actions du DOCOB</b>	Cf. toutes les actions précédemment décrites	Cf. toutes les actions précédemment décrites	Cf. toutes les actions précédemment décrites
<b>Suivi de la mise en œuvre du DOCOB</b>	3 j/an	400 €/j	7 200 €
<b>Participation au réseau des opérateurs / animateurs</b>	2 j/an	400 €/j	4 800 €
<b>Total :</b>			<b>31 200 €</b> soit 5 200/an
<b>Dispositif financier mobilisable :</b>	Dispositif 323A du PDRH		
<b>Financeurs potentiels</b>	État / Europe		

## V - CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES D'ANIMATION

### A - ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

Tableau 19 : Échéancier des mesures d'animation et de suivis

Intitulé de l'opération	Objectif de développement durable concerné	Niveau de priorité de l'opération	Type de mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier						Surface potentielle (ha)	Dispositif financier mobilisable	
						1	2	3	4	5	6			
Actualiser la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire	C - Améliorer la connaissance des espèces et des habitats de la Directive Habitats sur le site	Priorité ***	Animation du DOCOB	État	Structure animatrice du site	X							Ensemble du site = 1 511 ha	Dispositif 323A "Animation DOCOB" (FEADER/ETAT)
Réaliser des inventaires et des suivis sur les papillons avec recherches spécifiques du Damier de la Succise	C - Améliorer la connaissance des espèces et des habitats de la Directive Habitats sur le site	Priorité *	Animation du DOCOB	État	Structure animatrice du site	X		X		X			9,3 ha au minimum	Dispositif 323A "Animation DOCOB" (FEADER/ETAT)
Réaliser des inventaires floristiques spécifiques au Sisymbre couché.	C - Améliorer la connaissance des espèces et des habitats de la Directive Habitats sur le site	Priorité *	Animation du DOCOB	État	Structure animatrice du site	X							Ensemble du site = 1 511 ha	Dispositif 323A "Animation DOCOB" (FEADER/ETAT)
Évaluer l'impact de la gestion sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire à l'échelle du site	D - Favoriser la mise en œuvre d'une gestion cohérente et optimisée des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site.	Priorité *	Animation du DOCOB	État	Structure animatrice du site						X		Ensemble du site = 1 511 ha	Dispositif 323A "Animation DOCOB" (FEADER/ETAT)

Intitulé de l'opération	Objectif de développement durable concerné	Niveau de priorité de l'opération	Type de mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier						Surface potentielle (ha)	Dispositif financier mobilisable	
						1	2	3	4	5	6			
Faire le bilan de l'impact de la gestion sur l'état de conservation du site et adaptation des mesures si besoin.	<b>D</b> - Favoriser la mise en œuvre d'une gestion cohérente et optimisée des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site.	Priorité *	Animation du DOCOB	État	Structure animatrice du site							X	Ensemble du site = 1 511 ha	Dispositif 323A "Animation DOCOB" (FEADER/ETAT)
Réaliser des actions d'information	<b>E</b> - Encourager la sensibilisation des usagers du site aux enjeux environnementaux en valorisant les richesses du site.	Priorité *	Animation du DOCOB	État	Structure animatrice du site		X					X	Ensemble du site = 1 551 ha	Dispositif 323A "Animation DOCOB" (FEADER/ETAT)
Animation générale du site	-	Priorité : ***	Animation du DOCOB	État	Structure animatrice du site	X	X	X	X	X	X		Ensemble du site = 1 551 ha	Dispositif 323A "Animation DOCOB" (FEADER/ETAT)

## B - RECAPITULATIF FINANCIER

Tableau 20 : Récapitulatif financier des mesures de suivis

Mesures	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Actualiser la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire	9 350 €	-	-	-	-	-
Réaliser des inventaires et des suivis sur les papillons avec recherches spécifiques du Damier de la Succise	4 400 €	-	4 400 €	-	4 400 €	-
Réaliser des inventaires floristiques spécifiques au Sisymbre couché.	5 500 €	-	-	-	-	-
Évaluer l'impact de la gestion sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire à l'échelle du site	-	-	-	-	-	6 000 €
Faire le bilan de l'impact de la gestion sur l'état de conservation du site et adaptation des mesures si besoin.	-	-	-	-	-	28 000 €
Réaliser des actions d'information		Sur devis variable selon les actions retenues			Sur devis variable selon les actions retenues	
Animation générale du site	5 200 €	5 200 €	5 200 €	5 200 €	5 200 €	5 200 €

## **GLOSSAIRE**

110

**Acidicline** : préférant légèrement les milieux acides.

**Acidiphile** : préférant les milieux acides.

**Acronymes militaires :**

AOT : Autorisation d'occupation Temporaire  
CENTIAL : Centre d'EnTraining Interarmes et du soutien Logistique  
CFT : Commandement de la Force Terrestre  
CEA : Commissariat à l'Énergie Atomique.  
CPF : Centre de Préparation des Forces  
CPM : Club de Pêche Militaire  
CT : Champ de Tir  
DZ : Drop Zone (zone de saut)  
ECI : Espace Commun d'instruction  
GM : Grenade à Main  
IST/C : Instruction Sur le Tir de Combat  
LR : Lance-Roquettes  
NEDEX : Neutralisation, Enlèvement et Destruction d'Engins Explosifs  
NBC : Nucléaire Biologique Chimique  
PAX : Personnels  
PC : Poste de Commandement  
PEM : Polygone d'Expérimentation de Moronvilliers  
SID : Service d'Infrastructure de la Défense  
SCMM : Société de Chasse Militaire de Mourmelon Moronvilliers  
STAT : Section Technique de l'Armée de Terre  
TE : Tir Explosif  
VITA : (parcours) Vitalité  
ZSTMu : Zone de Stockage Temporaire de Munitions  
8° RMAT : 8° Régiment du Matériel

111

**Agence de Services et de Paiement (ASP)** : l'ASP est un établissement public français chargé de la mise en œuvre des politiques publiques nationales et communautaires (Politique agricole commune). L'ASP a été créée par l'ordonnance 2009-325 du 25 mars 2009, par fusion de l'Agence unique de paiement et du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles et a débuté son activité le 1er avril 2009.

**Association végétale** : unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

**Biodiversité** : contraction de "diversité biologique", expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

**Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)** : établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'État et de l'Union européenne dans le cadre

de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

**Charte Natura 2000** : outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

**Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)** : organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

**Contrats Natura 2000** : outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'État un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du DOCOB sur une ou des parcelle(s) concernée(s) par une ou plusieurs mesure(s) de gestion proposée(s) dans le cadre du DOCOB. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

112

**Directive européenne** : catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). "La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens". Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du Code de l'environnement. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

**Directive "Habitats" ou Directive "Habitats naturels, faune, flore sauvages"** : appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers du réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en œuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

**Directive "Oiseaux" ou Directive "Oiseaux sauvages"** : appellation courante de la Directive 2009/147/CE du Conseil des communautés européennes du 30 novembre 2009

concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

**DMD : délégué militaire départemental.** Le délégué militaire départemental est conseillé du préfet pour la défense. Subordonné directement au général commandant la zone de défense, il est son représentant dans le département. Ses autres attributions concernent : le domaine militaire général, l'instruction des réserves, la communication et les relations publiques.

**Document d'objectifs (DOCOB) :** document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000 un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du Code de l'environnement).

**Espèce d'intérêt communautaire :** espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :

- soit à l'Annexe II de la directive "Habitats, faune, flore" qui cite celles pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
- soit aux Annexes IV ou V de la Directive "Habitats, faune, flore" qui citent celles pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

113

**Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire :** espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les Annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

**État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats) :** effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme "favorable" lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

**Eutrophisation :** forme singulière mais naturelle de pollution de certains écosystèmes aquatiques qui se produit lorsque le milieu reçoit trop de matières nutritives assimilables par les algues et que celles-ci prolifèrent. Les principaux nutriments à l'origine de ce phénomène sont le phosphore (contenu dans les phosphates) et l'azote (contenu dans l'ammonium, les nitrates, et les nitrites).

**Formulaire standard de données (FSD)** : document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque État membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

**Groupe de travail (ou commissions de travail)** : réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations, etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

**Habitat naturel d'intérêt communautaire** : habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

**Hydromorphe** : se dit d'un sol ou d'un horizon dans lequel un engorgement (temporaire ou permanent) laisse des traces dues, notamment, aux oxydes de fer.

**Hygrophile** : préférant les milieux humides.

**Mésotrophe** : moyennement riche en éléments nutritifs, modérément acide et permettant une activité biologique moyenne.

**Mesures agri-environnementales territorialisées** : mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'État, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

**Neutrophile** : préférant les milieux neutres.

**Phytosociologie** : science qui étudie les associations végétales. Elle permet d'appréhender rapidement, via les espèces végétales présentes, les conditions du milieu.

**Relevé phytosociologique** : relevé effectué selon la méthode des coefficients de recouvrement (ou d'abondance-dominance) de Braun-Blanquet. Elle consiste à estimer la surface projetée au sol d'une espèce donnée dans un espace homogène prédéfini pouvant aller de 10 à 1000 m<sup>2</sup> en fonction du type de milieu.

**Rudéralisation** : transformation d'un milieu par l'homme entraînant le développement d'espèces rudérales comme l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), la Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*), etc.

**Sites d'Importance Communautaire (SIC)** : sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore". La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission Européenne pour chaque région biogéographique. Ces sites sont ensuite désignés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

**Structure animatrice** : structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le DOCOB une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

**Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)** : Organisation créée en 1992 et regroupant 2 ministères (écologie et affaires étrangères), 8 organismes publics et 36 organisations non gouvernementales, ainsi qu'un réseau de plus de 250 experts rassemblés au sein de commissions et de groupes de travail. Les programmes du Comité français de l'UICN déclinent ses deux missions principales qui sont de répondre aux enjeux de la biodiversité en France et de valoriser l'expertise française à l'international.

**Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)** : lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

115

**Zones de protection spéciale (ZPS)** : zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive "Oiseaux" dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

**Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)** : inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

**Zones spéciales de conservation (ZSC)** : zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

## **BIBLIOGRAPHIE**

116

**CRPF Champagne-Ardenne, 2006.** Schéma régional de gestion sylvicole de Champagne-Ardenne, 160 pages.

**Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'Énergie (MEDDE), 2010.** Conséquence de l'arrêt de la CJUE du 4 mars 2010 en matière de chasse. Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, Direction de l'eau et de la biodiversité, La Défense.

**Office national des forêts, 2008.** Note de service relative à la prise en compte de Natura 2000 dans les aménagements. Direction générale, Saint-Mandé. 26 pages.

**UICN, 2008,** Liste rouge des espèces menacées en France, UICN, Muséum National d'Histoire Naturelle.

Listes rouges régionales amphibiens, branchiopodes, flore, insectes, poissons

Habitats : **catalogue des Habitats de la Champagne-Ardenne** réalisé par le Groupe Régional d'Étude de la Flore, de la Faune et des Écosystèmes,

**DOCOB SIC n°14 : "Savart du camp militaire de Suippes"** version finale 2008 réalisé par l'Office National des Forêts, Agence Aube Marne.

Faune : **listes rouges de Champagne-Ardenne insectes, amphibiens, mammifères, oiseaux, poissons** validées le 14 avril 2007 et la liste rouge de Champagne-Ardenne reptiles validée le 23 avril 2007.

117

**Listes des espèces de faune et de flore protégées au niveau national** (source : arrêtés du 20/01/82 modifié pour les végétaux ; du 29/10/09 pour les oiseaux ; du 23/04/07 pour les mammifères ; du 23/04/2007 pour les insectes ; du 19/11/07 pour les reptiles et amphibiens et du 8/12/88 pour les poissons),

**Annexes I, II et IV de la directive Habitats** (source : directive européenne 92/43/CE modifiée dite directive Habitats),

**Annexe I de la directive Oiseaux** (source directive européenne : 2009/147/CE, dite directive Oiseaux).

Flore : **listes des espèces de protection régionale et départementale pour la Marne (51).**

*Pour aller plus loin :*

THEVENIN (S.) ROYER (JM), 2001- les groupements végétaux de la Champagne crayeuse – Bull.Soc.Et.Sci.Nat. Reims, n°spé.,1-32 et annexes.

ROYER M., FELZINES J.-C., MISSET C., THEVENIN S., 2006 – Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne, Bull. Soc. Bot. du Centre-Ouest, N° spécial 25, Saint-Sulpice-de-Royan, 393 p.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Station AEP à proximité du site .....	32
Tableau 2 : Stations non AEP à proximité du site.....	32
Tableau 3 : Récapitulatif des habitats présents sur le site .....	42
Tableau 4 : Espèce et habitats d'intérêt communautaire observés sur le site .....	45
Tableau 5 : Autres espèces patrimoniales observées.....	47
Tableau 6 : État de conservation des habitats et de l'espèce d'intérêt communautaire du site de Moronvilliers.....	57
Tableau 7 : Présentation des menaces potentielles et avérées sur les habitats et l'espèce d'intérêt communautaire .....	58
Tableau 8 : Influence positive ou négative des activités militaires sur l'espèce et les habitats d'intérêt communautaire .....	60
Tableau 9 : Influence positive ou négative des activités de chasse sur l'espèce et les habitats d'intérêt communautaire .....	61
Tableau 10 : Influence positive ou négative des activités de gestion sur l'espèce et les habitats d'intérêt communautaire .....	62
Tableau 11 : Facteurs naturels d'influence négative sur l'espèce et les habitats d'intérêt communautaire .....	63
Tableau 12 : Hiérarchisation des enjeux de l'espèce et des habitats d'intérêt communautaire du Camp militaire de Moronvilliers.....	64
Tableau 13 : Présentation des objectifs du DOCOB .....	69
Tableau 14 : Objectifs transversaux .....	71
Tableau 15 : Présentation des mesures de gestion des habitats.....	77
Tableau 16 : Présentation des mesures d'inventaires et de suivis.....	79
Tableau 17 : Indicateurs de suivis pour les mesures de gestion des habitats .....	81
Tableau 18 : Indicateurs de suivis pour les mesures d'inventaires et de suivis .....	82
Tableau 20 : Échéancier des mesures d'animation et de suivis .....	107
Tableau 21 : Récapitulatif financier des mesures de suivis.....	109
Photo 1 : Gare de Moronvilliers au début du XX <sup>ème</sup> siècle .....	24
Photo 2 : Vestiges de la commune détruite de Moronvilliers .....	25
Photo 3 : Classement de la commune de Moronvilliers en zone rouge.....	26
Photo 4 : Réexamen du tracé de Moronvilliers. En vert les zones destinées au boisement. En jaune les parties classées vestiges de guerre.....	26
Photo 5 : Vestiges de guerre sur les Monts de Champagne (dont fait partie le Mont Cornillet).....	27